

El Watan

LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT - Mardi 27 février 2024

N°10155 - Trente-troisième année - Prix : Algérie : 40 DA. France : 1 €. USA : 2,15 \$. ISSN : 1111-0333 - <http://www.elwatan-dz.com>

PRIX DES PRODUITS DE LARGE CONSOMMATION
DURANT LE MOIS DE RAMADHAN

Zitouni annonce des réductions de 10 à 25%



PHOTO : H. LYES

LIRE L'ARTICLE DE RAMDANE KEBBABI EN PAGE 5

FIN DES AUDIENCES À LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE (CIJ)

UNE MAJORITÉ DES ÉTATS FAVORABLES AUX DROITS DES PALESTINIENS

■ Entamées depuis le 19 février dernier, les audiences de la CIJ, sur les conséquences de l'occupation israélienne de la Palestine, se sont achevées hier. Sur les 52 Etats appelés à intervenir, trois pays seulement (Etats-Unis, Royaume-Uni, Hongrie) ont défendu Israël et demandé le rejet de l'avis consultatif.

LIRE L'ARTICLE DE SALIMA TLEMÇANI EN PAGE 2



PHOTO : DR

MOULA À TIZI OUZOU
«Nous allons accompagner les véritables opérateurs»

LIRE L'ARTICLE DE HAFID AZZOUZI EN PAGE 24

HÔTELLERIE

Comment le Seybouse a échappé au bradage

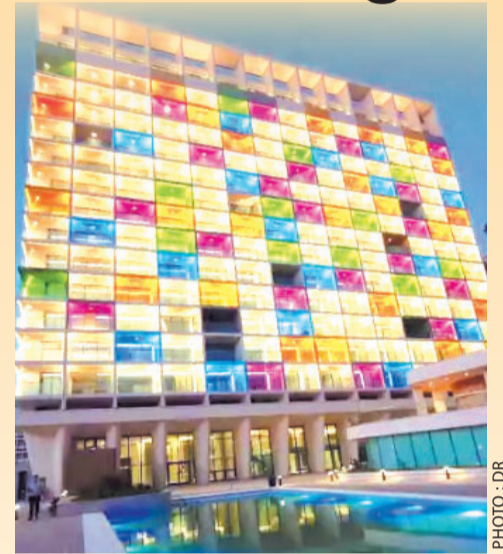


PHOTO : DR

■ C'est un Seybouse International, dans ses plus beaux atours et rajeuni, après plusieurs opérations de lifting ayant duré plus d'un lustre et valu un investissement public de quelque 11 milliards de dinars, qui commence à accueillir ses premiers clients venus de différentes régions du pays.

LIRE L'ARTICLE DE NAÏMA BENOURET EN PAGE 4

LAAZIZ FAID

«Il faut repenser la gouvernance des banques»

■ Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a souligné l'importance de réviser le mode de gouvernance actuel «caractérisé par le bicéphalisme de gestion» et la nécessité de procéder à des changements et ajustements méthodologiques.

LIRE L'ARTICLE DE ALI BENYAHIA EN PAGE 7

SAHARA OCCIDENTAL

La résistance pour briser le carcan du colonialisme

LIRE L'ARTICLE DE AMNAY IDIR EN PAGE 14

8e Salon international du plastique, de l'impression et de l'emballage



Venez rencontrer
290+ exposants de 22 pays !

04 au 06 mars 2024 • SAFEX

www.plastalger.com • www.printpackalger.com

FIN DES AUDIENCES À LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE (CIJ) Une majorité des Etats favorables aux droits des Palestiniens

● Entamées depuis le 19 février courant, les audiences de la CIJ, sur les conséquences de l'occupation israélienne de la Palestine se sont achevées hier.

Les audiences de la Cour internationale de justice (CIJ) consacrées aux conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël, dans le territoire palestinien y compris Jérusalem-Est, se sont achevées hier après-midi avec les plaidoiries des représentants de trois organisations internationales : la Ligue arabe, l'OCI (Organisation de la conférence islamique) et l'Union africaine (UA), ainsi que ceux de la Turquie, la Zambie, l'Espagne, les Maldives et des Iles Fidji. La réponse de la Cour à cette demande prendra du temps, probablement 5 à 6 mois, estiment des experts du droit. Depuis l'ouverture de ces audiences le 19 février dernier, sur les 52 Etats qui ont exprimé leur intention de prendre part à la procédure orale devant cette haute juridiction onusienne, seul le Canada s'est désisté de sa plaidoirie. Les six jours d'audience, trois Etats seulement (Etats-Unis, Royaume-Uni, Hongrie) se sont déclarés contre la procédure de demande de l'avis consultatif, et demandé à la juridiction de la rejeter afin, soulignent-ils, de laisser «les parties au conflit négocier une solution politique». Les Européens, qui dénoncent toutes les violations du droit international par l'occupation israélienne, divergent, néanmoins, quant aux conséquences précises de ces violations, leurs implications concrètes, notamment lorsqu'il s'agit des obligations des Etats tiers. Cependant, les pays latino-américains, arabo-musulmans, asiatiques, africains et quelques Etats de l'Europe, comme la Belgique, l'Irlande, la Norvège, l'Espagne, n'ont pas mis de gants pour dénoncer fermement la politique coloniale d'Israël, en évoquant des actes d'apartheid et de génocide. Allié indéfectible d'Israël, auquel ils apportent aide et soutien, militaires et politiques, les USA, par la voix du conseiller juridique du département d'Etat, Richard Visek, appelle la Cour à ne pas conclure qu'Israël «est légalement obligé de se retirer immédiatement et sans conditions du territoire occupé». Pour lui, «tout mouvement vers le retrait d'Israël de la Cisjordanie et de Ghaza nécessite la prise en compte des besoins de sécurité très réels d'Israël». L'intervenant s'attarde sur les circonstances de l'attaque du 7 octobre dernier, menée par la résistance palestinienne qu'il présente comme un exemple de menace qui pèse sur Israël, puis réclame le rejet de cette procédure. Visek se livre à une défense en règle du contrôle par Israël des territoires palestiniens de Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de Ghaza, avant que le représentant du Royaume-Uni, Dan Sarooshi, abonde dans le même sens. Pour ce dernier, «le conflit entre Israël et la Palestine ne devrait pas être réglé dans le cadre de la fonction consultative de la CIJ». Ce professeur de droit international à l'université d'Oxford précise que «la fonction consultative des tribunaux



Le chef de la diplomatie palestinienne Riyad Al Maliki lors de son intervention devant la CIJ la semaine dernière

est de fournir des conseils juridiques aux organes de l'ONU qui demandent un avis. L'état actuel des questions soulevées dans l'avis de la Cour créerait une situation défavorable à Israël». Et d'ajouter dans ce cas là : «Il faudra obtenir l'approbation d'Israël.»

«LA SOLUTION À DEUX ÉTATS EST LA SEULE SOLUTION»

Lui emboitant le pas, sa consœur, Sally Langrish, directrice des affaires juridiques du ministère britannique des Affaires étrangères, rappelle la position de son pays sur le conflit qui, dit-elle, «est connue depuis longtemps, car la solution à deux Etats est la seule solution qui garantira l'autodétermination des Palestiniens et protégerait l'identité et la sécurité d'Israël». Selon elle, «le droit existant, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, est déjà suffisamment clair pour exiger le retrait d'Israël, lorsque les conditions de sécurité seront réunies». Elle termine sa plaidoirie en demandant à la Cour de «ne pas se prononcer sur les questions de l'Assemblée générale de l'ONU». Le représentant de la Hongrie commence par s'attaquer au Hamas qui, selon lui, «ne reconnaît pas le droit d'exister à Israël, refuse de renoncer à la violence des positions qui ont provoqué des divisions intra-palestiniennes». Il défend les accords d'Abraham, «qui jettent de nouvelles pistes de relation entre des pays arabes et Israël, dans un environnement plus propice et sur des bases solides de sécurité et de stabilité, qui d'après lui, ont été mis en danger par «des attaques barbares et des violences sexuelles plus barbares». Les bombardements massifs des écoles et des hôpitaux sont justifiés, à en croire le représentant hongrois, par le fait que le Hamas «utilise ces infrastructures et les civils comme bouclier». Lui aussi demande le rejet de la procédure par la CIJ, arguant du fait qu'elle «pourrait contribuer à l'escalade du conflit tout comme cette autre procédure introduite par l'Afrique du Sud contre Israël». La Hongrie trouve que la plainte sud-africaine peut être considérée comme une provocation qui ne joue pas en faveur d'une désescalade et pourrait renforcer

«les lignes de division». L'intervenant reconnaît à la Cour sa compétence à statuer sur des demandes d'avis, mais il lui demande «de refuser cette fois-ci, du fait que les questions soumises évoquent la politique israélienne qui comprend un vaste champ de sens», ajoutant : «C'est le Conseil de sécurité qui a la responsabilité du maintien de la sécurité et la paix. Si la Cour donne sa lecture, ce sera des réponses politiques et non pas juridiques. Or, cela ne relève pas des prérogatives d'une juridiction.» Le reste des intervenants tranche totalement avec ces trois plaidoiries. Ainsi, la Chine défend foncièrement la Palestine. Intervenant en son nom, Ma Xinmin, conseiller juridique du ministère chinois des Affaires étrangères chinois, réitère «le soutien de Pékin à l'Etat de droit et au droit international et soutient la juste cause des Palestiniens». Il rappelle : «Après la Seconde Guerre mondiale, de nombreux peuples ont lutté contre le colonialisme, y compris par la violence. Cela ne peut pas être considéré comme du terrorisme», puis souligne : «Israël est un colonisateur. Les Palestiniens ont le droit à la résistance en vertu du droit international, y compris à la lutte armée, qui dans ce contexte se distingue des actes terroristes.»

«CETTE AGRESSION DOIT CESSER !»

Le Japon rappelle, quant à lui, que «l'occupation de territoires par la force est strictement prohibée par le droit international», puis «rejette catégoriquement l'argument de la légitimité qui donne le droit à Israël d'annexer un territoire par la force». La même position est exprimée par la Jordanie, qui déclare : «Cette agression doit cesser immédiatement. Ses auteurs doivent être poursuivis. Israël agit en violation du droit international en tout impunité. Israël agit, et a été autorisé à agir, au mépris total du droit international. Cela ne peut pas continuer. La colonisation est la source de tous les maux.» Très poignante, la plaidoirie de l'ambassadeur du Koweït, Ali Al Dafiri, à deux reprises, il s'arrête pour essuyer ses larmes et retenir ses sanglots. «Le droit international n'a jamais été respecté

en Palestine. Pourtant les violations et les crimes internationaux commis par Israël ont été largement documentés par l'ONU.» Le diplomate détaille toutes les violations du droit international, avant d'exhorter la CIJ à mettre fin à «des décennies d'injustice et de déclarer illégale l'occupation sioniste des territoires palestiniens. Pourquoi la victime continue-t-elle d'être présentée comme le tueur»? Abondant dans le même sens, le représentant de la Malaisie déclare que «les Palestiniens subissent une punition collective d'une nature extrêmement brutale». Le ministre de la Justice namibien rappelle «le génocide commis par l'Allemagne et l'apartheid» vécus par son pays et fait le parallèle avec l'histoire et la souffrance des Palestiniens. Le représentant de la Namibie «demande à la Cour de fixer un délai strict au cours duquel Israël doit être invité par l'Assemblée générale à mettre fin à l'occupation sans conditions». De son côté, la Norvège rappelle que «l'annexion d'un pays est prohibée quelle qu'en soit la forme» et que «la colonisation israélienne viole le droit des Palestiniens à l'autodétermination». Représenté par son ministre de la Justice, Iran Aslam, le Pakistan trouve que «cette procédure a lieu alors qu'un peuple qui a vécu une persécution quotidienne depuis plus d'un demi-siècle, lutte pour sa survie». Elle est aussi un espoir de liberté pour le peuple palestinien, puis demande à la Cour de constater que «la colonisation israélienne revient à une annexion de fait du territoire palestinien et de ne pas tenir compte des conséquences pratiques de la décolonisation». Pour lui, «le départ d'un million de colons français de l'Algérie au moment de son indépendance en 1962 a eu des conséquences bien plus importantes de ce point de vue». L'Egypte qualifie l'occupation israélienne de «violation continue du droit international» et explique que «des conséquences de cette colonisation prolongée sont claires et il ne peut y avoir ni paix, ni stabilité, ni prospérité sans le respect de l'Etat de droit», a déclaré Jasmine Moussa, conseillère juridique au ministère des Affaires étrangères. **Salima Tlemçani**

FRANCE : «ISRAËL DOIT CESSER DE VIOLER LE DROIT DES PALESTINIENS»

De son côté, la France, estime «qu'Israël doit cesser de violer le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et réparer les dommages causés aux Palestiniens». Par la voix de son directeur des affaires juridiques du Quai d'Orsay, elle évoque les conséquences en disant : «Il en résulte pour tous les Etats une obligation de non-reconnaissance de toute situation créée en violation grave du droit international. Toute forme d'annexion, y compris partielle, ne saurait ainsi être reconnue au regard du droit international. A cet égard, dans les territoires palestiniens occupés, comme partout ailleurs, la France ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de territoire.» Le responsable réitère le «soutien constant» de son pays «à une solution négociée à deux Etats» et plaide pour «une relance décisive et crédible» du processus de paix.

LE QATAR : «L'ORDRE INTERNATIONAL EST EN PÉRIL»

Représenté par Mutlaq al-Qahtani, le Qatar affirme : «L'ordre international est en péril ! La paix ne peut être garantie que par le respect du droit international, appliqué de manière universelle, sans double standard.» Dénonçant «une occupation illégale et un apartheid», il conclut : «Les atrocités que commet Israël contre les Palestiniens constituent la plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales.» Le Qatar rejette par ailleurs, ce qu'il qualifie de «deux poids, deux mesures. Le droit international doit être respecté en toutes circonstances. Il doit s'appliquer à tous et il doit y avoir une responsabilisation» ajoutant : «Certains enfants sont jugés dignes de protection, tandis que d'autres sont tués par milliers.» Pour Al Qahtani Israël «a mis en place un régime d'apartheid pour maintenir la domination des juifs israéliens sur les Palestiniens», précisant par ailleurs, que «l'occupation illégale viole le droit du peuple palestinien à l'autodétermination».

PHOTO: DR



PHOTO: D. R.

GAZA AU CŒUR DE LA 55^e SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DE L'ONU À GENÈVE

«Rien ne justifie la punition collective du peuple palestinien»

● La 55^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies s'est ouverte hier à Genève. La tragédie que vit le peuple palestinien à Gaza était à l'ordre du jour des travaux du CDH ● Le chef de l'ONU a prévenu, au cours de cette première journée, des conséquences épouvantables d'une offensive militaire à grande échelle sur Rafah.

Les atrocités que subit la population civile palestinienne depuis maintenant 143 jours ont été au cœur des débats hier au premier jour de la 55^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève, qui se tient du 26 février au 5 avril 2024. Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a prévenu, dès l'ouverture des travaux, sur les conséquences dévastatrices d'une offensive terrestre massive sur Rafah, où sont entassées quelque 1,5 million d'âmes. Une telle opération «ne serait pas seulement terrifiante pour plus d'un million de civils palestiniens qui s'y abritent, elle sonnerait également le glas de nos programmes d'aide», a prévenu M. Guterres, selon le site d'information de l'ONU. «Rien ne justifie la punition collective du peuple palestinien», a martelé le patron de l'ONU, avant d'appeler une nouvelle fois à stopper le bain de sang à Gaza. «Je réitère mon appel à un cessez-le-feu humanitaire et à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages», a insisté M. Guterres. Le haut commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a tenu pour sa part à défendre le travail des agences onusiennes, dont l'Unrwa qui est sous le feu des attaques israéliennes, à la fois politiquement et militairement. Les campagnes malveillantes anti-onusiennes «compromettent la désinformation qui vise les organisations humanitaires de l'ONU, les soldats de la paix de l'ONU et mon Bureau», s'est insurgé Volker Türk. «L'ONU est devenue le paratonnerre d'une propagande manipulatrice et le bouc émissaire des échecs politiques», a-t-il poursuivi. «Cette situation est profondément destructrice du bien commun et trahit cruellement les nombreuses personnes dont la vie en dépend», a souligné M. Türk en faisant allusion notamment à l'Unrwa.

90 MORTS EN 24 HEURES

Et alors que le spectre de la famine menace la vie de centaines de milliers de personnes à Gaza, des bombardements intensifs de l'armée israélienne ont continué de s'acharner sur divers points de l'enclave palestinienne au 143^e jour de la guerre contre Gaza. Les forces d'occupation

sionistes ont commis 10 massacres en 24 heures, entre dimanche soir et hier matin, faisant 90 morts et 164 blessés, a indiqué hier le ministère de la Santé de Gaza. Cela porte à 29 782 morts et 70 043 blessés le bilan humain de la campagne meurtrière infligée au peuple palestinien. Les pertes humaines enregistrées hier ont été, entre autres, localisées à Deir El Balah, Khan Younés et Rafah, rapporte l'agence Wafa. A Deir El Balah, deux civils ont été tués dans un raid qui a ciblé un véhicule à l'est de l'agglomération située au centre de la Bande de Gaza. A Khan Younés, deux pêcheurs ont péri suite à des tirs de la marine de guerre israélienne sur la bande côtière. Un peu plus au sud, dans le gouvernorat de Rafah, trois civils ont trouvé la mort à l'intérieur d'une habitation visée par des frappes au nord de la ville.

Dimanche soir, au moins 25 Palestiniens, dont des enfants, ont été tués dans des bombardements aériens contre une zone d'habitation de la ville de Gaza, nous apprend l'agence Wafa. D'après des sources médicales locales citées par l'agence d'information palestinienne, 15 personnes, dont des enfants, sont tombées en martyrs suite à une attaque contre un immeuble résidentiel à Haï Al Zaytoun, dans le sud de la ville de Gaza. Des avions de chasse israéliens ont largué un missile sur un bâtiment de trois étages, situé dans ce quartier, sans prévenir ses occupants, explique Wafa. Au niveau diplomatique, les discussions se sont poursuivies hier à Doha entre des cadres du Hamas et des responsables israéliens avec une médiation américaine, égyptienne et qatarie. Ces pourparlers devraient ensuite se prolonger au Caire. D'après l'AFP, l'émir du Qatar, Tamim ben Hamad Al Thani, devrait se rendre aujourd'hui ou demain à Paris, où il va s'entretenir avec Emmanuel Macron autour des négociations en cours.

«PURGER LA CISJORDANIE DE SES HABITANTS»

Toutefois, Netanyahu campe toujours sur sa position et se montre bien décidé à mener jusqu'au bout son opération sur Rafah. Le Pre-

mier ministre israélien a déclaré dimanche, à la chaîne américaine CBS, qu'une trêve «ne ferait que retarder» l'offensive sur Rafah. Il a tenté de rassurer quant au sort des civils palestiniens en soutenant qu'«il y a de la place au nord de Rafah, dans les zones où nous avons terminé le combat», indique l'AFP. Par ailleurs, l'armée israélienne a présenté hier au cabinet de guerre «un plan pour l'évacuation des populations des zones de combat dans la Bande de Gaza, ainsi que le plan d'opérations à venir», rapporte l'agence française.

L'ancien Premier ministre israélien Ehud Olmert a accusé vendredi Netanyahu de fomenter un plan machiavélique. D'après lui, le véritable objectif de l'extrême droite israélienne est de s'emparer de l'ensemble de la Cisjordanie et de faire main basse sur ses lieux saints. Qualifiant le gouvernement Netanyahu de «gang», Olmert écrit dans le quotidien Haaretz : «L'objectif suprême du duo de ministres de la Sécurité nationale, Itamar Ben-Gvir, et des Finances, Bezalel Smotrich, n'est pas l'occupation de la Bande de Gaza. Gaza n'est que le chapitre d'introduction, la plateforme que ce gang veut construire comme fondation sur laquelle sera mené le véritable combat qu'ils envisagent : la bataille pour la Cisjordanie et le Mont du Temple», allusion à l'Esplanade des mosquées, où se trouve le Dôme du Rocher. «Le but ultime de ce gang est de "purger" la Cisjordanie de ses habitants palestiniens, et de nettoyer le Mont du Temple de ses fidèles musulmans», répète Ehud Olmert. D'après certaines estimations, 700 000 colons israéliens sont déjà installés dans près de 300 colonies illégales en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est.

Dans son hystérie belliqueuse, Israël élargit ses attaques contre le Liban. Hier, des avions de chasse de l'Etat hébreu ont bombardé pour la première fois la région de Baalbek, dans la plaine de la Bekaa, contrôlée par le Hezbollah, à l'est du Liban. Selon l'AFP, deux raids israéliens ont ciblé deux bâtiments, «un dépôt du Hezbollah et l'autre un bâtiment relevant de la formation islamiste pro-iranienne aux abords de la ville de Baalbek». Ces frappes ont fait deux morts parmi les combattants du Hezbollah. Elles ont été

déclenchées en représailles à un tir de missile sol-air du mouvement de résistance chiite libanais qui a détruit un drone israélien de type Hermes 450 à Iqlim Ettoufah, au Sud-Liban, près de la frontière avec Israël.

UN SOLDAT AMÉRICAIN S'IMMOLE EN CRIANT «FREE PALESTINE»

A noter pour finir, ce geste de révolte à la fois courageux et désespéré d'un soldat américain. Pour exprimer son indignation face à ce qui se passe à Gaza, Aaron Bushnell, jeune militaire de 25 ans servant dans l'armée de l'air américaine, s'est immolé dimanche devant l'ambassade d'Israël à Washington en criant «Free Palestine». Il est mort hier de ses brûlures.

L'information a été donnée par plusieurs médias américains avant d'être confirmée par le Pentagone. Peu avant de passer à l'acte, «il a publié un message sur son compte Facebook accompagné d'un lien vers un flux Twitch qui a depuis été supprimé», précise le magazine Newsweek sur son site web. Bushnell a écrit : «Beaucoup d'entre nous aiment se demander : que ferais-je si j'étais en vie pendant l'esclavage ? Ou pendant le Jim Crow South (les lois Jim Crow instituaient la ségrégation raciale au sud des Etats-Unis à partir de 1877, ndlr) ? Ou pendant l'apartheid ? Que ferais-je si mon pays commettait un génocide ? La réponse est que vous le faites. Maintenant.» Réagissant au geste héroïque d'Aaron Bushnell, la juriste palestinienne Rima Hassan a posté ce message sur le réseau X : «Aaron Bushnell, membre de l'US Air Force, s'est immolé devant l'ambassade d'Israël à Washington en criant "Free Palestine". Il a indiqué ne pas vouloir être complice du génocide en cours. "Je suis sur le point de m'engager dans un acte de protestation extrême. Mais comparé à ce que les gens ont vécu en Palestine aux mains de leurs colonisateurs, ce n'est pas extrême du tout. C'est ce que notre classe dirigeante a jugé normal".» Le message de la militante palestinienne est accompagné d'une photo du soldat américain en tenue militaire dévoré par les flammes. Paix à ton âme, Aaron !

Mustapha Benfodil

L'ÉTABLISSEMENT HÔTELIER A COMMENCÉ À ACCUEILLIR SES PREMIERS CLIENTS

Comment le Seybouse International a échappé au bradage

● Remis en exploitation il y a quelques jours, cet imposant établissement entame une ère nouvelle où l'excellence et l'innovation sont les maîtres-mots.

C'est un Seybouse International, dans ses plus beaux atours et rajeuni, après plusieurs opérations de lifting ayant duré plus d'un lustre et valu un investissement public de quelque 11 milliards de dinars, qui commence à accueillir ses premiers clients, venus de différentes régions du pays, avons-nous constaté sur place. Remis en exploitation il y a quelques jours, cet imposant établissement entame, ainsi, une ère nouvelle où l'excellence et l'innovation sont les maîtres-mots. Ses dirigeants comme son personnel sont déterminés à élever la qualité de service à de nouveaux sommets pour permettre à l'ex-Plaza de recouvrer sa notoriété d'antan et d'aller à pas sûrs vers la concrétisation de ses objectifs d'expansion. En effet, malgré une longue éclipse et un passage à vide qui auront duré bien des années, sur le marché local et national de l'hôtellerie haut de gamme, Seybouse International reste un challengeur exceptionnel.

Ce phénix qui renaît de ses cendres a toutes les chances de répondre aux défis uniques auxquels il est désormais confronté, pourvu que les nouvelles volontés, si elles sont réellement bonnes, aient les coudees franches. Car bien d'opportunités de croissance lui avaient été sciemment ravies durant les années 1990 par d'autres volontés, lesquelles n'étaient pas forcément toutes bonnes. Leur but étant de l'affaiblir avant de l'offrir, au moindre prix, aux enchérisseurs qui se bousculaient au portillon du Conseil national de privatisation (CNP), organe auquel fut confiée la vente de nombre d'entreprises publiques dont de grands hôtels, prétendument jugées économiquement non viables. Dans la foulée du programme de privatisations à la pelle, lancé en 1995, avaient été mis en vente certains établissements hôteliers publics dont l'ex-Plaza Annaba) et le Sofitel (Alger). Cessions qui devaient rapporter à l'Etat quelque...6 milliards alors que l'opération de rénovation et de réhabilitation des 58 hôtels publics, décidée après, devait initialement coûter 44 milliards de dinars. Aussitôt le processus effectivement

actionné en 1998, sous la houlette des «fossoyeurs» du patrimoine public, ce fut Omar El Mahdi Aboucharida, un nom que certains employés de l'hôtel, encore en poste, ne sont pas près d'oublier, qui ouvra le bal des enchérisseurs. La trentaine, à l'époque, l'«homme d'affaires», se présentant comme tantôt libyen, tantôt koweïtien ou asiatique, avait soumissionné en janvier 1999, pour le rachat du Seybouse International au prix de 750 millions de dinars, puis 1,5 milliard de dinars, soit plus de 10 fois moins cher que le coût de sa rénovation. N'étaient

le nient catégorique opposé par ses travailleurs et cadres gestionnaires, la détermination de certains dirigeants de la holding mère qui avaient flairé l'arnaque et surtout le coup de pouce décisif, donné de loin, par Brahim Merad, l'actuel ministre de l'Intérieur, et ce, bien que ses détracteurs de la mafia politico-économique locale aient réussi, avec l'appui de leurs protecteurs au pouvoir de l'époque, à l'éloigner de Annaba où il était wali de juillet 1995 à juillet 1997, car devenu trop gênant pour leur «affaires», le Seybouse serait passé sous le contrôle

de ce jeune pseudo-homme d'affaires. Pas que : avant lui, c'étaient les saoudiens de Sidar qui s'y étaient intéressés avant de décider, pour des considérations et raisons occultes, d'y renoncer et d'opter pour la mise sur pied d'un nouvel hôtel de luxe dans le cadre du projet mirage Sidar Annaba. Sidar-Société Eddar Internationale née en 1998 en Algérie à l'initiative d'hommes d'affaires saoudiens, jordaniens et palestiniens intervenant dans la promotion immobilière est, en effet, un autre nom dont se souviennent encore les Annabis, les habitants de Sidi

Salem, localité populaire (commune d'El Bouni), en particulier. Et pour cause, bien des rêves d'une vie meilleure et d'une image moins exécrationnelle de leur cité qui s'y étaient construits au lendemain de la pose, en mai 2007, par feu Abdelaziz Bouteflika, de la première pierre, lançant la mise en route pour la réalisation d'un village touristique dans la supposée Zone d'extension touristique (ZET). Pour les besoins de financement du projet inscrit dans le plan d'aménagement de cette ZET, comprenant un centre d'affaires et des résidences haut standing en plein centre-ville, ainsi qu'un complexe hôtelier très haut de gamme le long de la corniche annabie, Sidar devait déployer des investissements à hauteur de 50 millions de dollars. Aussi, pas moins de 15 000 emplois, directs et indirects, étaient attendus. De bien longues années ont passé et pas un seul pas ne sera franchi. Tous ces milliers de rêves finiront par s'effiloche et la pierre de Bouteflika s'effritera.

Fort heureusement, le Seybouse International, qui a survécu aux promesses fantaisistes des capitaux étrangers, celui de privatiser l'un des joyaux hôteliers pour, soi-disant, atténuer les tensions budgétaires et stimuler la croissance économique, aura développé sa résilience et réussi à rebondir. Aujourd'hui, avec des spécifications de qualité et des normes conformes aux standards internationaux, «Seybouse International est une attraction touristique de référence, capable de fournir des services modernes et de haute qualité, conformes aux exigences du tourisme d'affaires...», se félicitait, à juste titre, le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche, lors de la cérémonie de réouverture de l'emblématique établissement. Emblématique car pour la ville d'Annaba et ses habitants, l'ex-Plaza représente bien plus qu'un simple établissement hôtelier, c'est un lieu qui regorge de références et de rappels à son caractère affirmé, eu égard à l'histoire mouvementée qu'il a connue.

Naïma Benouaret



PHOTO : DR

LE GÉNÉRAL SAÏD CHANEGRIHA, À PARTIR DE TAMANRASSET

«La souffrance des peuples palestinien et sahraoui est similaire»

Le chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), le général d'armée Saïd Chanegriha, a fait le parallèle entre l'occupation de la Palestine et celle du Sahara occidental. Dans une allocution prononcée, hier, lors de sa visite de travail et d'inspection à Tamanrasset (6^e Région militaire), il a affirmé qu'«en dépit de la distance géographique entre la Palestine et le Sahara occidental, il n'en demeure pas moins que la souffrance des deux peuples est similaire à bien des égards, du fait que les forces d'occupation s'évertuent dans les pratiques d'oppression, d'injustice et d'autoritarisme».

Le chef d'état-major de l'ANP enchaîne en précisant que les deux forces occupantes «cherchent par tous moyens à souiller et à oblitérer l'identité des peuples occupés et à piétiner leur dignité, employant une politique basée sur

les arrestations arbitraires, le meurtre, la famine, le nettoyage ethnique, l'apartheid et l'exploitation illégale de ses ressources». Ces deux occupations, a ajouté le général d'armée Saïd Chanegriha, sont «encouragées par des standard à géométrie variable adoptés par les médias internationaux, pour justifier l'occupation par la désinformation, la diffusion d'images erronées spoliant la réalité des faits, faisant de l'agresseur une victime et criminalisant une résistance légitime».

En effet, a-t-il poursuivi, «ce que subissent les peuples frères, aussi bien en Palestine qu'au Sahara occidental, met en évidence les formes les plus odieuses d'abus commis contre les civils, en particulier les enfants, les femmes et les personnes âgées, sans aucune considération aux règles internationales les plus fondamentales

des droits de l'homme et du droit international humanitaire». Le chef d'état-major de l'ANP considère, par ailleurs, que «la poursuite de l'occupation dans ces pratiques odieuses constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales». «Quelles que soient les différences culturelles et géographiques, l'occupation reste au cœur de l'injustice et des atteintes à la dignité humaine», a-t-il souligné tout en dénonçant la qualification de la résistance populaire de terrorisme et le silence qui s'ajoute à la passivité internationale à l'égard de cet amalgame intentionnel et à la reconnaissance du droit des peuples à l'autodétermination».

Le général d'armée Chanegriha estime ainsi qu'il «incombe, plus que jamais, à tous les hommes libres à travers le monde, de fédérer leurs efforts pour faire face à l'occupation, où qu'elle soit,

en veillant à instaurer les fondements d'une communauté internationale solidaire contre ces violations d'un temps révolu, pour un avenir où règnent la justice, la paix, le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, dans toutes les nations, sans exception». Le chef d'état-major de l'ANP a rappelé dans ce sillage la position immuable de l'Algérie en faveur des causes justes à travers le monde, à l'image des causes palestinienne et sahraouie.

Des causes qu'elle continue de défendre et des peuples qu'elle continue de soutenir «dans la mesure où l'occupation ne se résume pas aux pratiques répressives contre les peuples occupés, mais constitue une violation de leur propre entité et identité, un pillage de leurs ressources, voire un déni du droit de leurs citoyens à la vie».

M.A.O.

PRIX DES PRODUITS DE CONSOMMATION DURANT LE MOIS DE RAMADHAN

Tayeb Zitouni annonce des réductions de 10 à 25%

● Le ministre du Commerce et de la promotion des exportations Tayeb Zitouni a souligné que «les produits seront non seulement disponibles en quantités suffisantes mais à des prix abordables».

La question constitue la première préoccupation des ménages, notamment en cette période d'inflation et de l'approche du mois de Ramadhan. En visite, hier, dans la wilaya de Boumerdès, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations vient rassurer les Algériennes et les Algériens, affirmant qu'il n'y aura pas d'augmentation des prix durant ce mois sacré. Bien au contraire, dit-il, il y aura des réductions de 10 à 25% des prix de plusieurs produits.

Le ministre a souligné que «les produits seront non seulement disponibles en quantités suffisantes mais à des prix abordables». «Tous les producteurs vont baisser les prix durant ce mois de piété et d'entraide. Les réductions sur les produits alimentaires et les conserves, comme la tomate, seront de 10%. Ce qui est nouveau sur le marché national, a-t-il encore indiqué. Dans les marchés de proximité, les réductions vont atteindre 25% et toucheront même l'électroménager et les appareils de cuisson», a-t-il déclaré, soulignant que plusieurs opérateurs économiques ont adhéré à cette démarche pour permettre aux faibles bourses de passer ce mois de carême dans de bonnes conditions.

Sur un autre volet, le ministre a rappelé que la viande importée est destinée à la consommation des ménages et que l'Etat n'acceptera pas sa commercialisation à plus de



Tayeb Zitouni, Ministre du Commerce et de la Promotion des exportations

1200 DA. Il a révélé que des sanctions avaient déjà été prises à l'encontre des importateurs n'ayant pas respecté les orientations du gouvernement.

Avant de se rendre aux unités de production à Khemis El Khechna et Hammadi, M. Zitouni a fait une halte au marché de gros de la commune de Kharouba. S'étendant sur une superficie de 70 ha, cette gigantesque infrastructure compte

549 locaux, livrés à l'abandon depuis 1996. Un véritable gâchis pour un pays qui manque cruellement de grandes surfaces commerciales. Sur place, le ministre a annoncé la démolition des immeubles existant et la réalisation à leur place de quatre marchés de gros pour la commercialisation des produits alimentaires, des fruits et des légumes, ainsi qu'une surface pour la vente de bétail. Il

a précisé qu'une étude sera effectuée à cet effet par l'entreprise publique Magros, soulignant que cela a été rendu possible grâce aux efforts fournis par les autorités locales et l'association des commerçants. «Ce marché sera un grand espace de distribution car tout le monde sait que l'Algérie n'a malheureusement pas de marchés de gros. On a le marché de Semmar, mais c'est insuffisant»,

a-t-il regretté. Conscient des défis qui se posent à lui en cette période, le ministre insiste sur l'importance des visites de terrain pour l'application des décisions de son département, mettant en exergue la nécessité d'impliquer tous les acteurs dans la lutte contre l'informel et la spéculation. Tout en remerciant les opérateurs ayant accepté de réduire les prix à l'occasion du mois de Ramadhan, l'hôte de Boumerdès s'est félicité de la disponibilité des produits de large consommation et de la réduction des prix après des années de rareté et de tension sur plusieurs produits.

A rappeler qu'une commission multisectorielle chargée du suivi de l'approvisionnement du marché national a été créée récemment, avec pour mission principale de préparer le mois de Ramadhan. Il faut dire aussi que la lutte contre l'informel et les spéculateurs ne connaît pas de répit et des saisies importantes sont effectuées régulièrement par les services de sécurité. Il y a quelques jours, M. Zitouni a fait état du stockage dans le cadre du système de contrôle de 107 000 tonnes de pommes de terre, 30 000 tonnes d'oignons secs et 10 000 tonnes d'ail sec. Le ministre a annoncé l'importation de 20 000 tonnes par mois de viande rouge et l'élaboration d'une stratégie de contrôle de l'offre de fruits sur le marché à longueur d'année.

Ramdane Kebbabi

PROJET D'AMENDEMENT DU CODE PÉNAL Les députés donnent leur quitus

Le projet de loi portant amendement du code pénal a été adopté hier par la majorité des parlementaires. Seuls les députés du Mouvement pour la société et la paix (MSP) se sont abstenus lors de la plénière consacrée au vote de ce texte qui modifie et complète l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966. Contesté par les avocats et par les parlementaires, ce projet de loi, dont l'élaboration remonte à plus de trois ans, avait nécessité une seconde lecture, après avoir été présenté une première fois en réunion du gouvernement. La commission des affaires juridiques a dû également reporter ses réunions à maintes reprises, en raison de divergences sur certains articles. Ce n'est qu'en janvier dernier que le texte a été débattu par les locataires de l'hémicycle Zighoud Youcef.

Hier lors de la séance de vote, les députés ont approuvé toutes les mesures contenues dans le rapport complémentaire de la commission des affaires juridiques et, par ricochet, les nouvelles dispositions introduites à cet effet. Ainsi, ils ont donné leur quitus à l'article 333 bis 8, lequel punit de 6 mois d'emprisonnement avec une amende allant de 50 000 à 100 000 DA quiconque profère des injures et insultes dans l'espace public. S'agissant de la lutte contre le charlatanisme, les députés ont approuvé l'article 303 bis 42 portant sur l'aggravation des peines contre les auteurs de cette pratique, et ce, selon, le «degré de nuisance». Alors que ceux qui en font un moyen

pour des gains matériels seront punis de 1 à 3 ans de prison et une amende allant de 100 000 à 300 000 DA, dans le cas où la pratique porte atteinte à l'intégrité physique et morale des personnes, la sanction sera encore plus lourde, soit entre 3 et 7 ans de prison et 300 000 à 700 000 DA d'amende.

Cette disposition définit également la notion de charlatanisme. La commission propose aussi l'introduction de l'article 303 bis 43 qui condamne de 2 à 3 ans de prison et une forte amende ceux qui font de la publicité à ce phénomène. Concernant les agressions sexuelles sur mineurs, les députés ont voté pour l'aggravation des peines contre leurs auteurs, qui risquent entre 7 et 20 ans de prison ferme, de même que (l'article 175 bis) pour punir tous ceux qui aident ou tentent de faciliter la fuite ou la tentative de fuite de personnes du territoire national de manière illégale. L'article 87 bis a été maintenu. L'autre nouvel article validé par les parlementaires concerne «les entités terroristes» et les «personnes accusées de terrorisme» devant être intégrées dans la liste nationale des personnes recherchées.

CONSENSUS SUR LA LÉGITIME DÉFENSE

L'amendement proposé vise à lever les ambiguïtés et à clarifier les notions contenues dans l'article. Le nouveau projet approuvé introduit aussi la définition de groupe criminel organisé, conformément aux dispositions de la Convention des Nations unies contre la cri-



minalité transnationale organisée. Un consensus a été trouvé par rapport aux articles 149 bis 24, 40 et 30 dont les dispositions portent sur la légitime défense.

Le document renforce, en outre, la protection des gestionnaires et des investisseurs, notamment à travers la dépenalisation de l'acte de gestion et l'incrimination de l'entrave à l'acte d'investir dans le but de porter atteinte à l'économie nationale. A l'issue du vote, le ministre de la Justice, Abderrachid Tabi, a regretté l'abstention des députés lors du vote alors que durant les débats ils ont adopté de nombreux articles du projet. Et d'affirmer avoir «travaillé sur ce texte pendant plus de 3 ans, et ce, afin de cerner toutes les nouveautés et tous les défis de l'heure avec la

garantie d'une protection spéciale pour tous ceux qui en ont besoin, dont les catégories vulnérables».

Ce texte constitue, selon le ministre, un nouvel appui «aux réformes économiques adoptées par l'Etat», afin d'encourager l'investissement et booster le nouveau modèle de développement visant à libérer l'investissement et à redonner confiance aux investisseurs et à tous les acteurs économiques. Pour la lutte contre le crime organisé, particulièrement les gangs de quartier et le trafic de drogue, ce texte consacre, relève le ministre, un chapitre à «la protection des éléments de la force publique» qui veillent à la «protection du citoyen et de la patrie» contre toutes les formes de criminalité.

Nabila Amir

PUBLICITÉ

Société d'impression

Met à la vente une machine d'impression des journaux

«Offset Rotative à Bobine» en bon état,
Réf : KBA CMPACT 213

c'est une machine gauche-droite avec plieuse AF-16 Z

En version au sol comprenant principalement :

- 05 dérouleurs (porteur de bobine)
- 01 équipement d'entraînement mécanique
- Double pupitre de réglage avec (02) deux sections de pupitre, une pour le côté supérieur de la bande, et l'autre, pour le côté inférieur pour le réglage à distance, y compris affichage par barres pour le profil d'ancrage et pour le réglage à distance de la vitesse des rouleaux d'encrier et de mouillage
- Une galerie avec escalier
- 06 groupes d'impression en «Y»
- 01 plieuse AF 16 avec deuxième pli longitudinal, module «C» et équipement pour le deuxième pli transversal parallèle.
- 01 équipement d'entraînement électrique en technologie de commande programmable.
- 01 lot de pièces de rechange.
- 01 dispositif d'air comprimé pour alimentation de la machine en air comprimé.

Les intéressés par cette annonce sont priés de présenter leurs meilleures offres à l'adresse mail suivante :

affaire.com2023@gmail.comENTREPRISE PRIVÉE
MET EN VENTEdifférents véhicules :
touristiques, commerciaux
et transport en commun.
La date limite de visite du matériel
est le 10.03.2024

Tél. : 0770922586

EW162240031B



SARL Conserverie Alimentaire Amor Benamor

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 46 et 56 de la loi N° 23-12 du 05 aout 2023 portant sur les règles générales relatives aux marchés publics, la SARL conserverie Amor Benamor publie les résultats de l'appel d'offre national N°: 02/CAB/DAG/2024 portant sur la FOURNITURE DES PRODUITS CHIMIQUES. SARL CONSERVERIE ALIMENTAIRE AMOR BENAMOR NIF : 09982403821019221001

A l'issue de la procédure d'évaluation des offres techniques et financières effectuée par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres le produit Sulfate d'alumine a été attribué provisoirement à : SARL COSME COMPANY NIF : 099816000372011 au lieu de SARL HCPRO NIF : 000716097373544. cette attribution provisoire annule et remplace celle du 26/02/2024 en ce qui concerne le produit Sulfate d'alumine.

Les soumissionnaires qui contestent le choix opère peuvent introduire un recours auprès de la commission COP dans un délai de dix (10) jours qui suivent la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire.

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher du secrétariat de la commission COP au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de publication de cet avis.

EW160097B

Assemblée générale ordinaire

COMMUNIQUÉ

Le président du CSA/REA Alger-Centre informe l'ensemble des membres de l'Assemblée générale de l'Association de la tenue des travaux de l'Assemblée générale ordinaire, le jeudi 29 février 2024 à 17h00, au niveau du siège de l'Association 17, rue Ali Harrichet Alger-Centre portant à l'ordre du jour : présentation et adoption des bilans moral et financier de l'année 2023

Le présent communiqué tient lieu de convocation.

Le président

«Brasserie de l'ATLAS»
SARL en liquidation

Société à responsabilité limitée
au capital de 35 000 000 DA
Siège social : zone industrielle de Réghaïa
route nationale n°5 Alger
RC n° 00 B 0010825-00/16 du 20.02.2017
NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

Au terme de l'AGEX du 22 novembre 2023, Monsieur Sid Abdelaziz, domicilié à cité les Vergers Bt 40 n°8 Bir Mourad Raïs Alger, est nommé en qualité de liquidateur de la SARL «Brasserie de l'Atlas» société en liquidation.

Toute correspondance doit être adressée au siège social de la société en liquidation.

Abdelaziz Sid, liquidateur

EW160096B

Vente équipements conserverie fruits
et légumes occasion en parfait état de marche

Sise à Boufarik

- Une ligne de production tomates DCT et TCT
- Une ligne de production H'rissa
- Une ligne de production diverses confitures
- Une ligne de production jus tous agrumes avec huiles essentielles (centrifugeuses ALFA LAVAL)
- Diverses conditionneuses boîtes : 6OZ, 1/2, 1 kg, 4/4
- Divers tunnels de pasteurisations avec fardeluses
- Une chaudière
- Un concentrateur double et triple effets
- Autoclaves + divers matériels italiens en parfait état de marche

NB : Ne sera répondu qu'aux potentiels industriels acheteurs.
Visites sur RDV

Tél.0555.11.03.10

EW160018-B

COMMUNIQUÉ

La SARL CONSERVERIE DU MAGHREB annonce la mise en place des nouveaux cachets à partir du 20/02/2024, ces nouveaux cachets porteront le signe spécial étoile «». Seuls les cachets portant le signe «» seront considérés comme des cachets officiels pour les différents lettres et documents administratifs afin de servir et valoir ce que de droit.

La SARL MEDIBOX annonce la mise en place des nouveaux cachets à partir du 20/02/2024, ces nouveaux cachets porteront le signe spécial étoile «». Seuls les cachets portant le signe «» seront considérés comme des cachets officiels pour les différents lettres et documents administratifs afin de servir et valoir ce que de droit.

EW160096B

El Watan

Pour toutes vos annonces publicitaires à

BÉJAÏA
une seule adresse...162 Logts Nassiria, Bât A n°3
Tél./Fax : 034.11.12.71 - 034 11.12.75

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية البويرة - بلدية بشلول - دائرة بشلول
مكتب الانتخابات والجمعيات
رقم: 03/ج.ا.ج. 2024

وصل تسجيل التصريح بتأسيس جمعية
محلية

بمقتضى القانون رقم 06-12 المؤرخ في 18
صفر 1433 الموافق لـ 2012/01/12 والمتعلق
بالجمعيات. تم هذا اليوم 21 فيفري 2024 تسليم
وصل تسجيل التصريح بتأسيس الجمعية المحلية
المسماة:

جمعية الأحياء و القرى "تلزديت" بشلول

المقيمة: حي 90 مسكن - بشلول.
رئيس الجمعية: قاسمي أحمد بن قاسمي
تاريخ و مكان الميلاد: 1953/06/23. ب: بشلول
العنوان: حي 90 مسكن بشلول، ولاية البويرة
الملاحظة: ينشر هذا الوصل خلال ثلاثين (30) يوما
على الأكثر التي تلي تسليمه في جريدة يومية وطنية
إعلامية بطلب من رئيس الجمعية و على حسابها.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
ولاية بجاية - دائرة أميزور - بلدية سمعون
مكتب الشؤون الاجتماعية

نموذج إشهارى
التبليغ بتغيير عضو من أعضاء جمعية
النجم الرياضي لبلدية سمعون N.R.B.S

طبقا لأحكام القانون رقم 06-12 المؤرخ في
12 يناير 2012 م المتعلق بالجمعيات،
ولاسيما المادة 18 منه، لقد تم تغيير عضومن
أعضاء الهيئة التنفيذية للجمعية المحلية
المسماة:

جمعية النجم الرياضي لبلدية

سمعون N.R.B.S
بلدية سمعونالمعتمدة بتاريخ: 1985/12/02
تحت رقم: 648اسم و لقب الرئيس: جنادي مبارك
المقر: قرية سمعون - بلدية سمعون-

FAID LORS D'UNE RÉUNION AVEC LES RESPONSABLES
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

«Il faut repenser la gouvernance des banques»

● Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a souligné l'importance de réviser le mode de gouvernance actuel, «caractérisé par le bicéphalisme de gestion», et la nécessité de procéder à des changements et à des ajustements méthodologiques. Une évaluation serait en cours et on attend ses conclusions.

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a mis en avant, hier, la très névralgique question du mode de gouvernance des banques publiques. A peine trois ans après la restructuration opérée à la tête de six banques publiques par le ministère des Finances, en séparant les fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général, ce changement, présenté alors pourtant comme la solution majeure aux problèmes de gouvernance, semble a priori n'avoir pas tenu toutes ses promesses. C'est le ministre lui-même qui l'a laissé entendre au cours d'une réunion de coordination avec les principaux responsables des banques publiques. Le communiqué rendu public hier à l'issue de la rencontre indique à cet effet : «Concernant le mode de gouvernance des banques publiques, les discussions ont gravité autour d'un point majeur, mettant en lumière la nécessité de repenser la gouvernance des banques publiques, conformément aux résultats de l'opération d'évaluation entreprise dans ce sens.» Et c'est ainsi que le ministre soulignera à ce sujet, selon la même source, l'importance de réviser le mode de gouvernance actuel, «caractérisé par le bicéphalisme de gestion», et la nécessité de procéder à des changements et des ajustements méthodologiques. Une évaluation serait en cours et on attend ses conclusions. Lors de la réunion suscitée, un volet important a été examiné, relatif aux bilans de performances des principales banques publiques, notamment la BADR, la BDL, la CNEP-Banque, le CPA, ainsi que de la Banque nationale de l'habitat (BNH), qui ont présenté leurs résultats et les perspectives de leur évolution. Cette séance aurait permis, ajoute la même source, d'évaluer la santé financière de ces institutions, leurs performances et de discuter des défis spécifiques rencontrés et d'explorer des opportunités pour renforcer leur contribution au financement du développement économique du pays.

La question se pose aujourd'hui si le gouvernement est prêt à remettre en cause cette réforme, perçue à son lancement aussi bien par l'Exécutif lui-même que par de nombreux experts de la place comme un élément important de la réforme bancaire afin d'atteindre les objectifs de l'amélioration de la gouvernance, en minimisant le risque de corruption et favorisant davantage de transparence. Avant cette restructuration, qui a favorisé la dichotomie à la tête des banques, la responsabilité était exercée



Le ministre des Finances, Laaziz Faïd

par le président-directeur général (PDG). Par ailleurs, ladite rencontre a permis d'examiner le bilan de 2023 de la Commission d'observation et de surveillance des opérations en Bourse (Cosob). Une attention particulière a été accordée à la mise à jour du cadre réglementaire, notamment la révision du règlement concernant les conditions d'inscrip-

tion des agents habilités à négocier des valeurs immobilières. «Cette réforme s'inscrit dans une démarche de modernisation de l'activité boursière, soulignant l'engagement envers l'adaptation aux évolutions du marché financier et la promotion de pratiques réglementaires innovantes», selon la même source.

A. Benyahia

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE ET SIDÉRURGIQUE

Les entreprises publiques sortent la tête de l'eau

Depuis la désignation du ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, à la tête du secteur, par le président Tebboune, la sidérurgie nationale a connu une progression notable tant sur le plan quantitatif que qualitatif. En effet, plusieurs entreprises relevant du portefeuille du groupe des industries métallurgiques et sidérurgiques Imetal, autrefois en proie à des difficultés organisationnelles et productives, améliorent, désormais, leurs résultats de façon constante, chacune dans son domaine respectif. Le dénominateur commun à ces succès : une gestion dynamique assurée par de jeunes cadres à la compétence avérée. Il en est ainsi de Sider El Hadjar qui, d'un long arrêt de son haut-fourneau n°2, la plus importante unité du complexe, enregistre actuellement un pic de production qui, à la fin du mois de février, confirmera un record. Son

PDG, Abdelkrim Boulaïoune, un jeune cadre, la cinquantaine entamée, a joué un rôle essentiel dans cette réussite. L'entreprise économique publique (EPE) Alfapipe est aussi un exemple édifiant. Récemment, son directeur général a été démis de ses fonctions. Il a été remplacé par un jeune ingénieur Hassen Lahiouel, issu de la même boîte et qui a été installé récemment à la tête de cette filiale du groupe Imetal.

Intervenant au lendemain de la visite de travail du ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique au complexe Sider El Hadjar, cette décision était motivée, officiellement, par les faibles résultats enregistrés par l'unité Alfapipe de Annaba. Spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de pipes à l'échelle nationale, dont les tubes en acier soudés destinés au transport des hydrocarbures (gaz et pétrole) ainsi qu'au

transfert de l'eau des barrages, Alfapipe est, actuellement, hors danger. Les inquiétudes de ses 750 travailleurs sont, désormais, dissipées suite à un plan de charge conséquent qui a été confié au nouveau jeune directeur général. Il s'agit, entre autres, de la fabrication des conduites de la station de dessalement de Draouche (El Tarf) qui alimentera quatre wilayas de l'Est. Chargée des grands projets, l'entreprise Batimetal, leader dans son secteur, est gérée par un jeune cadre, animé d'une expertise certifiée. Composée de huit unités l'Entreprise nationale de charpente et de chaudronnerie (ENCC) est également administrée par un jeune cadre affirmé. Cependant, le groupe Imetal parraine toutes ces entreprises navigant à vue depuis près d'une année. A force d'être géré par des retraités dont l'ambition est limitée, il risque aujourd'hui de ne plus pouvoir suivre

la cadence des réformes engagées par l'inépuisable ministre de l'Industrie, M. Aoun. «Pour maintenir cette ascension industrielle soutenue par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, il est impératif que le prochain dirigeant d'Imetal soit un cadre soigneusement sélectionné, alliant jeunesse et expertise. Les retraités, le cas échéant, pourraient être sollicités pour des missions moins contraignantes, sachant que dans leur vie active, ils avaient marqué leur passage par des échecs successifs. L'expérience malheureuse de Sider El Hadjar en est le parfait exemple», soulignent plusieurs économistes. Et de conclure : «De même, le ministre de l'Industrie doit être intransigent tant sur la fraîcheur que sur l'expertise du futur dirigeant d'Imetal, afin de garantir le succès continu de cette évolution industrielle.»

M.-F. G.

OMC Appel à réformer le système commercial international

La treizième Conférence ministérielle (CM13) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) s'est ouverte hier à Abou Dhabi (Emirats arabes unis) pour se poursuivre jusqu'au 29 février. La réunion se penche sur le fonctionnement du système commercial multilatéral, dont la réforme est l'une des priorités de l'OMC. Ce qui a été souligné hier à l'ouverture de la réunion, même si aucune avancée majeure n'est attendue en raison des divergences entre les principaux pays membres de l'Organisation sur cette question. Face à un multilatéralisme «attaqué de toutes parts», la directrice générale de l'OMC, la Nigériane Ngozi Okonjo-Iweala, a appelé la communauté internationale à une plus grande «coopération» et à «réformer le système commercial international».

«L'incertitude et l'instabilité sont omniprésentes», a-t-elle déclaré à l'ouverture de la conférence. Et de réitérer sa mise en garde contre une «fragmentation» du commerce international, menacé par les tensions géopolitiques. La représentante de l'Organisation, citée par l'AFP, s'attend d'ailleurs à un abaissement des prévisions de l'OMC pour le commerce mondial de marchandises. Initialement, l'OMC s'attendait à un rebond à 3,3%. Ouvrant la conférence, le ministre d'Etat émirati au Commerce extérieur, Thani Al Zeyoudi, a de son côté émis le vœu que la réunion soit «une rampe de lancement (...) pour la réforme de l'OMC». L'OMC «doit rétablir un système de règlement des différends pleinement opérationnel et qui fonctionne bien afin de préserver le droit des membres à défendre leurs propres intérêts», a lancé par ailleurs le ministre du Commerce chinois, Wang Wentao, dans son message vidéo. Cette rencontre ministérielle est en effet vue comme la dernière possibilité pour faire avancer les discussions sur la réforme avant une possible nouvelle élection de Donald Trump qui, durant son premier mandat, avait, pour rappel, lancé une guerre commerciale avec la Chine, bloqué la capacité de l'Organisation à trancher les litiges commerciaux. Il avait même menacé de la quitter. En somme, les pays espèrent qu'Abou Dhabi puisse élaborer une feuille de route pour la réforme. Un réforme dont la volonté est née il y a deux ans pour ce qui notamment des accords sur la pêche et des brevets des vaccins anti-Covid. Les 164 membres de l'OMC avaient décidé d'entamer des discussions pour réformer l'Organisation, afin d'améliorer son efficacité et remettre en état de marche, avant la fin 2024, son système de règlement des conflits commerciaux. Justement, la directrice de l'OMC a appelé les pays à reproduire ce «miracle» malgré les nombreux «vents contraires» économiques et politiques. Des «vents» qui touchent notamment le volet agricole. En effet, la mise à jour des règles régissant le commerce mondial des produits alimentaires et agricoles est une priorité absolue pour les membres de l'OMC dans le cadre des négociations dont le début remonte à l'an 2000. Les conférences ministérielles de 2015 et de 2013 ont donné de premiers résultats et la conférence la plus récente, en 2022, a abouti à une déclaration sur la sécurité alimentaire et à une décision sur l'aide alimentaire humanitaire dans le cadre d'un ensemble de résultats convenus par les membres. Cependant, les négociateurs n'ont pas encore trouvé d'accord sur plusieurs questions non résolues relatives au programme de réforme, comme c'est le cas pour d'autres sujets majeurs.

Samira Imadalou

PUBLICITÉ

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIÈRE
DE LA WILAYA D'EL M'GHAIER

(NIF : 0023357055702858)

**AVIS DES RÉSULTATS DE PRÉSÉLECTION RELATIF
AU CONCOURS NATIONAL
D'ARCHITECTURE RESTREINT N° : 02/2024**

Conformément à l'article 46 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant des marchés publics et des délégations de service public et la loi 23-12 du 05/08/2023.

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya d'El M'Ghaier, informe l'ensemble des bureaux d'études participants dans le cadre du concours national d'architecture restreint N° : 02/2024 publié dans les quotidiens «*الجانب الكبير*» le 13/02/2024 et «*El watan*» 05/02/2024 pour Etudes et Suivi Pour la réalisation de 240/800 logements publics locatifs y compris VRD programme au titre de l'année 2024 1^{ère} tranche à la wilaya d'El M'Ghaier repartis en 07 lots

- Lot N : 01 : 50/800 logements Publics Locatifs à Oum Thiour Wilaya d'E M'ghaier
- Lot N : 02 : 40/160/800 logements Publics Locatifs à Djamaa Wilaya d'E M'ghaier
- Lot N : 03 : 40/800 logements Publics Locatifs à Stile Wilaya d'E M'ghaier
- Lot N : 04 : 40/800 logements Publics Locatifs à Sidi Amrane d'El M'ghaier
- Lot N : 05 : 30/800 logements Publics Locatifs à Sidi Khilil Wilaya d'El M'ghaier
- Lot N : 06 : 20/800 logements Publics Locatifs à Tendla Wilaya d'E M'ghaier
- Lot N : 07 : 20/800 logements Publics Locatifs à El Morara Wilaya d'E M'ghaier

Que les résultats de présélection des dossiers de candidature se résument à ce qui suit.

N°	LE BUREAU D'ETUDE	LOT	N°	LE BUREAU D'ETUDE	LOT
01	Groupement Moussi Chaouki+Aloui Chaker	1	22	Groupement Mlouk aKamal+Ben Mbarek Houssam Eddine	1+2+3+4+5+6+7
02	Groupement Kaki Noureddine+Zouline Amar	1+2+3+4+5+6+7	23	Groupement Talbi El Hassen+Mestour Kamal	1+2+3+4+5+6+7
03	Moussi Houcine	1+3+7	24	Khanfar Ben Salem	4
04	Groupement Hafiane Cherif+Melizi Yacine	1+2+3+4	25	Mbarki Abde l'Ouahed	1+2+3+4+5+6+7
05	Salem Abdelouahab	4+5+6+7	26	Groupement Zalek Ahmed+Kir Brahim	1+2+3+4+5+6+7
06	Groupement El Abed Labib+Kbayli Rachid	1+3	27	Groupement Hamadi Yacine+Harache Zakaria	1+2+3+4+5+6+7
07	Groupement Gmari Small+Sadani Adel	1+2+3+4+5+6+7	28	Groupement Messaa Mohamed+Ked Zin Elabdeldine	1+2+3+4+5+6+7
08	Aichouche Sofiane	1+2+3+4+5+6+7	29	Nesba Mohamed Ouedjil	1+2+3+4+5+6+7
09	Mokrani Taher	3	30	Hmidatou Hamza	1+2+3+4+5+6+7
10	Groupement Bouguera Imad+Ben Hassane Mohamed	1+2+3+4+5+6+7	31	Groupement Saoudi Hamza+Maissa Abdelrezak	1+2+3+4+5+6+7
11	Belmessoud Abbas	1+2+3+4+5+6+7	32	Groupement Benabdellah Said+Aouin Houcine	1+2+3+4
12	Barkat Fouzi	1+2	33	Groupement Kermadi Abdelkader+Zbidi Abdelkader	1+2+3+4+5+6+7
13	Mouane Abdel Basset	1+2+3+4	34	Groupement Hafoudha Hamza+Gamoune Mohamed Amine	1+2+3+4+5+6+7
14	Groupement Khelifi Ali+Hadjadj Hassane	1+2+3+4+5+6+7	35	Groupement Barkat Riadh+Djoudi Madani	1+2+5+6
15	Houba Walid	1+2+3+4+5+6+7	36	Groupement Tama Hacem+Amamr Hamadi	1+2+3+4+5+6+7
16	Karoul Djamal	1+2+3+4+5+6+7	37	Chathoune Small	1+2+3+4+5+6+7
17	Belaid Laroussi	1+2+3+4+5+6+7	38	Groupement Ghnabzia Mohamed+Lembarki Slimane	1+2+3+4+5+6+7
18	Groupement Ghnadra Hamza+Fouhama Mohamed	1+2+3+4+5+6+7	39	Groupement Mssaidé Hafidha+Salhi Nouari	1+2+3+4+5+6+7
19	Groupement Setou Small+Mesbahi Sallm	1+2+3+4+5+6+7	40	Groupement Bardjouhe Noufel+Bahloul Badreddine	3
20	Groupement Douisse Youcef+Nab Mohamed	1+2+3+4+5+6+7	41	Groupement Khedhir Tidjani+Zine Salah	1+2+3+4+5+6+7
21	Groupement Mnacer Abdelrahmane+Kilil Salem	1+2+3+4+5+6+7			

Date et heure de dépôt :

Les Bureaux d'Etudes présélectionnés sont invités à remettre les plis de l'offre technique des prestations et l'offre financière, dans un délai de 21 jours à compter de la date de la première parution du présent avis sur les journaux nationaux, le dépôt des offres est prévue au dernier jour à partir huit heure (8h00) jusqu'à treize heure (13h00) auprès du secrétariat du directeur général de l'Office de Promotion Immobilière (OPGI) d'El M'Ghaier.

Si la date de dépôt et d'ouverture coïncide avec un jour férié ou un jour de week-end celle - ci est reportée au jour ouvrable suivant, et cela conformément aux conditions fixées dans le cahier des charges.

L'ouverture des offres technique est prévue les mêmes jours de dépôt à 14 H 00, les bureaux d'études présélectionnés sont invités à assister à la séance d'ouverture.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE
office national de l'irrigation et du drainage
(ONID)

(N.I.F 000516096934716)

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT AVEC EXIGENCES
DE CAPACITES MINIMALES
N° 02/2024**

L'Office National de l'Irrigation et du Drainage (ONID) sis à 04 rue Sadj Mustapha - El Marsa (Wilaya d'Alger), lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales pour l'acquisition en lots séparés de moyens matériels pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance des infrastructures hydrauliques des plaines de Béni Slimane dans le cadre de l'opération intitulée «*Aménagement hydro agricole des plaines de Beni Slimane sur 2 000 HA (wilaya de Médéa)*»

Consistance des fournitures

- Lot 01 Fourniture sur site d'un (01) camion double cabine 2,5 T
 - Lot 04 Fourniture sur site de six (06) véhicules pour l'exploitation d'une puissance minimale de cinq (05) CV
- L'Avis d'Appel d'Offres s'adresse aux soumissionnaires réunissant les critères suivants

C-1 Capacités professionnelles

- Concédant (Constructeur) Une copie de l'agrément définitif délivré par le ministère chargé de l'industrie,
- Concessionnaire Une copie du contrat le liant au constructeur concédant,
- Agent agréé (Distributeur) Une copie du contrat le liant au concessionnaire et agréé par le concédant

C-2 Capacités techniques

Avoir vendu durant les cinq (05) dernières années au moins

Lot	Quantité minimale vendue exigée
01	Un (01) camion
04	Un (01) véhicule

NB - Toutes les livraisons doivent être justifiées par des attestations de bonne exécution délivrées par les clients, procès verbaux de réception (Définitifs ou provisoires) ou bons de livraison.
Exception faite toute fois pour les soumissionnaires relevant des petites et moyennes entreprises récemment créées conformément à l'article 57 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

C-3 Capacités financières

Le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen des cinq (05) dernières années (2018-2019-2020-2021-2022) supérieur ou égal à ,

Lot 01	Un (01) million de Dinars Algériens
Lot 04	Dix (10) millions de Dinars Algériens

NB Exception faite toute fois pour les soumissionnaires relevant des petites et moyennes entreprises récemment créées conformément à l'article 57 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les entreprises intéressées par le présent avis sont invitées à retirer le cahier des charges auprès du bureau des marchés de l'ONID sis à El Marsa route de Bordj El Bahri (W. d'Alger) et moyennant un paiement d'un montant non remboursable de quinze milles (15.000) Dinars Algériens au compte N° 001 00646 030030022518 ouvert au nom de l'ONID auprès de la BNA de Ain-Taya - Alger

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

Observation La liste détaillée des pièces exigées est précisée à l'article 08 du cahier des charges

Les trois enveloppes ci-dessus, doivent être insérées dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante

«*A ne pas ouvrir que par la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres*»

Appel d'offres N° 02/24

AQUISITION DES MOYENS MATERIELS POUR LA MAINTENANCE, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES DU PERIMETRE DE BENI SLIMANE DANS LE CADRE DE L'OPERATION INTITULEE TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRO AGRICOLE DU PERIMETRE DES PLAINES DE BENI SLIMANE SUR 2 000 HA (WILAYA DE MEDEA).

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante

OFFICE NATIONAL DE L'IRRIGATION ET DU DRAINAGE

BUREAU DES MARCHES

EL MARSА - 04 rue Sadj Mustapha - El Marsa (Wilaya d'Alger)

Tel 023 87 91 53-56 Fax 023 87 91 55.

La durée de préparation des offres est de Vingt (20) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres dans les quotidiens nationaux, le BOMOP ou le portail électronique des marchés publics.

La date et l'heure limite du dépôt des offres est fixé au dernier jour de la durée de préparation des offres au plus tard à 12 heures.

L'ouverture des plis techniques et financiers se tiendra en séance publique le même jour à 13 heures au siège de l'ONID.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres augmentée de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

VALORISATION DES DÉCHETS À BOUIRA

Une dizaine de projets à l'étude

● À travers la wilaya, une vingtaine d'unités seulement de récupération et de recyclage sont actuellement opérationnelles.

Les habitants de la wilaya de Bouira produisent une quantité estimée à 600 tonnes de déchets ménagers et assimilés par jour, soit une moyenne de 6 à 9 kilogrammes par personne. Ce chiffre, fourni par la direction de l'environnement, ne tient compte que des déchets déposés dans les décharges contrôlées. Cette énorme quantité de ce qu'on qualifie d'ordures est composée d'une variété de matériaux, dont le papier, les déchets organiques, le plastique, le verre, etc. Bien qu'ils constituent une source importante de matières premières exploitables, leur valorisation reste minime. Dans toute la wilaya, une vingtaine d'unités seulement de récupération et de recyclage sont actuellement opérationnelles, et une dizaine de propositions émanant d'investisseurs privés pour la création de nouvelles unités sont en cours d'étude. Toutefois, cela reste insuffisant au regard des quantités massives de déchets générés. Un autre créneau de recyclage sous-exploité est celui du fumier des volailles. Les services de la direction de l'environnement estiment la quantité de fiente produite quotidiennement à quelque 200 tonnes. Ces excréments utilisés comme fertilisants après traitement ne sont malheureusement pas valorisées à grande échelle. Une seule unité est active au niveau de la commune de Chorfa, à l'est de la wilaya, dont la capacité de production est de 20 tonnes par jour, soit 10% du total des fientes produites. «Il existe une autre installation dans



la zone d'activités d'El Hachmia qui n'est pas encore opérationnelle et qui vise à convertir le fumier de volaille en engrais 100% bio», indique le directeur de l'environnement. En outre, il existe un autre gisement de récupération et de recyclage négligé. Il s'agit des déchets issus de la trituration des olives, notamment le grignon.

Et ce ne sont pas les potentialités qui manquent. La wilaya dispose de pas moins de 240 huileries dont les résidus sont déversés un peu partout, notamment dans les lits d'oueds, polluant ainsi les cours d'eau. Quant aux déchets industriels, déchets spéciaux et déchets spéciaux dangereux, une étude est en cours pour les

Le recyclage des déchets, une activité lucrative qui fraie son chemin à Bouira générant un gisement d'ordures et assimilés estimé à 600 tonnes

PHOTO : DR

quantifier, indique le même responsable.

Par ailleurs, des dizaines de particuliers se sont attelés à la tâche de collecter ces déchets, mais de manière informelle. Afin de réglementer leurs activités, un décret exécutif portant le numéro 24-61, publié au Journal officiel le 4 février de l'année en cours, fixe les produits recyclables et

les modalités d'application des exonérations et réductions fiscales accordées aux personnes exerçant l'activité de collecte des déchets recyclables. «Les personnes concernées doivent s'adresser au service de l'environnement pour présenter leurs documents afin d'exercer légalement l'activité de collecte des déchets. En outre, ce nouveau décret ouvrira la voie à la création d'emplois et à la réduction de la quantité de déchets», explique notre interlocuteur, qui ajoute qu'il existe actuellement 7 unités opérationnelles de récupération et de recyclage des déchets ferreux et non ferreux, et que 2 autres unités sont en cours de réalisation. **Omar Arbane**

UNIVERSITÉ DE BÉJAÏA

LA LANGUE MATERNELLE, UNE CLÉ POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

Dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la Langue maternelle, la Faculté des lettres et des langues de l'université de Béjaïa, en collaboration avec plusieurs laboratoires de recherche, a organisé une journée d'étude sur le thème de l'enseignement des langues en Algérie. Cette initiative, qui s'est déroulée mercredi dernier, dans la salle de conférence du laboratoire de recherche et étude amazigh, ont débattu de plusieurs thématiques, dont «La problématique : quelle place est réellement réservée aux langues maternelles dans l'apprentissage des langues étrangères en Algérie, et comment elle peuvent-elles servir de pont vers l'acquisition des langues étrangères ?

Les intervenants, partageant la même vision, ont souligné l'importance de la langue maternelle comme fondement pour l'enseignement des langues étrangères. Selon eux, la langue maternelle ne devrait pas être reléguée au second plan, mais plutôt intégrée de manière essentielle dans le processus d'apprentissage linguistique. En effet, celle-ci représente bien plus qu'un simple moyen de communication quotidien ; elle constitue une passerelle indispensable pour les apprenants des langues étrangères.

Nabil Saadi, professeur et responsable du domaine des langues étrangères, a souligné que «l'exclusion de la langue maternelle dans l'enseignement est une erreur majeure. Il affirme que son utilisation est non seulement nécessaire, mais aussi obligatoire, car elle facilite grandement l'apprentissage et l'acquisition des langues étrangères». De même, M. Tabti Farid, professeur et responsable du domaine de la langue et littérature arabe, a conforté cet avis en ajoutant que «la langue maternelle représente la quintessence même de la culture et de l'identité de l'apprenant ainsi que de l'enseignant. Mettre cette langue de côté reviendrait à effacer les valeurs fondamentales de l'individu».

Ainsi, il est clair que pour favoriser un véritable développement linguistique, il est impératif de reconnaître la valeur intrinsèque de la langue maternelle. En l'intégrant pleinement dans les programmes d'enseignement des langues étrangères, l'Algérie pourrait non seulement enrichir l'expérience d'apprentissage des apprenants, mais également préserver et promouvoir sa richesse culturelle et identitaire, s'accordent à dire les spécialistes. **Amroun Chafik**

CHORFA

LE CEM DJELLIDI MOHAMED EN DÉCRÉPITUDE

Le CEM Djellidi Mohamed de la commune de Chorfa, à l'est de la wilaya de Bouira, fait face à plusieurs déficiences. L'un des problèmes majeurs est la fermeture des laboratoires depuis 2015, en raison de l'effondrement de la toiture. La salle de sport de l'école n'a pas non plus été équipée du matériel nécessaire pour son fonctionnement, ce qui entraîne des blessures aux élèves lors des séances d'éducation sportive. En outre, un hangar dans lequel devait être implantée une cantine est exploité depuis plusieurs années par le lycée Aliane Hamimi comme salle de sport. L'Association des parents d'élèves de l'établissement a tenté par tous les moyens de résoudre ces problèmes, mais malheureusement, leurs efforts sont restés vains. «Nous avons adressé des correspondances à la direction de l'éducation de la wilaya, au chef daïra, et même

demandé une audience au wali. Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu obtenir aucune réponse positive de la part des autorités», déplore Nouredine Atmani, président de l'Association des parents d'élèves. Face à cette situation de blocage, l'association a tenté d'obtenir un financement au profit de l'établissement de leurs enfants, auprès de l'Agence de développement social (ADS), et qui s'élève à 4 millions de dinars. «Après plusieurs jours d'efforts avec notre APC, toutes les fiches techniques et documents nécessaires ont été établis. Malheureusement, notre dossier a été refusé. On nous a signifié que l'ADS ne finance pas des projets du secteur de l'éducation», explique notre interlocuteur qui interpelle encore une fois les responsables du secteur de l'éducation à prendre leurs responsabilités.

Omar Arbane

infos brèves

AOKAS

INAUGURATION D'UN NOUVEAU SIÈGE DE LA CNAS

Un nouveau siège de l'agence Cnas a été inauguré la semaine passée à Aokas par le responsable de la structure, en compagnie des autorités locales.

La nouvelle agence, plus spacieuse et située au cœur du chef-lieu communal, est dotée d'un service de contrôle médical, contrairement à l'ancienne structure. Cette initiative vise à rapprocher les services essentiels de l'agence de ses bénéficiaires, facilitant ainsi leur accès aux prestations de la caisse. Lors de la cérémonie d'inauguration, le chef de centre, représentant de la direction de la CNAS-Béjaïa, a souligné l'importance de cet acquis. «Ce nouveau siège reflète notre engagement à servir la communauté avec efficacité et compassion. Nous sommes déterminés à garantir que chaque individu puisse accéder aux services

dont il a besoin pour assurer sa sécurité sociale et celle de sa famille», a déclaré le responsable. L'ouverture de ce service permettra enfin aux usagers de ne plus se déplacer vers la commune voisine, à Souk El Tenine, pour effectuer les contrôles médicaux. La population locale a accueilli cette nouvelle avec satisfaction, soulignant l'importance de disposer de ce type de structures et de prestations pour répondre à leurs besoins en matière de santé et de sécurité sociale.

BÉJAÏA

PLUS DE 1400 FOYERS RACCORDÉS AU GAZ NATUREL

La direction de distribution d'électricité et du gaz de Béjaïa a célébré la Journée nationale du Chahid en mettant en service le réseau gaz au profit de plus de 1400 foyers, à travers les communes de M'cisna, Bouhamza et Melbou, selon un communiqué de la Sonelgaz. Ainsi, ce raccordement en gaz naturel a

concerné 610 foyers dans le chef-lieu de la commune de M'cisna, 270 foyers dans les villages de Boumessaoud, Taghbit, Talghamt, Tizi Ouzrou, Tafert, Takhlicht, Ichaabanene, Sahel et Ath Khaled relevant de la commune de Bouhamza, ainsi que 487 autres branchements dans les villages de Lota, Beni Bouhfane, Ledjenane, Sahel et Tikart, dans la commune de Melbou. En outre, ajoute la même source, «des efforts ont été déployés pour raccorder 53 foyers dans la commune de Kendira et 10 logements dans la commune de Barbacha». «Ces projets s'inscrivent dans le cadre des efforts continus de la Sonelgaz, visant à améliorer les conditions de vie des citoyens et témoignent de l'engagement continu de Sonelgaz à répondre aux besoins énergétiques des zones rurales et à contribuer au développement socio-économique de la région», lit-on dans le document, à travers lequel la direction promet de «poursuivre ses efforts pour de nouveaux projets de raccordement au gaz naturel». **A. Ch.**

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
 ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
 Université de Laghouat

RECRUTEMENT MAITRE-ASSISTANT CLASSE B 2024

Établissement universitaire	Filière	Spécialité	Priorité Spécialité	Le nombre de postes ouvertes	Lieu de nomination	Conditions de postulation à l'emploi
Université Ammar Thaçi à Laghouat	Mathématiques	Tous Les Spécialité	4	06	Fac des sciences, Fac technologie, Fac médecine	Sur la base de titres Titulaires d'un doctorat d'État, d'un doctorat des sciences ou d'un équivalent reconnu. Sur la base de concours sur titres: les titulaires d'un diplôme de magister avec une note proche au moins du bien et qui l'ont obtenu dans le cadre du décret exécutif n°98-254 du 24 Rab' al-Thani 1419 correspondant au 17 août 1998, relatif à la formation doctorale, à la formation post-universitaire et au titre universitaire Modifié et complété, ou d'un certificat Reconnu pour son équivalence.
	Informatique	Tous Les Spécialité	4	06	Fac des sciences, Fac technologie	
	Sciences vétérinaires	Tous Les Spécialité	4	02	Fac des sciences,	
	DROIT PUBLIC	Tous Les Spécialité	4	07	Fac de droit	
	Langue Anglaise	Tous Les Spécialité	4	03	Fac des langues	
	Sciences de l'information et de la Communication	Tous Les Spécialité	4	10	Fac, sciences humaine et islamique	
	Sciences de gestion	Tous Les Spécialité	4	01	Fac de gestion	
	Orthophonie	Tous Les Spécialité	4	03	Fac de sociologies	
	Sciences Islamiques	Tous Les Spécialité	4	02	Fac, sciences humaine et islamique	
	Langue Espagnole	Tous Les Spécialité	4	02	Fac des langues	
	Chimie	Tous Les Spécialité	4	01	Fac de médecine	
	Ecologie et Environnement	Tous Les Spécialité	4	01		

- Le dossier de candidature doit être déposé exclusivement via la plateforme numérique « Progress » selon le lien électronique suivant :

<https://progres.mesrs.dz/webrecrutement>.

Les dossiers de candidature : une demande écrite, une copie de la carte d'identité nationale, une copie des pièces justificatives requises. Diplôme ou certificat, une fiche de renseignements à remplir par le candidat et déposée via la plateforme numérique « Progress » (téléchargeable sur le site internet de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative). * Une copie des documents prouvant les travaux scientifiques réalisés par le candidat dans le domaine de sa division et sa spécialisation avant ou après l'obtention du certificat requis. (Une copie des articles et interventions scientifiques et une copie de la page du livre scientifique portant le Numéro International Standard pour le Livre (ISBN) le cas échéant. * Certificats de travail prouvant l'expérience professionnelle obtenue par le candidat dans le domaine de l'enseignement dans les établissements d'enseignement supérieur (selon le formulaire précisé, à télécharger sur le site internet de l'établissement universitaire concerné, si nécessaire, Certificats de travail prouvant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement, après obtention du certificat requis, dans des institutions affiliées à d'autres secteurs. * joints à une attestation d'affiliation délivrée par l'organisme de sécurité sociale compétent, le cas échéant A. * Travail attesté de l'expérience professionnelle acquise par le candidat après l'obtention du certificat requis pour exercer des fonctions d'encadrement au niveau des institutions et administrations publiques et/ou des institutions et organismes publics et privés, accompagné d'une attestation d'affiliation délivrée par l'autorité de sécurité sociale compétente lorsque nécessaire. Les dossiers doivent être déposés via la plateforme numérique « Progress », dans un délai de (15) jours de travail ouvrables à partir de la parution de cette annonce dans la presse nationale

El Watan 27/02/2024 — ANEP REF 2416005972

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT
 DE L'URBANISME
 ET DE LA VILLE
 WILAYA D'ALGER



وزارة السكن والعمران والمدينة
 ولاية الجزائر

ديوان الترقية والتسيير العقاري
 للدار البيضاء

OFFICE DE PROMOTION ET
 DE GESTION
 IMMOBILIERE DE DAR EL BEIDA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ
 (NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE : 000016001140661)

Conformément aux dispositions des articles 65,82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'Office de Promotion et de Gestion immobilière de Dar El Beida sis à cité Rabia Tahar Bat M5, Bab Ezzouar, Alger, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours national d'architecture restreint N° 05/2023 paru dans deux quotidiens nationaux «EL WATAN» et « الشروق » en date du 14/11/2023 pour la sélection du bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre (ETUDE ET SUIVI) d'un Collège type B6 N°02 au niveau du site 1400 logements location-vente (LLV) BIRTOUTA, commune de BIRTOUTA, wilaya d'Alger cités d'habitat intégrées tranche 2023 Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché a été attribué provisoirement au soumissionnaire ci-après désigné et ce, conformément aux détails suivants :

Attributaire	Note global /100 points	Délai d'exécution	Montant de l'offre DA/TC	Montant de l'offre DA/TC corrigé	Critère de choix
CABINET D'ARCHITECTURE AL HAMBRA DESIGN NIF : 1871728028749300000	88.83 points	03 mois	24 750 000.00	24 750 000.00	Meilleure note

Les autres soumissionnaires sont invités s'ils le souhaitent à se rapprocher des services de l'OPGI DE Dar El Beida dans un délai de trois (03) jours de la date de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou la presse pour prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques et financières.

- Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du présent marché peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente.

-Le recours est introduit dans les dix(10) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), la presse ou le portail du marché public.

-Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

El Watan 27/02/2024 — ANEP REF 2416006034

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
 ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



المدرسة العليا لعلوم التغذية والصناعات الغذائية
 ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'ALIMENT ET DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

AVIS DE RECRUTEMENT SUR TITRE POUR L'ACCÈS
 AU GRADE DE MAÎTRE- ASSISTANT CLASSE «B»

L'Ecole Supérieure des Sciences de l'Aliment et des Industries Agroalimentaires (ESSAIA) lance au titre de l'exercice 2024 l'ouverture du concours de recrutement sur titre pour l'accès au grade de maître-assistant classe «B» selon les filières et les spécialités indiquées dans le tableau joint à cette annonce.

Le dossier de candidature sera déposé exclusivement via la plateforme numérique « Progress » à travers le lien Électronique suivant :

<https://progres.mesrs.dz/webrecrutement>

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite.
- Une (1) copie de la carte d'identité nationale.
- Une (1) copie du titre ou du diplôme exigé.
- Une fiche de renseignement dûment remplie par le candidat (téléchargeable à partir du site web de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou à partir du site web de l'établissement concerné).

Les candidats définitivement admis au concours de recrutement sur titre doivent compléter leurs dossiers de candidature par l'ensemble des documents ci-après :

- Une copie du document justifiant la situation du candidat vis-à-vis du service national.
- Un (1) certificat de résidence.
- Un (1) extrait de l'acte de naissance.
- Deux (2) certificats médicaux (médecine générale et phtisiologie) délivrés par un médecin spécialiste attestant de l'aptitude du candidat à occuper l'emploi postulé.
- Deux (2) photos d'identité.

Outre les pièces énumérées ci-dessus, les dossiers des candidats admis définitivement au concours doivent comporter notamment :

- Copie des documents prouvant les travaux scientifiques réalisés par le candidat dans sa filière et sa spécialité antérieurement ou postérieurement à l'obtention du diplôme exigé le cas échéant (copies des publications et communications scientifiques, copie de la page de l'ouvrage scientifique qui porte l'ISBN (international Standard Book Number)
- les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement auprès des établissements d'enseignement supérieur, le cas échéant.
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans le domaine de l'enseignement après l'obtention du diplôme exigé auprès des établissements relevant des autres secteurs d'activité, doivent être dûment visées par l'organe de sécurité sociale, le cas échéant
- Les attestations de travail justifiant l'expérience professionnelle acquise par le candidat après l'obtention du diplôme exigé à l'occasion d'occupation des postes d'encadrement dans les établissements et administrations publiques ou établissements relevant des autres secteurs qui doivent être dûment visées par l'organe de sécurité sociale, le cas échéant.
- Fiche familiale pour les candidats mariés.
- Copie de carte d'invalidité du candidat le cas échéant.

- Les inscriptions au concours sur titre débuteront dès la première date de publication de ce placard sur les quotidiens et s'étendront sur quinze jours (15) ouvrés via la plateforme numérique « Progress».
- L'absence du candidat le jour de l'entretien élimine l'intéressé de l'opération de recrutement.

- Tout candidat peut consulter son dossier de candidature au concours sur titre pour l'accès au grade de maître-assistant classe «B» via la plateforme numérique «Progress» en utilisant son compte électronique et cela après les résultats annoncés par l'établissement concerné.

El Watan 27/02/2024 — ANEP REF 2416005985

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE : SKIKDA
 DAÏRA DE : AZZABA
 COMMUNE DE : AIN CHARCHAR
 NIF:098421065162524

AVIS D'ANNULATION D'ATTRIBUTION
 PROVISOIRE DU PROJET

Conformément à l'article n° 49 de la loi N° 23-12 du 18 Moharam 1445 correspondant au 05/08/2023 détermine les règles générales liées aux marchés publics.

Conformément à l'article n°73 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services publics.

A cause de l'avis d'attribution provisoire qui a été annoncé le 27/07/2023 au journal المساء et Journal El Watan 24/07/2023 بتاريخ.

Concernant : Projet 01 - Aménagement urbain 106 logts Ain Charchar 1^{er} tranche

A été attribué à Monsieur : Bouhdjila Samir (Entreprise des travaux de construction et des grands travaux publics et) suivant le tableau :

N°	Projet	Entreprise	Nif	Note technique	Montant proposé	Montant corrigé	Observation
01	Projet 01 - Aménagement urbain 106 logts Ain Charchar 1 ^{er} tranche	Bouhdjila Samir (Entreprise des travaux de construction et des grands travaux publics et)	1990230600003 51	65	8 680 760.00 DA	8 680 760.00 DA	L'ETP qualifié techniquement et moins disent

Porte le président de L'APC de Ain Charchar M Mansouri Mounir l'annulation de l'avis d'attribution provisoire

Motif: Expiration du délai de préparation des offres

Le Président de l'Assemblée communale

El Watan 27/02/2024 — ANEP REF 2423001159

MASCARA

Quand les robinets se tarissent

● Avec une perturbation dans la distribution de l'eau potable qui a perduré à Mascara, pendant plusieurs jours, de nombreux consommateurs ont été contraints de s'approvisionner chez les colporteurs d'eau, à des prix variant entre 1500 et 2000 dinars la citerne.

Les revendeurs d'eau potable ont connu une période florissante ces derniers jours dans la wilaya de Mascara. La cause : la demande en eau n'a cessé d'augmenter à la suite d'une pénible période de sécheresse qui a affecté les robinets, certains depuis le 18 février dernier et d'autres bien avant. Avec l'épuisement de leurs réserves, les citoyens étaient contraints d'acheter de l'eau à des prix variant entre 1500 et 2000 dinars la citerne, auprès des colporteurs d'eau. Dans les quartiers affectés par la pénurie d'eau, le même scénario s'est reproduit tout au long des journées. Des hommes, femmes et enfants se rendent aux puits des propriétaires de douches, de bains maures et d'autres sources, jerricans à la main, pour s'approvisionner en eau. D'autres ont attendu impatiemment leur tour pour que les vendeurs d'eau remplissent leurs réservoirs vides. Les perturbations dans l'approvisionnement en eau potable dans la wilaya de Mascara sont malheureusement fréquentes. Parfois, les pannes sont attribuées à des problèmes au niveau de la station de dessalement de la Macta,



Dans les quartiers affectés par les coupures, les colporteurs d'eau ont pignon sur rue

d'autres fois à des fuites dans les conduites de distribution. Les raisons sont multiples pour expliquer ces perturbations récurrentes. Face à cette crise, l'Algérienne des eaux (ADE) n'a pas pris les mesures nécessaires pour approvisionner les citoyens en eau par le biais de camions-citernes, comme cela se faisait précédemment ! Pour expliquer les causes de cette pénurie, l'ADE s'est contentée de publier un communiqué sur sa page Facebook, annonçant des perturbations dans le programme de distribution d'eau potable dans vingt communes de

la région, incluant Mascara, Tizi, Keurt, Ghriss, Froha, Matemore, Feraguig, Ain Fares, Bordj, Khalouia, Mohammadia, Sidi Abdelmoumen, Mocta Douz, Sedjerara, Ghomri, Bouheni, Sig, Oggaz, Alaïmia, Ras Ain Amirouche. Ces perturbations, prévues pour une durée de 48 heures à partir du mardi 20 février, sont attribuées à l'arrêt de la distribution d'eau de mer désalinisée depuis la station de dessalement de la Macta. Le vendredi 23 février, les habitants desdites localités souffraient toujours du manque d'eau dans leurs

foyers, en dépit des promesses de régularisation formulées par l'ADE. Dans la soirée du samedi, l'approvisionnement en eau potable a finalement été rétabli dans certains quartiers, tandis que dans d'autres, à l'instar du quartier de Bab Ali, chef-lieu de la wilaya, les difficultés demeuraient. Ce qui attire l'attention, c'est que les internautes qui commentent les publications de l'ADE sur sa page Facebook avec des questions concernant les problèmes d'eau ne reçoivent aucune réponse !

Abdelouahab Souag

CHLEF L'ALGÉRIENNE DES EAUX MET EN SERVICE UNE AGENCE MOBILE

■ L'Algérienne des eaux de Chlef a lancé dimanche dernier sa première agence commerciale mobile pour les clients éloignés des agences commerciales de l'ADE. Cette initiative vise à rapprocher le service clientèle de l'ADE des abonnés éloignés de ses agences commerciales à travers la wilaya. C'est un véhicule spécialement aménagé pour cet usage et doté des moyens nécessaires et d'un TPE (paiement électronique) qui assure ce service public de proximité, en plus des 10 agences commerciales et des 26 points d'encaissement dont dispose l'ADE de Chlef sur son réseau géré dans 32 communes de la wilaya. Le coup d'envoi de l'opération a été donné à l'occasion de la Journée nationale du Chahid et ce, au cours d'une cérémonie officielle à laquelle ont pris part le wali de Chlef, les autorités locales et les directeurs de la zone et de l'agence ADE de Chlef. L'agence commerciale mobile est chargée, en effet, de l'encaissement des factures et de fournir les informations et services utiles aux clients concernant notamment les branchements individuels, l'installation des compteurs, les réclamations à propos de la facture, les éclaircissements sur le programme de distribution de l'eau et les possibilités de règlement des redevances par différents moyens. De même, elle permet à ses abonnés de signaler les éventuelles fuites d'eau pour une intervention rapide de ses services techniques. L'initiative de l'Algérienne des eaux, comme il fallait s'y attendre, a été favorablement accueillie par la clientèle concernée.

A. Y.

AÏN TÉMOUCHENT

Un rapport de l'APW pointe des insuffisances dans les zones industrielles

Les deux zones industrielles (ZI) de la wilaya, celle du chef lieu (129 ha) et celle de Tamzoura (205ha), constituent les deux faces d'une situation contrastée du foncier industriel. Quant aux treize zones d'activités (ZA), pour un total de 92 ha, la leur n'est guère reluisante, à l'instar de celle la Z.I. de Témouchent, comme en a fait étalage un rapport de l'APW. En fait, cette situation est indéniablement imputable à l'époque de l'économie administrée, d'une part, et, d'autre part, aux errements d'une libéralisation qui a suivi sans cap structurant. Ainsi, sur les 13 ZA, neuf ont été viabilisées. Si 108 projets y ont été implantés, 32 seulement sont entrés en activité alors que 11 seraient en voie de l'être. Par ailleurs, 24 parcelles sur un total de 1,8 ha attendent d'être affectées à des investisseurs sachant qu'en ZA, les parcelles n'ont pas la même étendue qu'en ZI. Concernant la ZI du chef lieu de wilaya, la description qu'en fait le rapport de l'APW est désespérante : un espace désert comprenant des parcelles demeurées des terrains vagues, certaines avec juste un entourage, d'autres construites mais «ne dégagant aucun bruit significatif d'une activité industrielle sauf celui des

aboiments des chiens qui en assurent la garde». D'autres sont en partie détournées de leur usage par l'injection de bâtisses résidentielles et des dépôts de vente de boissons alcoolisées, résultat d'une politique de «hallalisation» de l'espace urbain de la ville au détriment de son espace industriel. De la sorte, la ZI de Témouchent qui a accueilli 52 projets depuis des décennies, ne connaît que douze en activité. Sa récente reprise en main a permis l'injection de six nouveaux projets en cours de concrétisation alors que trois autres parcelles laissées en jachère par leurs attributaires vont être concédées. C'est ce qui explique que les autorités placent principalement leurs espoirs de relance économique sur la zone industrielle de Tamzoura située à l'extrême-est de la wilaya et où l'état des lieux est positivement dissemblable. Elle ne traîne aucun contentieux pouvant grever sa gestion. En outre, sa superficie actuelle constitue presque le double de celle du chef lieu, soit 205 ha équivalant au total de tout le foncier industriel existant à travers la wilaya. Mieux, elle est possiblement extensible au double de sa superficie actuelle. Quant aux retards enregistrés dans sa viabilisation, ils

sont en voie de résorption. Ainsi, concernant l'énergie (électricité et gaz), les réseaux y sont opérationnels alors que ceux de l'amenée d'eau ainsi que de l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales sont en voie d'achèvement. Par ailleurs, cette ZI possède des atouts autrement consistants dans la mesure où elle est proche d'Oran et de son port ainsi que de l'autoroute Est-Ouest, ce qui lui permet de se déployer aisément vers l'extérieur. Le seul hiatus, c'est l'existence en son sein de quelques activités extrêmement polluantes qui persistent à ne pas se soumettre aux normes, ce qui peut entraîner la contagion sur le site. Actuellement, 102 projets y ont été domiciliés dont dix sont entrés en activité alors que 18 autres vont l'être incessamment et alors que 61 parcelles, soit 21,26 ha, sont disponibles pour satisfaire les demandes des investisseurs potentiels. Cependant, ces espaces seront affectés en priorité aux projets agro-alimentaires au regard de la vocation agricole de la région, de façon à assurer la transformation localement de la production agricole dont une bonne partie l'est actuellement dans d'autres wilayas éloignées.

M. Kali

MOSTAGANEM RICHES ACTIVITÉS CULTURELLES

■ Afin de consolider le lien entre les générations, en rappelant aux jeunes les principales actions des valeureux combattants pour la liberté, sous forme de pièces théâtrales et autres expositions et poésies de circonstance, le Théâtre régional de Mostaganem, en coordination avec l'annexe de l'Office national d'alphabétisation et d'enseignement des adultes de Mostaganem, a organisé, dans le cadre de la Journée nationale du Chahid, diverses activités culturelle historique. «Pour qu'on n'oublie pas le martyr» est une pièce théâtrale qui a été proposée au public à cette occasion pour relater l'épopée sur la réalité vécue par les familles algériennes durant la révolution algérienne. Cette activité comprenait également des lectures de poésie et de chansons historiques sur la résistance algérienne. Pour conclure l'événement, un hommage a été également rendu à plusieurs participants, notamment à ceux de l'annexe de l'Office national d'alphabétisation et d'enseignement des adultes.

L. H.

JEUX AFRICAINS ACCRA 2023 «Nous avons opté pour une participation qualitative»



Le chef de la délégation algérienne pour les 13^{es} Jeux africains d'Accra au Ghana (8-23 mars 2024), Karim Saïdi, a indiqué lundi à Alger que «les Fédérations sportives nationales concernées ont opté pour une participation qualitative». «L'Algérie prendra part au rendez-vous africain d'Accra avec une délégation composée de 299 personnes dont 222 athlètes représentant 18 disciplines et 77 entraîneurs, chefs d'équipe et médecins. Le Comité olympique et sportif algérien, en coordination avec les Fédérations nationales concernées, a opté pour une participation qualitative, notamment pour quatre disciplines des huit disciplines qualificatives aux jeux olympiques 2024 de Paris (badminton, tennis, tennis de table et triathlon)», a indiqué Karim Saïdi, lors d'une conférence de presse animée conjointement avec le secrétaire général du COA, Kheireddine Barbari et le directeur des sports au COA, Yacine Arab. Les 14 disciplines non qualificatives aux JO-2024 sont : Athlétisme (24), Cyclisme (16), Natation (18), Basket 3x3 (12), Beach-volley (2), Boxe (20), Jeux d'échecs (2), Handball (16), Judo (15), Karaté-do (19), Taekwondo (8), Volley-ball (16), Haltérophilie

(11), Lutttes associées (11). Les quatre disciplines qualificatives aux JO sont : Tennis de table (10), Tennis (6), Triathlon (4) et Badminton (12). Le Comité olympique et sportif algérien (COA) a programmé 12 vols réguliers pour les sportifs algériens dont le premier aura lieu à partir du 1^{er} mars, avec le départ du premier contingent composé des staffs administratifs, médical et responsables de athlètes de deux disciplines, à savoir le Badminton et tennis de table. Le retour du dernier contingent de la délégation algérienne est prévu pour le 24 mars. De son côté, le directeur des sports au COA, Yacine Arab, a précisé que «les athlètes algériens rallieront la capitale ghanéenne 48 heures avant le début de leur compétition respective et quitteront le village africain 24 heures après la fin des épreuves», soulignant que «l'Algérie compte actuellement 19 qualifiés aux JO de Paris et souhaiterait avoir d'autres qualifiés aux JO lors du rendez-vous d'Accra». «Nous avons certainement des chances de médailles dans certaines disciplines, au vu des pronostics présentés par les fédérations nationales», a noté Yacine Arab. (APS)

Salah Larbès n'est plus

Salah Larbès, l'ancien joueur de la JS Kabylie et de l'Equipe nationale, s'est éteint hier à Alger à l'âge de 72 ans (1952-2024). C'est l'un des joueurs les plus titrés d'Algérie. Il a remporté tous les titres nationaux (championnat et Coupe d'Algérie, sans oublier une Coupe d'Afrique des clubs champions en 1981, une participation à la Coupe du monde en Espagne en 1982). Il a tout gagné avec la JS Kabylie qu'il a rejointe à l'aube des années fastes des Canaris. L'enfant de Tixeraine a fait toute sa carrière à la JSK où il était indouolable au poste d'arrière gauche. C'était un joueur de base du Jumbo-Jet des années 1980. Il était un latéral gauche difficile à prendre à défaut, et en même temps un redoutable contre-attaquant. Il était très porté sur le jeu offensif prôné par le coach Mahieddine Khalef sous les ordres duquel il a travaillé à la HSK et en Equipe nationale. Il a fait partie des 22 joueurs retenus pour la Coupe du monde 1982. Il a porté le maillot de l'Equipe nationale plus de 40 fois. Il était un joueur de devoir. Ceux qui l'ont vu jouer garderoient de lui l'image d'un joueur très fair-play qui ne commettait pas beaucoup de fautes sur l'adversaire, un défenseur qui se reconvertissait en latéral



offensif qui marquait des buts grâce à son excellente frappe de balle. Ces derniers temps, il a connu des soucis de santé et a même perdu un fils. Il ne s'est jamais relevé de sa douloureuse disparition. Salah Larbès a été inhumé, hier, au cimetière de Tixeraine. En cette pénible épreuve, la rédaction sportive d'El Watan présente ses condoléances à la famille du défunt et à la JSKabylienne et prie Dieu Le Tout-Puissant et Miséricordieux de l'accueillir en Son Vaste Paradis. A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons. Yazid Ouahib

MANDAT OLYMPIQUE Calendrier des AGE

Le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a fixé le calendrier des Assemblées générales électives des instances et structures sportives, dans le cadre du prochain cycle (mandat) olympique 2025-2029. Le processus est déjà entamé au niveau des clubs sportifs amateurs (CSA) appelés à tenir leur Assemblée générale ordinaire (AGO) avant la fin du mois de février 2024. Les CSA organiseront leurs Assemblées générales électives (AGE) entre le 1^{er} juin et le 31 août 2024. Les ligues tiendront leur AGE entre le 1^{er} septembre et 31 septembre 2024. Les fédérations programmeront leur Assemblée générale élective entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025. Enfin, le Comité olympique algérien (COA) élira sa nouvelle direction en avril 2025. Yazid O.

MSPB - USMH La LNFA décide d'ouvrir une enquête

La Ligue nationale du football amateur (LNFA) a annoncé, avant-hier, l'ouverture d'une enquête, suite aux incidents ayant émaillé le match MSP Batna-USM El Harrach, disputé samedi pour le compte de la 17^e journée de la Ligue² algérienne de football (groupe Centre-Est). «La LNFA a décidé d'ouvrir une enquête suite aux incidents qui se sont produits samedi à Batna, à la fin de la rencontre MSPB-USMH, pour le compte de la 17^e journée de Ligue 2. A travers cette enquête, la LNFA souhaite obtenir un complément d'information concernant ces incidents», a indiqué l'instance dans un communiqué, diffusé sur son site officiel. Ce jour-là, les Harrachis avaient réussi le nul (0-0), ce qui leur a permis de poursuivre leur ascension au classement, en se hissant à la 10^e place, avec 18 points, ex-æquo avec l'Olympique Magrane et l'IRB Ouargla. De son côté, le MSPB (dauphin/35 pts) a laissé filer deux précieux points dans la course à l'accession et continue d'accuser un retard de quatre points sur le leader, l'Olympique Akbou qui compte un match en moins. La Commission de discipline devrait se réunir juste après avoir réuni les compléments d'information souhaités, avant de prendre les décisions qui s'imposent envers les personnes responsables de ces incidents. APS

Programme du week-end Ligue 1 - 19^e journée

VENDREDI 1^{ER} MARS
PAC 16H USB
NCM 16H MCO
USS 16H ESBA
SAMEDI 2 MARS
ASO 16H45 MCEB
JSS 17H CSC
ESS 18H MCA
REPORTÉS
USMK - CRB
USMA - JSK

Classement	Pts	J
1. MC Alger	40	17
2. CR Belouizdad	31	16
3. Paradou AC	30	17
- CS Constantine	30	18
5. ES Sétif	27	17
- JS Kabylie	27	18
8. USM Khenchela	27	18
- USM Alger	26	17
9. MC El Bayadh	25	18
10. US Biskra	24	18
11. JS Saoura	23	18
12. NC Magra	20	17
- ASO Chief	20	18
14. MC Oran	14	18
15. ES Ben Aknoun	13	17
16. US Souf	07	18



L'USMA battue pour la première fois cette saison en Coupe de la Confédération africaine par Al Hilal Benghazi (2-1)

L'USM ALGER BATTUE PAR AL HILAL BENGHAZI (2-1)

Première défaite du tenant du titre

L'USM Alger, tenant du titre en Coupe de la Confédération, a concédé sa première défaite cette saison dans cette compétition. La formation de Soustara, déjà qualifiée à l'issue de la quatrième journée du groupe A, s'est inclinée dimanche face aux Libyens d'Al-Hilal Benghazi (2-1) en match disputé à huis clos au stade des Martyrs de Benina (Libye) dans le cadre de la 5^e journée de la phase de poules. En revanche, les Libyens se sont complètement relancés dans la course pour le deuxième ticket pour les quarts de finale. Une place qui se jouera dans une confrontation directe en terre égyptienne avec l'équipe de Future FC, dimanche 3 mars prochain. Le même jour, le représentant algérien

recevra l'équipe sud-africaine Supersport United (éliminée avec 4 points) avec l'objectif de conforter sa place de leader du groupe A. Un point suffit aux Rouge et Noir pour terminer en tête. Pour revenir à la rencontre contre Al-Hilal Benghazi, il faut dire que l'USM Alger n'est pas bien entrée dans le match, visiblement très affectée par la succession des contre-performances en championnat national mais aussi par manque de motivation et concentration sachant que l'équipe était déjà qualifiée au prochain tour. Les poulains de l'entraîneur Juan Carlos Garrido ont d'ailleurs encaissé le premier but à la 14', signé Amer Al-Tawargi. Le même scénario s'est reproduit en seconde période et l'équipe a pris un

deuxième but inscrit par Al-Moatassim Bi Allah Al-Taeb (50'). L'USMA est parvenue ensuite à réduire la marque par Oussama Chita (63'), mais sans réussir à égaliser. Cette défaite, même si elle n'a aucune conséquence sur le classement, a fait des mécontents au sein des supporters qui contestent les choix de l'entraîneur Garrido auque ils endossent l'entière responsabilité du passage à vide de l'équipe ces dernières semaines. Certains ultras sont allés même réclamer le départ de l'entraîneur de l'équipe et la désignation d'un nouveau staff technique. Une réunion des responsables du club avec l'entraîneur aura lieu ces jours-ci pour examiner la situation et prendre éventuellement les décisions qui s'imposent. S.M.

FAF-PETKOVIC C'est chaud !



Walid Sadi, le président de la Fédération algérienne de football (FAF), a bouclé le dossier de recrutement du nouveau sélectionneur. Il s'agit du Bosnien Vladimir Petkovic, ancien patron de la sélection suisse. Au terme de plusieurs jours de négociations, les deux hommes sont parvenus à un accord qui sera conclu dans les prochaines heures. Dimanche, il ne restait qu'un point à régler. Il s'agit de l'aspect financier. Le conseiller en la matière du coach bosnien a demandé un court délai pour formaliser la demande de son client. Les deux parties ont convenu de boucler le dossier au plus tard hier à 13 heures. Le contrat porterait sur une durée de 2 ans, jusqu'en 2026, avec des objectifs précis fixés par la fédération pour les deux grandes compétitions à venir, à savoir la CAN-2025 et la Coupe du monde 2026. La durée du contrat (2 ans), les objectifs à

LE POINT SUR LE GROUPE A

Supersport United (Afrique du Sud) - Future FC (Egypte) 1-1
Al-Hilal Benghazi (Libye) - USM Alger (Algérie) 2-1

Classement	Pts	J
1. USM Alger	10	5Q
- Future FC	8	5
3. Al-Hilal Benghazi	6	5
4. Supersport United	4	5

6^e et dernière journée (3 mars)
Future FC (Egypte) - Al-Hilal Benghazi (Libye)
USM Alger (Algérie) - Supersport United (Afrique du Sud)

ACNOA La préservation de l'environnement au Forum d'Alger

L'ACNOA organise à Alger, les 05 et 06 mars 2024, le Forum africain pour la préservation de l'environnement et pour la lutte contre le réchauffement climatique. Au cours de cet important événement, l'on débatera des questions de durabilité pour le bien-être du continent africain. L'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), présidée par l'Algérien Mustapha Berraf, organise les 5 et 6 mars 2024 le Forum africain pour la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique, à l'Hôtel Holiday Inn à Chéraga (Alger). Ce forum africain de haute facture est placé sous le haut patronage de Monsieur le Premier ministre, Mohamed Nadir Larbaoui et organisé en collaboration avec le ministère de la Jeunesse et des Sports Abderahmane Hammad et le ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Dahlab Fazia. Plusieurs personnalités internationales et africaines seront présentes à cette rencontre continentale. Le docteur Robin E Mitchell, originaire des îles Fidji, président de l'Association des comités nationaux olympiques (ACNO), qui représente les 207 Comités nationaux olympiques à travers le monde, est également vice-président du CIO et président de la commission de la Solidarité Olympique. Mrs Kirsty Leigh Coventry, triple championne olympique, membre du CIO, ministre zimbabwéenne de la Jeunesse, des Sports, des Arts et des Loisirs, les membres africains du CIO, quelques présidents de CNOS africains et des représentants



Mustapha Berraf en compagnie du président du CIO Thomas Bach

des 54 Comités nationaux olympiques d'Afrique, des présidents de commissions de l'environnement des Comités nationaux olympiques d'Afrique. Ce Forum africain hautement prioritaire abordera, pendant deux jours, des sujets sur la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique qui seront développés par d'éminents chercheurs et académiciens internationaux et algériens. A noter que cet événement est organisé en étroite

collaboration avec le CIO et verra son président Thomas Bach s'exprimer en visioconférence et le responsable du réchauffement climatique animer un atelier présentiel. L'environnement fait partie des quatre piliers du Mouvement olympique avec l'éducation, le sport et le respect de soi et des autres. Cette question fait partie des dossiers majeurs de l'ONU dont l'Afrique et l'Algérie assurent conjointement le leadership. K. G.

COUPE D'ALGERIE 2023-2024 «La VAR à partir des quarts de finale»



CHAMPIONNAT D'ESPAGNE Le Real Madrid remercie Modric et reprend sa marche vers le titre

Eternel Modric! Le milieu de terrain croate de 38 ans, relégué sur le banc cette saison, a permis au Real Madrid de s'imposer (1-0) à domicile dimanche devant le Séville FC de Sergio Ramos, d'un bijou du droit, quelques minutes après son entrée en jeu. Le Ballon d'Or 2018 a délégué le Santiago Bernabéu d'une frappe parfaitement enroulée à l'entrée de la surface digne de ses meilleures années sous le maillot merengue (81', 1-0), alors que les hommes de Carlo Ancelotti peinaient à faire la différence malgré plusieurs occasions franches. Un but splendide qui offre trois points cruciaux au leader de Liga dans la course au titre. AFP



Le vice-président de la Fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Amine Mesloug, a annoncé, samedi soir, l'utilisation de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) cette saison «à partir des quarts de finale de la Coupe d'Algérie». «Nous avons décidé d'utiliser la VAR cette saison à partir des quarts de finale de la Coupe d'Algérie, dans des stades qui répondent aux normes internationales, soit d'une capacité d'au moins 12 000 places, dotés d'une salle de presse, et surtout d'un emplacement de la VAR et la retransmission télévisée», a ajouté Mesloug, également chargé de la gestion de la Ligue de football professionnel (LFP). Et d'enchaîner : «Le président de la FAF (Walid Sadi, NDLR) est en train de finaliser ce dossier de la VAR. La FAF va acquérir quatre stations de la VAR mobiles qui vont couvrir l'ensemble des matchs du championnat à partir de la saison prochaine 2024-2025. Notre objectif est d'élever le niveau de notre championnat, cela passera par la nécessité de jouer dans des stades de classe A. Il y a un cahier des charges qui sera élaboré pour fixer les conditions des stades devant être dotés de cette technologie.» La VAR avait déjà été utilisée la saison dernière en «Dame Coupe» à partir des demi-finales, disputées au stade Miloud-Hadefi d'Oran. APS

48^e ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE LA RÉPUBLIQUE SAHRAOUIE

La résistance pour briser le carcan du colonialisme

● En 1965, la résolution 2072 de l'Assemblée générale des Nations unies place le Sahara occidental sur la liste des régions à décoloniser et fait référence à la résolution 1514 sur le droit à l'autodétermination des peuples colonisés. Mais cela n'empêche pas le Maroc de l'annexer.

Le peuple sahraoui célèbre, aujourd'hui, le 48^e anniversaire de la proclamation de la République sahraoui. Le 27 février 1976, au lendemain du départ du dernier soldat espagnol du territoire sahraoui, est annoncée à Bir Lahlou (territoires libérés), la naissance de la République sahraoui. Toutefois, la question du Sahara occidental demeure sans règlement et les Sahraouis continuent de réclamer leur droit à l'autodétermination. Entre-temps, l'occupant marocain poursuit impunément sa politique répressive traduite pas les violations des droits de l'homme dans les territoires sahraouis. Ainsi, le peuple sahraoui saisira l'occasion de ce 48^e anniversaire pour attirer davantage l'attention de la communauté internationale, les Nations unies en particulier, sur la guerre menée par le makhzen dans les territoires de la dernière colonie d'Afrique depuis fin octobre 1975, qui s'est intensifiée après la violation par l'occupant du cessez-le-feu de 1991, le 13 novembre 2020. Récemment, le président de la République sahraoui, secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali, a, dans une lettre adressée au secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, alerté sur «une vaste escalade» des violations et de la répression contre le peuple sahraoui et une situation «de plus en plus dangereuse», dans les territoires sahraouis occupés. Aussi, il a appelé l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, à «activer en urgence la responsabilité juridique et morale des Nations unies envers le peuple sahraoui, notamment à travers la création d'un mécanisme indépendant des Nations unies pour surveiller les droits de l'homme sur le territoire où se trouve la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)».

L'AUTRE FRONT

Outre la lutte pour l'indépendance, la bataille juridique relative au dossier sahraoui se poursuit afin de mettre un terme au pillage des ressources naturelles du Sahara occidental par l'occupant marocain, avec l'implication de certains pays européens. A ce propos, l'ambassadeur de la République sahraoui en Algérie, Abdelkader Taleb Omar, a affirmé récemment que l'année 2024 «sera riche en événements», citant, entre autres, l'attente de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) portant annulation de tout accord avec le Maroc s'il englobe les territoires sahraouis. C'est ce qu'a indiqué le diplomate sahraoui, lors de la 47^e Conférence de la coordination européenne pour le soutien et la solidarité avec le peuple sahraoui (Euco-co), tenue début décembre à Tolède en Espagne. En septembre 2021, le Tribunal de l'Union européenne (UE) a statué en faveur du Front Polisario qui soutenait que l'accord de pêche entre Bruxelles et Rabat a été conclu sans le consentement du peuple du Sahara occidental. Les Conseil et Commission européens avaient intro-



La lutte du peuple sahraoui devant les tribunaux internationaux pour recouvrer sa souveraineté sur son territoire connaît une évolution «significative»

duit un recours en appel en décembre de la même année. Cet accord, d'une validité de 4 ans et arrivé à terme en juillet dernier, fait actuellement l'objet d'une procédure judiciaire devant la CJUE pour éviter sa reconduction. Le peuple sahraoui attend ainsi «avec optimisme» une décision finale de la CJUE à cet égard, «car tout laisse entendre que les accords illégaux conclus entre l'Union européenne et le Maroc ne seront pas reconduits», selon les propos du ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Sidati, tenus à la veille du 37^e Sommet de l'Union africaine (UA), organisé les 17 et 18 février en cours à Addis-Abeba (Ethiopie). Selon des sources sahraouies, la CJUE compte annoncer les conclusions relatives aux accords d'association UE/Maroc, étendus illégalement au Sahara occidental occupé, le 21 mars prochain.

A ce sujet, dans un entretien accordé hier à l'agence APS, l'avocat du Front Polisario, Gilles Devers, a déclaré que la lutte du peuple sahraoui devant les tribunaux internationaux pour recouvrer sa souveraineté sur son territoire, ses richesses et son espace aérien connaît une évolution «significative». Lutte qui a pris de «nouvelles proportions». Evoquant les progrès réalisés, sur le plan juridique, dans le dossier sur l'accord de pêche entre le Maroc et l'UE, il a cité la cessation définitive de la pêche sur les côtes sahraouies depuis juillet 2023. «Par décision du Tribunal de l'Union européenne (UE) en septembre 2021, on avait obtenu l'annulation des accords signés entre l'UE et le Maroc parce que ces accords s'appliquaient sur le territoire du Sahara occidental. Considéré comme un territoire distinct et séparé du Maroc, l'UE devait, au préalable, obtenir le consentement du peuple sahraoui par le biais de son représentant légitime et unique, le Front Polisario, avant de commencer toute opération d'exploitation des richesses du Sahara occidental», a-t-il affirmé. Il a relevé que la bataille juridique

au Sahara occidental pour reprendre le contrôle de sa zone économique s'est poursuivie, en particulier dans trois domaines, à savoir la pêche, les produits agricoles et la question du codage clair des produits importés du Sahara occidental et qui doit être différent de celui appliqué aux produits marocains. Il a affirmé que les dirigeants sahraouis sont «optimistes» quant à la réaffirmation de la décision de la Cour de l'UE en 2021 de reconnaître le Front Polisario comme un mouvement de libération nationale possédant la personnalité juridique internationale pour plaider devant les tribunaux européens la défense des intérêts du territoire sahraoui et de sa population, ainsi que l'affirmation du jugement sur l'abolition des accords sur la pêche et les produits agricoles, pour leur inclusion du Sahara occidental sans consulter le peuple sahraoui, en violation des décisions précédentes de la Cour européenne de justice, en particulier la décision de 2016. L'avocat du Front Polisario a estimé, à ce propos, que «la décision à venir constituerait un gain significatif dans la pratique et ouvrira plus qu'une porte au Front Polisario pour l'incarner sur le terrain et consacrer la souveraineté du peuple sahraoui sur son territoire et ses mers, en particulier, et expulser toutes les entreprises et bateaux étrangers pêchant dans les eaux territoriales sahraouies avec des permis marocains». Il compte, dans ce contexte, faire valoir «les mêmes arguments qui ont conduit à l'arrêt de l'exploitation de la pêche au Sahara occidental» pour «arrêter l'exploitation des produits agricoles». Quant à la bataille juridique engagée pour l'application du droit en matière de violation de l'espace aérien du territoire sahraoui, par les compagnies de transport aérien, M^e Devers a soutenu que «la lutte juridique, suite à la décision prochaine de la Cour européenne, peut prendre une nouvelle dimension pour inclure la responsabilité de toutes les compagnies aériennes

qui exploitent le Sahara occidental de manière injustifiable et violent le droit international en entrant sur le territoire avec la permission d'un pays (le Maroc) sans souveraineté sur le territoire».

De son côté, le ministre des Affaires étrangères français, Stéphane Séjourné, a réitéré, hier, lors de sa visite à Rabat le soutien «clair et constant» de Paris au plan d'autonomie marocain du Sahara occidental. «C'est un enjeu existentiel pour le Maroc. Nous le savons», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse au côté de son homologue marocain, Nasser Bourita. «Le Maroc peut compter sur le soutien clair et constant de la France» à son plan d'autonomie, a-t-il ajouté.

LA LONGUE MARCHÉ

Ancienne colonie espagnole, le Sahara occidental est inscrit en 1963 sur la liste des territoires non autonomes établie par la IV^e Commission générale des Nations unies. En 1965, la résolution 2072 de l'Assemblée générale des Nations unies le place sur la liste des régions à décoloniser et fait référence à la résolution 1514 sur le droit à l'autodétermination des peuples colonisés. Le 20 août 1974, le gouvernement espagnol annonce son intention d'organiser un référendum d'autodétermination au Sahara, prévu pour le premier semestre 1975. Le roi du Maroc Hassan II s'oppose à ce que l'indépendance en soit une des options. En octobre 1975, la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye rend son arrêt consultatif qui réaffirme le droit des Sahraouis à l'autodétermination. Mais cela n'empêche pas Rabat de l'annexer cette même année pour proposer ensuite un plan d'autonomie sous sa souveraineté. Le Front Polisario réclame un référendum d'autodétermination sous l'égide de l'Onu, prévu lors de la signature en 1991 d'un cessez-le-feu, mais jamais concrétisé. Envoyé spécial de l'ONU au Sahara occidental, James Baker présente un plan en 2003 qui prévoit un régime

d'autonomie pour une durée de 5 ans, suivi d'un référendum comportant l'option de l'indépendance. Les électeurs seront les Sahraouis et toute autre personne de plus de 18 ans vivant au Sahara occidental depuis au moins 4 ans. Accepté par le Front Polisario, il est rejeté par le Maroc. D'où la démission de Baker en 2004. En juin 2007, s'ouvre la première session des pourparlers entre le Maroc et le Front Polisario en présence des Etats voisins, à savoir l'Algérie et la Mauritanie, à Manhasset (New York) sans aboutir à une solution. En mai 2012, le Maroc retire un temps sa confiance à Christopher Ross, l'envoyé spécial de Ban Ki-moon, l'accusant de «partialité». Ross finit par démissionner en mars 2017. Son successeur, l'ancien président allemand, Horst Köhler, a réussi à relancer des pourparlers au point mort depuis 2012, en convoquant les parties concernées à deux tables rondes à Genève, en décembre 2018 puis en mars 2019. Néanmoins, il a démissionné en mai 2019 «pour raisons de santé». Lui succédera Staffan de Mistura. En novembre 2020, Les Sahraouis ont repris la lutte armée en réponse à l'agression militaire marocaine contre des civils sans défense dans la zone d'El-Guerguerat. En décembre de la même année, le président américain à l'époque Donald Trump a décidé de reconnaître la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental, en contrepartie de la normalisation des relations entre le royaume et Israël. Ceci dit, les mêmes puissances qui soutiennent l'Ukraine face à l'offensive russe adoptent une attitude complaisante vis-à-vis du Maroc qui, en violation du droit international, continue à opprimer un peuple qui réclame son droit à l'autodétermination. Une vision à géométrie variable qui fait que le droit de la force se substitue à la force du droit. Reste en conséquence aux Sahraouis à poursuivre leur longue marche pour arracher leur indépendance. **Amnany Idir**

PLAN DE RÉPONSE AUX BESOINS DES RÉFUGIÉS SAHRAOIS

Le Brésil réaffirme son engagement humanitaire envers les causes justes

● Le Brésil a augmenté sa contribution au Plan alimentaire mondial (PAM) de 20% en 2023, selon le chargé d'affaires de l'ambassade, Alves da Costa.

L'ambassade du Brésil à Alger a abrité hier la cérémonie de lancement de l'initiative brésilienne dans le cadre du Plan de réponse aux besoins des réfugiés sahraouis. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le chargé d'affaires de l'ambassade du Brésil, Alves da Costa, a indiqué que son pays tient à réaffirmer, à travers cette initiative, sa position «traditionnellement équilibrée en faveur d'une solution juste, pacifique et mutuellement acceptable pour les parties, fondée sur les résolutions pertinentes de l'ONU et le droit à l'autodétermination des peuples». «Nous soutenons le travail de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour le Sahara occidental, Staffan de Mistura, et continuons de contribuer au contingent militaire de la Minurso», a-t-il ajouté. Alves da Costa a précisé que les initiatives annoncées par le Brésil s'inscrivent dans la continuité de la pratique traditionnelle brésilienne en matière d'aide humanitaire. Celle-ci «démontre l'engagement du gouvernement brésilien envers les causes humanitaires et ses efforts pour allouer des ressources aux camps de réfugiés sahraouis à Tindouf (...), a-t-il dit. Il a, par ailleurs, rappelé que le gouvernement brésilien a décidé d'agir pour aider les Sahraouis dans plusieurs secteurs, et ce, suite au lancement du Plan de réponse pour les camps de réfugiés en 2023. «Ces actions impliquent le gouvernement, la société et les entreprises privées brésiennes», a-t-il souligné. Et d'affirmer : «Nous avons l'intention d'améliorer l'accès à l'eau potable dans les camps, notamment dans les écoles.» Concernant l'aide alimentaire consentie par le Brésil, le chargé d'affaires de l'ambassade a assuré que son pays a augmenté sa contribution au Plan alimentaire mondial (PAM) de 20% en 2023. Il a,



Le président brésilien Lula da Silva soutient de nombreuses causes justes

en outre, indiqué que le gouvernement du président Lula est déterminé à promouvoir la sécurité alimentaire et à lutter contre la faim et la pauvreté au Brésil et dans le monde. «En tant que l'un des plus grands producteurs et exportateurs de produits alimentaires au monde(...) nous sommes fiers d'annoncer d'importants dons alimentaires aux réfugiés sahraouis à Tindouf provenant d'acteurs privés brésiliens», a souligné Alves da Costa. Il a cité parmi les donateurs, le Mouvement des travailleurs sans terre (MST), l'Association brésilienne des protéines animales (ABPA) l'entreprise brésilienne Seara, affiliée au Groupe JBS, et l'Association brésilienne des industries exportatrices de viande de bœuf (Abiec) pour un volume d'aide de plus de 50 tonnes en denrées alimentaires. Il a, dans ce sillage, estimé que le Brésil est en mesure d'offrir 50 tonnes supplémentaires de nourriture au profit des réfugiés

sahraouis pour atténuer les besoins présentés dans le Plan de réponse des Nations unies. S'exprimant en marge de cette cérémonie, le coordinateur des Nations unies à Alger, Alejandro Alvarez, a salué le rôle de l'Algérie dans l'organisation de l'aide humanitaire en faveur des réfugiés sahraouis. «Depuis des décennies, l'Algérie a toujours démontré comment la solidarité aux peuples doit fonctionner. Nous avons toutefois encore besoin d'autres soutiens», a-t-il déclaré, expliquant les besoins humanitaires des réfugiés sont «énormes».

«AMÉLIORER LA SITUATION DES RÉFUGIÉS»

Selon Alejandro Alvarez, le nombre de réfugiés à Tindouf est actuellement estimé à 173 600 personnes, à qui l'Algérie fournit des services de base en matière de santé et d'éducation. Avec la guerre en Ukraine, les prix des denrées alimentaires ont flambé, les

crises humanitaires se sont accrues de par le monde, la plus récente étant celle observée à Ghaza, ce qui a impacté les volumes d'aides aux Sahraouis. «L'initiative brésilienne contribue à améliorer la situation des réfugiés en attendant qu'une solution politique mette un terme au conflit sahraoui», considère le coordinateur des Nations unies. Intervenant pour sa part, le directeur général par intérim des relations multilatérales au ministère algérien des Affaires étrangères, Abdelghani Merabet, a noté que le Plan de réponse 2024-2025 est le premier du genre à avoir été lancé depuis l'arrivée des réfugiés sahraouis en Algérie en 1975. M. Merabet a indiqué le présent Plan confirme que les besoins des réfugiés sont «importants» et que le manque de financement des programmes alimentaires «est, malheureusement, devenu chronique». Cela s'est traduit sur le terrain, a-t-il fait remarquer, par la réduction des ratios alimentaires fournis notamment par le PAM. Pour lui, initiative brésilienne permet, en plus, de mettre en évidence la «vulnérabilité» de la population sahraouie et de démontrer la «transparence des opérations humanitaires» réalisées en collaboration avec toutes les parties prenantes en faveur des réfugiés sahraouis. Il a fait savoir également que l'Algérie «ne ménagera aucun effort et continuera à mobiliser tous les moyens matériels et financiers pour venir en aide aux réfugiés sahraouis en garantissant notamment leur droit à l'éducation, à la santé et à l'alimentation». Tout en affirmant que le seul et unique moyen de répondre durablement aux besoins de la population sahraouie réside dans le retour des réfugiés sahraouis au Sahara occidental et la mise en œuvre du plan de paix des Nations unies qui leur garantit le libre exercice de leur droit à l'autodétermination.

M. Abdelkrim

OTAN La Hongrie ratifie l'adhésion de la Suède

Le parlement hongrois a ratifié hier l'adhésion de la Suède à l'OTAN, ultime étape pour le pays nordique désireux de rejoindre l'Alliance atlantique depuis l'intervention russe en Ukraine, rapporte l'AFP. La candidature de Stockholm a été approuvée à une écrasante majorité des députés (188 voix sur 199 sièges), après quasiment deux ans d'attente : aux tractations avec la Turquie, conclues par un vote positif en janvier, se sont ajoutés les attermoissements du dirigeant nationaliste hongrois, Viktor Orban, dernier réfractaire. A l'ouverture de la session parlementaire, il a salué la récente visite de son homologue suédois Ulf Kristersson, étape essentielle pour bâtir «une relation juste et respectueuse entre les deux pays», au-delà des «divergences d'opinion». «L'entrée de la Suède dans l'OTAN va renforcer la sécurité de la Hongrie», a-t-il ajouté, appelant les députés à procéder à la ratification.

Victor Orban a certes donné de longue date son accord de principe mais avant de boucler le processus, il exigeait du «respect» de Stockholm, après des années de «dénigrement» de sa politique. Pour sceller cette nouvelle coopération, la Hongrie a annoncé vendredi l'achat de quatre avions de combat à la Suède venant renforcer sa flotte actuelle de 14 appareils Gripen. Le protocole d'adhésion de la Suède à l'OTAN, qui requiert l'unanimité des membres de l'Alliance atlantique, est en suspens depuis mai 2022. Stockholm a annoncé sa candidature dans la foulée de l'offensive du Kremlin en Ukraine, en même temps que Helsinki.

Le pays a ainsi rompu avec sa politique de neutralité adoptée après la fin des guerres napoléoniennes au XIX^e siècle, puis de non-alignement militaire depuis la fin de la guerre froide. Au fil des mois, la Hongrie n'a cessé de retarder l'échéance, invoquant à chaque fois des prétextes différents. Certains experts y ont vu une stratégie de chantage pour obtenir des concessions de l'UE et le déblocage de milliards d'euros de fonds actuellement gelés, d'autres le signe de la proximité de Viktor Orban avec le président russe Vladimir Poutine et le chef d'Etat turc Recep Tayyip Erdogan. Mais pour l'analyste Mate Szalai, le Premier ministre hongrois privilégie avant tout les intérêts nationaux. «Il est allé aussi loin que possible», s'arrêtant juste à temps «pour ne pas causer de graves problèmes à la communauté transatlantique», a-t-il affirmé. Tout comme il a bloqué pendant des mois une aide cruciale à l'Ukraine avant de céder début février sous la pression de ses partenaires de l'UE.

En adoptant une telle posture, il veut prouver que son petit pays de moins de 10 millions d'habitants compte et «ne doit pas être sous-estimé», a estimé le chercheur de l'université Ca' Foscari de Venise. Il n'en récolte «pas de résultats tangibles en termes de politique étrangère», mais cette attitude de «confrontation» sur la scène internationale lui sert à «maintenir sa popularité à domicile».

Au risque d'être pris à son propre jeu : si la Hongrie a ratifié l'adhésion finlandaise trois jours avant la Turquie, elle est cette fois la dernière, malgré ses promesses.

BURKINA FASO

Des dizaines de musulmans et de catholiques tués dans des lieux de culte

Plusieurs dizaines de fidèles musulmans ont été tués dimanche dans une «attaque d'envergure» contre une mosquée à Natiaboani, dans l'est du Burkina Faso, le même jour qu'une autre attaque meurtrière contre des catholiques rassemblés dans une église, ont indiqué hier des sources sécuritaires et locales, citées par l'AFP. «Des individus armés ont attaqué une mosquée à Natiaboani dimanche aux environs de 5h00 (locales et GMT), faisant plusieurs dizaines de morts», a déclaré une source sécuritaire. Une autre source locale a expliqué que «les terroristes sont entrés dans la ville au petit matin. Ils ont encerclé la mosquée et tiré sur les fidèles qui s'y trouvaient pour la première prière du jour, plusieurs d'entre eux ont été abattus dont un important leader religieux». «Les éléments du détachement militaire et les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP, supplétifs civils de l'armée) ont également été pris pour cible par ces hordes venues en grand nombre», a indiqué la même source, évoquant une «attaque d'envergure au regard du nombre des assaillants qui ont également fait

d'importants dégâts matériels». Natiaboani est une commune rurale située à une soixantaine de kilomètres au sud de Fada N'Gourma, chef-lieu de la région de l'Est. Cette région est régulièrement visée par des attaques de groupes armés depuis 2018. Le même jour que cette attaque contre la mosquée, au moins quinze fidèles ont été tués et deux blessés par des jihadistes présumés en pleine messe dans une église catholique, dans le nord du Burkina, selon le vicaire général du diocèse de Dori, l'abbé Jean-Pierre Sawadogo. Plusieurs autres attaques ont également eu lieu dimanche, notamment contre le détachement militaire de Tankoulou (est), contre le 16^e Bataillon d'intervention rapide (BIR) près de Kongoussi (nord) et le bataillon mixte dans la zone de Ouahigouya (nord). «La riposte des éléments à ces différentes attaques, appuyés par des vecteurs aériens», a permis de «neutraliser plusieurs centaines de terroristes», selon des sources sécuritaires. Par le passé, des mosquées et des imams ont déjà été la cible d'attaques attribuées aux jihadistes. En août 2021, le grand imam de Djibo et président

de la communauté musulmane de cette importante ville du nord, Souaibou Cissé, a été retrouvé mort trois jours après son enlèvement par un groupe d'individus armés qui ont intercepté le car dans lequel il voyageait. Ces attaques ont aussi parfois visé des églises du Burkina où des enlèvements de religieux chrétiens se sont également multipliés. En janvier 2021, le corps sans vie d'un prêtre, l'abbé Rodrigue Sanon, curé de la paroisse Notre-Dame de Soubaganyedougou, a été retrouvé deux jours après sa disparition dans une forêt du sud-ouest du Burkina. En mars 2019, le curé de Djibo avait été enlevé sur l'axe Botogui-Djibo et est toujours porté disparu. Un an plus tôt, le 15 février 2018, c'est le père César Fernandez, missionnaire espagnol, qui avait été tué dans le centre du Burkina.

Le Burkina Faso, dirigé par des militaires qui ont pris le pouvoir par la force en 2022, est confronté depuis 2015 à des violences jihadistes attribuées à des mouvements armés affiliés à Al Qaïda et au groupe Etat islamique (EI) qui ont fait près de 20 000 morts et plus de deux millions de déplacés.

LE LONG MÉTRAGE SLOVÈNE «JEZDECA» PROJETÉ
AUX 8^{ES} JOURNÉES DU FILM EUROPÉEN D'ALGER

Sur le chemin de la liberté, du rêve et du doute

● «Jezdeca» est le premier long métrage de Slovénie projeté en Algérie. Le public de la Cinémathèque d'Alger a découvert un échantillon de ce cinéma particulier de l'Europe centrale.

Réalisé par Dominik Mencej, «Jezdeca» (Cavalier) a été projeté, dimanche 25 février, à la faveur des 8^{es} Journées du film européen qui se poursuivent jusqu'au 29 février. L'histoire se passe au printemps 1999. A l'époque, on faisait courir le bruit «d'un grand bug» mondial dans les systèmes informatiques, en raison du passage à un autre millénaire. Cette fausse idée est exploitée dans le film mais d'une autre manière. Tomaz (Timon Šturbej) vit seul avec sa mère dans le village Prlekija, au nord-est verdoyant de la Slovénie, non loin des frontières avec l'Autriche, la Hongrie et la Croatie. Ils gagnent leur vie en nettoyant l'église et en s'occupant du cimetière. Une vie ordinaire mais calme. Croyant, Tomaz rêve d'entrer par une porte céleste, le haut d'une colline, une nuit de pluie. A l'opposé, Anton (Petja Labovič), moins rêveur et quelque peu turbulent, quitte son travail de facteur de village en ouvrant les lettres qu'il était censé distribuer, après une dispute avec le patron. Il vient proposer à Tomaz de passer un week-end à Ljubljana, la capitale de la Slovénie, pour retrouver une copine. Tomaz, peu habitué aux airs de la grande ville, hésite, ne veut pas laisser sa mère seule. Les deux jeunes hommes transforment dans un garage leurs mobylettes en choppers et s'engagent sur la route. Ils rencontrent une jeune fille (Anja Novak) habillée en religieuse. «Vous ressemblez à un pingouin», se moque Anton. La fille, en quête de liberté elle aussi, s'embarque avec eux dans l'aventure. Elle se débarrasse de son foulard comme pour s'offrir une nouvelle vie.

DE NOUVELLES VÉRITÉS

Tomaz et Anton font la rencontre aussi de Drago (Nikola Kojo), un vieux routier solitaire et triste à la recherche de lui-même. En cours de route, les deux amis découvrent de nouvelles vérités. Tina, la copine de Ljubljana, refuse de suivre Anton. Ce dernier confie qu'il n'a pas connu son père. Et Tomaz ne sait pas s'il doit aimer ou pas la fille du couvent. Les visions religieuses reviennent souvent le hanter. Il rejoint un groupe de motards qui, en cours de route, viennent «bénir» leurs motocyclettes par le curé. Anton



Une séquence du film «Jezdeca» réalisé par Dominik Mencej

et Tomaz se disputent. Leur amitié est mise à rude épreuve. La sortie du village a permis de dévoiler la personnalité encore instable des deux garçons. Tout dans ce film qui peut relever du cinéma contemplatif à la Terrence Malick invite à la remise en cause. Remise en cause des choix de vie, des décisions du passé, des relations à établir avec les autres... Les images soignées de Janez Stucin permettent d'apprécier l'harmonie des paysages de la Slovénie et de la Croatie avec les forêts, les lacs, les collines, les prairies, les rivières... Tomaz et Anton évoluent dans une beauté naturelle qui paraît les dépasser, voire les submerger. Dominik Mencej fait, pour l'occasion, un savoureux plaidoyer pour la nature. Le montage délicat de Andrej Nagode et de Matic Drakulić donne du rythme à un road-movie poétique et psychologique sur la quête de soi. Est-on réellement le «produit» de son environnement ? Quelle est donc la place de la religion dans la vie des jeunes ? La confiance peut-elle résister à l'épreuve du temps ? Une foule de questions que ce long métrage porte sur le sens de l'existence et de l'identité. Tomaz, Anton et la fille du couvent se recherchent, s'engagent sur la route à la recherche de réponses. Le film questionne aussi le rôle de la famille. Tomaz

n'a pas de père, Anton n'a pas d'image de son père, la fille n'a pas de parents et Drago n'a aucune attache familiale.

UN MILLÉNAIRE «TECHNOLOGIQUE»

Peut-on vivre sans famille ? L'autre grande question posée au nouveau millénaire. Un millénaire «technologique» qui finira-peut-être-par écraser l'humain en prétendant «chercher» son «confort», son «progrès» et son «bonheur». «Jezdeca» est le premier long métrage de Dominik Mencej, 38 ans. Un début prometteur pour ce cinéaste grand amoureux du réalisme magique qui ose la narration non conventionnelle comme dans «Jezdeca». Un film qui donne un aperçu sur le cinéma de qualité qui est produit dans la région des Balkans et en Europe orientale mais qui ne trouve pas toujours son chemin vers «les grands» festivals internationaux. Des festivals qui s'installent dans l'ennui oppresseur du conformisme. Outre la Slovénie, «Jezdeca» a été coproduit par l'Italie, la Croatie, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine. Le film a reçu une dizaine de prix dans les festivals organisés dans les Balkans. Lors du 25^e Festival du film slovène, il a décroché quatre distinctions. Mérité !

Fayçal Métaoui

CINEMA

LA COMMUNE D'ORAN SE DÉSISTE DE 6 SALLES DE CINÉMA

Les membres de l'Assemblée populaire communale d'Oran ont approuvé, dimanche, une délibération portant désistement de six salles de projection cinématographiques au profit du Domaine national en confiant leur gestion au secteur de la culture, a appris l'APS. Il s'agit des salles «Es-Saâda», «El-Feth», «Le Maghreb», «El-Hoggar», «Murdjadjou» et «Marhaba». Le désistement faisant suite à une délibération émise par la commission culturelle, des affaires sociales et des sports, stipulant que la commune d'Oran se désiste des dites salles de cinéma au profit du Domaine national, tout en confiant leur gestion au secteur de la culture, a été approuvé lors de la 1^{re} session ordinaire de l'Assemblée pour l'année 2024, tenue dimanche au siège de la commune. Le président de la commission culturelle, des affaires sociales et des sports, Abderrahim Belabbes, a indiqué que le procès-verbal des délibérations a été préparé sur la base d'une correspondance conjointe des ministères de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, de la Culture et des Arts et des Finances, stipulant que la commune se désiste des salles de cinéma au profit du Domaine national et en confiant la gestion au ministère de la Culture des Arts, qui possède les qualifications techniques et humaines lui permettant de mieux les gérer. Le même interlocuteur a souligné que le recensement des salles de cinéma, ayant fait l'objet d'un désistement, a été effectué par une commission communale présidée par le vice-président de l'APC, tout en décidant de conserver l'assiette foncière des trois salles, en grande partie endommagées, à savoir les salles «Mondial», «Plaza» et «Andalousia», afin de les exploiter pour réaliser des structures de service public. D'autre part, les membres de l'Assemblée populaire communale ont approuvé une série de délibérations, notamment celles liées à la réception par la commune d'une subvention financière du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition féminine et des services de l'Etat, pour un total de 208 19000 DA à utiliser dans des activités de solidarité pendant le mois sacré de Ramadhan. Les mêmes membres ont approuvé un ensemble de contrats, comprenant des projets de renouvellement du réseau d'eau potable, des projets d'aménagement urbain et des délibérations portant sur la valorisation du patrimoine communal. (APS)

PROJECTION DU FILM «LA BALLE DE LA DIGNITÉ» À L'INSTITUT FRANÇAIS D'ORAN La glorieuse épopée du football algérien



L'Institut français d'Oran a abrité ces jours-ci «La Balle de la dignité» un film-documentaire de Rachid Doguer qui plonge les spectateurs dans l'épopée du football algérien, depuis la création de l'équipe du FLN, pendant la guerre de libération nationale, jusqu'au premier sacre continental algérien lors de la Coupe d'Afrique des nations 1990.

Si l'épopée algérienne, dans le film-documentaire, s'arrête là et n'aborde pas les autres succès algériens en matière de football, notamment le décrochage de la seconde étoile lors de la CAN de juillet 2019 ou le sacre algérien à la Coupe arabe de la FIFA au Qatar en 2021, c'est tout simplement parce que le documen-

taire a été réalisé en 2008, dans la foulée des nombreux films que l'Algérie a réalisés dans le cadre de la manifestation «2007, Alger, capitale de la culture arabe». Le journaliste et spécialiste du football algérien Nazim Bessol et Réda Aissa-Abdi ont présenté le film et modéré le débat qui s'en est suivi au cours duquel ont pris part de nombreuses personnalités du monde du football, notamment Tedj Bensaoula (entraîneur et ex-joueur de l'Equipe nationale), Nacerdine Drid (ex-gardien international et entraîneur), Omar Belatoui (ex-international et entraîneur), Abdelhafid Tasfaout (ex-joueur de l'EN, ex-manager de l'Equipe nationale et adjoint entraîneur en 2014) et Abdelhafid Belabess (ex-international). «Ce film est sorti en 2008, l'Equipe nationale était au creux de la vague. On n'était pas à la CAN-2008, on n'était pas à la CAN-2006, ni à la Coupe du monde

de la même année. Le meilleur résultat (nldr; à l'époque) c'était en 2004 en Tunisie. Je pense que ce documentaire-là est venu rappeler ou même donner un coup de pied dans la fourmière et secouer les esprits, particulièrement ceux des responsables du football. En tout cas, hasard ou pas, en 2010, on revient à la CAN et à la Coupe du monde, et il s'agissait d'un nouveau départ», raconte Nazim Bessol lors de son introduction, en soulignant que le football algérien a toujours été caractérisé par des hauts et des bas. Quant au réalisateur Rachid Diguier, on apprend que ce cinéaste a puisé dans les archives de la Télévision nationale pour étoffer son documentaire, parfois de très vieilles archives remontant jusqu'aux années 1930. On apprend alors que c'est dès la saison 1962-1963 que le football algérien avait commencé à se faire les dents,

à prendre ses repères, à s'installer doucement mais sûrement, avant de connaître, une décennie après, soit dans les années 1970, un engouement sans pareil dans la société. Le film revient également sur le fameux match à Alger ayant opposé l'Algérie à la France lors des Jeux méditerranéens de 1975, tenant en haleine tout un pays avant que l'Algérie parvienne, aux dernières minutes, par arracher la victoire. Il revient aussi sur le fameux match de la Coupe du monde 1982 qui a vu l'Algérie, alors méprisée par les grandes équipes, battre l'Allemagne, ou celle de 1986 où, face au Brésil, la victoire fut manquée «bêtement». De nombreuses personnalités qui ont fait l'âge d'or du football algérien ont pris la parole dans le documentaire, revenant avec force détails sur cette épopée fabuleuse et racontant à souhait de savoureuses anecdotes. Akram El Kébir

L'ARTISTE CHAFA OUZZANI EXPOSE À LA GALERIE «AÏDA» À ALGER

«Une œuvre d'art est porteuse d'un message d'esthétique et de beauté»

● La nouvelle collection de l'artiste peintre Chafa Ouzzani intitulée «Le Bâtisseur de rêves» est visible jusqu'à la fin du mois en cours, au niveau de la galerie d'art privée «Aïda» à Alger.

A la fois architecte et artiste peintre, Chafa Ouzzani est un nom à ne plus présenter, tant son talent est indéniable et sa notoriété bien assise. Il s'est affirmé au fil des années pour devenir, aujourd'hui, une figure majeure du mouvement abstrait. Ses œuvres ont ce pouvoir de faire voyager l'esprit. Preuve en est avec sa nouvelle collection de peinture intitulée cette fois-ci «Le Bâtisseur de rêves». Un titre qui lui a été proposé par la responsable de la galerie d'art Aïda, Souad Tiar. L'artiste Chafa Ouzzani explique qu'à travers ce titre, il voulait faire passer un message : donner du rêve aux autres. Ainsi le visiteur est amené à découvrir 44 œuvres inédites - entre petits, moyens et grands formats - réalisées entre 2023 et 2024. Le regard ne peut être qu'admiratif devant cette peinture à l'acrylique, aux associations de couleurs inimitables avec cette grande maîtrise du traitement de la lumière et de l'espace. Son regard d'architecte prend quelque peu le dessus. En effet, il poétise un espace donné et sublime sa fonction grâce au graphisme. Notre artiste peintre a choisi de donner des titres à l'ensemble de ses œuvres : une façon singulière de donner le ton et quelques mots clés pour susciter l'intérêt et la curiosité du public. On retrouve, entre autres, des titres annonciateurs de leurs contenus, à l'image de «Promesse de l'aube», «Espoir d'un jour nouveau», «Soleil rose», «Cosmogonie», «Dis-moi l'espoir», «Dislocation», «Horizon voilée», «Jour béni», «Synopsis», «Vers un jour nouveau», «Au cœur du village» ou encore «Zénitude au clair de lune». Chafa Ouzzani n'est pas dans un style figuratif. Il est, plutôt, dans un style qui se rapproche de l'abstraction. Il s'agit d'un style personnalisé qui permet des interprétations multiples avec cette notion du voyage de l'esprit et du rêve. Sa peinture se décline sous la forme



PHOTOS: DR

d'un voyage intemporel. «Ma peinture, explique-t-il, je peux l'assimiler un peu à une symphonie musicale. Sans pouvoir lui donner une signification bien précise car c'est une peinture qui est détachée de la réalité ambiante disons qui peut provoquer chez la personne qui la regarde des émotions profondes. Au-delà de cela, j'ai envie qu'il y ait un message de mémoire et d'identité et qu'on puisse reconnaître ma signature».

MÉMOIRE COLLECTIVE

Dans cette peinture saisissante et profonde, on retrouve une redondance de maisons anciennes avec «Maisons dansantes», «Maisons paisibles», «Maisons volages» ou encore «Maisons dans la brune». Une certaine nostalgie émane de ces lieux d'habitations, gorgée d'histoires. «Les maisons sont toujours omniprésentes dans mes compositions en tant qu'édifice et fondation d'une mémoire collective parce qu'elles ont abrité nos aïeux. Cela reflète aussi mon vécu. La nostalgie qui est en moi. La maison pour moi, c'est quelque chose de très important. C'est lié à la nostalgie des villages kabyles. J'ai longtemps gambadé dans

ses villages quand j'étais jeune. C'est aussi un logis qui abrite toutes nos émotions et intimités de nos parents et grands-parents. Il y a les pans de murs des maisons qui ont des histoires à raconter, si elles avaient la possibilité de le faire !» dit-il. Il suffit de contempler ces œuvres pour constater que Chafa Ouzzani accorde une importance capitale à la mémoire collective. A ce propos, il aime tapisser ses tableaux de symboles, tels que la khamasa, le poisson, le croissant, l'astre lunaire ou encore le cercle. Il est beaucoup plus dans la spontanéité du mouvement. Il confie que quand il entame une œuvre, c'est toujours dans l'abstrait : «J'aime bien travailler la composition avec un geste fluide. C'est comme si on se décharge d'un poids. Après au fur et à mesure, c'est là que me vient le besoin d'ajouter, d'enrichir la composition avec des éléments de graphisme et de dessin. C'est un métissage avec toutes ces choses-là. Au-delà de la composition, il y a ce souci de l'esthétique. Une œuvre porteuse d'un message d'esthétique et de beauté. Il faut que l'œuvre soit belle dans un premier temps pour quelle puisse accaparer notre attention». La peinture a-t-elle pris le dessus

sur l'architecture ? Notre interlocuteur avoue, en toute modestie, qu'il voit en l'architecture le métier qu'il exerce au quotidien. La peinture reste pour lui une passion qu'il a su bien cultiver depuis longtemps. Il ne ressent aucune dualité entre l'architecture et la peinture. «Avec la peinture, atteste-t-il, j'ai plus de liberté pour m'exprimer. L'architecture, c'est un métier qui demande beaucoup de contraintes. Comme j'ai un cabinet d'architecture, on n'est pas le maître du projet à 100%. Ce n'est pas le cas de la peinture. C'est un art qu'on maîtrise du début jusqu'à la fin. Je concilie les deux arts formidablement et sans problème». A première vue, la palette de Chafa Ouzzani reste très variée. S'il n'y a pas une dominante de couleurs dans cette présente exposition de peinture, ceux qui ont suivi le cheminement artistique de l'homme peuvent se rendre compte que ces derniers temps, le jaune revient en force dans ses travaux. Une couleur qui donne plus d'effet à l'œuvre. Pour notre artiste peintre, toutes les couleurs sont belles. «Si on venait à parler d'une préférence, il y a le bleu qui revient souvent dans le bleu du ciel et de la mer. Dans les paysages, il y a toujours le bleu du ciel autour du croissant et de l'astre. J'aime bien représenter aussi le soleil et la lune. C'est une protection et une bénédiction», souligne-t-il. Il est à noter que Chafa Ouzzani est un exposant permanent à la galerie d'art «Aïda». D'ailleurs, la majorité des événements qu'il organise se déroulent à Alger et à l'étranger. Il participe, également, à beaucoup de symposiums, de workshop et de résidence d'artistes. «Pour moi, c'est très important. C'est l'une des choses qui me permet de m'enrichir en découvrant les travaux des autres pays, ayant des approches différentes. A partir du moment où l'on s'y imprègne, on s'enrichit automatiquement», a-t-il conclu.

Nacima Chabani

ORAN

Restauration de trois objets d'art protégés au musée «Ahmed Zabana»

● Une première opération de restauration de trois objets d'art a été effectuée au niveau du Musée national public «Ahmed Zabana», dans le cadre de la préservation du patrimoine culturel matériel que recèle cet établissement muséal, a-t-on appris, dimanche, auprès de cette structure culturelle.



facade du-musee depuis

La première pièce concerne une porte en bois qui remonte à la période du Bey Hocine, considérée comme l'une des dernières portes d'Oran datant de l'époque ottomane. Cette pièce, qui bénéficie d'une opération de restauration et considérée comme un chef-d'œuvre, se trouve au «Palais du Bey», sis dans l'ancien quartier de «Sidi El Houari», a déclaré à l'APS la cheffe de service de la division communication de cet établissement, Leila Boutaleb. La deuxième pièce concerne un coffre et la troisième une chaise, les deux remontant au 19^e siècle, et sont conservés parmi les collections muséales au niveau de la division «Ethnographie» au musée «Ahmed Zabana», a-t-elle dit, soulignant que l'opération de restauration de ces pièces vise à sauvegarder ce patrimoine culturel matériel au musée. Une équipe constituée de spécialistes en restauration du patrimoine matériel de Tébessa, Sidi Bel Abbès et Djelfa ont réalisé cette opération, outre la contribution de deux attachés de

sauvegarde au musée «Ahmed Zabana», ayant bénéficié d'une formation dans le domaine, avant d'entamer la restauration de ces objets d'art, a expliqué le chargé de la supervision des travaux de restauration, Khelifa Daïfi. La restauration du coffre, de la chaise et de la porte d'une hauteur de 2,62 mètres, fabriquée à base de bois et de bronze, est réalisée selon les techniques usitées en la matière et en conformité avec la loi 04/98 relative à la protection du patrimoine nationale, ainsi que les archives internationales, de sauvegarde et de restauration des objets d'art, selon ce spécialiste qui possède un savoir-faire dans la restauration de plusieurs bâtisses et œuvres patrimoniales au niveau d'Alger et ailleurs. Dans le cadre de la protection de ce patrimoine culturel matériel, l'équipe de maintenance relevant du musée «Ahmed Zabana», de concert avec l'école régionale des Beaux-arts d'Oran, a procédé à l'entretien de tableaux d'arts de grand format exposés dans ce musée. APS

bloc-notes

■ **RENCONTRE LITTÉRAIRE**
Librairie du Tiers-Monde à Alger
L'auteur Maleyka Fredj animera une rencontre-dédicace autour de son livre «La décoloniale», le samedi 29 février 2024 à 14h00.
Librairie Cheikh de Tizi-Ouzou
L'auteur Omar Kazi-Tani présentera son ouvrage «Ambitions et Félonies», le 29 février 2024 à partir de 13h30.
Théâtre Régional d'Oran
Rencontre littéraire autour du roman «Les gens du Peuplier» de Arezki Metref le mercredi 28 février 2024, à 15 heures. Modérateurs : Djamilia Hamitou et Sandouk.

■ **EXPOSITION**
Galerie Ezzou'Art
L'artiste céramiste Zahra Bacha présentera sa nouvelle collection «La magie du feu» mettant du 24 février au 14 mars 2024.
Aïda Galery
L'artiste Chafa Ouzzani expose du 15 au 29 février 2024.
Galerie Farid Benyaa
Exposition «La baie d'Alger» de Farid Benyaa jusqu'à la fin de ce mois.
Galerie d'Art Dar El Kenz
L'artiste Hamoutene Amina expose jusqu'au 27 janvier au 27 février 2024 s collection intitulée «Passion d'Argile».
Fondation Culturelle Ahmed et Rabah Asselah
Du 3 février au 3 mars 2024 : Exposition intitulée «Djanet», signée par Ama Dekar, reporter d'art et Sambcrea'Art.
Galerie d'art du théâtre de la Maison de la Culture Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou
Exposition «P'art'cours» de l'artiste Brahim Hamel du 17 au 26 février 2024.
Dar Abdellatif à Alger
Du 24 février au 4 mars 2024 : Exposition collective, signée par les artistes Taieb Benabbas Bakhti et Mohamed Smara.
Galerie d'art Mohamed Racim à Alger
Du 19 u 29 février 2024 : Exposition intitulée «Un voyage dans le temps», signée par les artistes peintres Bensaci Hani et Asma Mebarki.

■ **CONCERT**
Salle Ibn Khaldoun à Alger
Concert andalou de l'orchestre de l'établissement Art et Culture de la wilaya d'Alger, le 27 février à 20h.
Opéra d'Alger
Spectacle «Parfums d'Algérie» qui aura lieu ce jeudi 29 Février à 19h. Cet événement verra la participation de plusieurs artistes-interprètes -dont Lila Borsali- accompagnés de l'orchestre symphonique de l'opéra sous la direction du maestro Lotfi Saïdi, ainsi que le ballet de l'Office National de la Culture et de l'Information Accès: 500 DA

■ **CINÉMA**
Salle Cosmos Béta de Riadh El Feth à Alger
Mardi 27 février 2024 février 2024
A 13h et à 18h30 : Projection du film américain «Bob Marley: One Love», réalisé par Reinaldo Marcus Green, en 2024.
A 15h : Projection du film «Wonka», réalisé par Paul King en 2023.
A 17h : Projection du film Wish : Asha et la bonne étoile, réalisé par Fawn Veerasunthorn et Chris Buck en 2023.
Salle Cosmos Alpha de Riadh Et Feth à Alger

Mardi 27 février 2024
A 13h: Projection du film «Wonka», réalisé par Paul King en 2023.
A 15h Projection du film «Iron Claw» réalisé par Sean Durkin en 2023.
A 18h : Projection du film «Argylle», réalisé par Matthew Vaughn en 2024.

PUBLICITÉ

PARADOU CHERCHE

Belle résidence pour
ambassade Hydra El Biar
Poirson Ben Aknoun

Contact : 0661.50.76.53 -
0556.75.50.57

EW216A

AG LE PARADOU

VEND

terrain
lot Zoubir
Saïd Hamdine
480m2

Tél. : 0556 75.50.57 -
0661.50.76.53

EW216A

VENTE

D'APPARTEMENTS

VD sup F4 la Colonne
140m2 vue sur mer.
Tél.0559.62.29.90 EW213A

VD F3 Sebala (Draria)
135m2 5e étage cité
gardée et clôturée acte +
CHO. Tél.0550.40.44.33

AG VD F4 sup. 130m2 3e
étage La Croix Kouba.
Tél.0559.10.45.68 -
0797.06.26.12 EW202

AG LE PARADOU

VEND F3

Poirson El Biar
137m2 1er étage
meublé avec garage

Tél.0556.75.50.57 -
0661.50.76.53

EW216A

LE CARRE VD F4 1er étage
Garidi II. Tél.0698.37.70.00

LE CARRE VD F5 170m2 Bd
Amirouche + F4 120m2 Saïd.
Hamdine. Tél.0551.27.87.01

POIRSON dans un bel
endroit vend jolie villa
370m2 R+2 avec garage 5
voitures prix 18 milliards
nég. Tél.0798.13.06.51

EW00224A

AG LE PARADOU

CHERCHE

villa à l'achat Aïn
Naâdja et environs
Hydra El Biar Ben
Aknoun
Poirson.

Tél. : 0556 75.50.57 -
0661.50.76.53

EW216A

VEND appartement dans
résidence sécurisée à
Timimoun 50 000 DA le
m2. Tél.0697.63.18.54 -
0551.77.94.85 EW173A

EN EXCLUSIVITÉ vend au
Télemly imm. l'Algeria F5
300m2 grand standing
une sublime vue sur la
mer et la baie d'Alger et
garage 2 voitures, pas de
curieux svp.
Tél.0798.13.06.51 EW00180A

AG LE PARADOU

VEND BELLE RÉSIDENCE
BIRKHADEM

1800m2 R+1
toutes commodités

Tél. : 0556 75.50.57 -
0661.50.76.53

EW216A

HYDRA LAPERRINE très
bel endroit vend F3 130m2
neuf au 1er étage très haut
standing sans vis-à-vis
avec garage.
Tél.0798.13.06.51 EW00180A

GOLF le Bois de Boulogne
rue des Cèdres vend F4
neuf de très haut standing
230m2 au 3e étage avec
garage une belle terrasse
ouverte sur une très jolie
vue sur la mer.
Tél.0559.93.66.91 EW00180A

AG LE PARADOU

VEND

3 terrains agricoles 9
hectares Sidi Rached,
plus 12 hectares El
Affroun Blida, plus 10
hectares Zemmouri

Tél. : 0556 75.50.57 -
0661.50.76.53

EW216A

VENTE DE VILLAS

VD villa Sebala 200m2
prix 4,5 unités.
Tél.0559.62.29.90 EW213A

VD villa R+2 O. Fayet.
Tél.0561.01.08.16 EW220A

VD villa 300m2 2 façades
commerciale Patrimoine
H. Dey. Tél.0797.06.26.12 -
0559.10.45.68 EW202A

AG vend à Ouled Chebel
villa commerciale sur
350m2 neuve.
Tél.0776.58.39.78 EW217

VD villa A. Benian acte
325m2 vue sur mer 7,5 u.
Tél.0775.75.39.80 EW00191A

VD villa 600m2 Paradou.
Tél.0554.14.02.05 EW16226A

SAID HAMDINE vd dans

petite résidence fermée
villa R+1, garage et jardin.
Tél.0552.46.22.94 -
0668.43.03.29 EW194A

VD villa Sebala 200 m2
prix 4,5 unités.
Tél.0559.62.29.90 EW213A

AG vd villa R+1 sup.
387m2 Ben Omar Kouba.
Tél.0559.06.26.12 -
0797.10.45.68 EW202A

PART vd villa R+2 +
garage 340m2 à Raïs
Hamidou F9 2c. s. d.b. vue
panoramique sur mer
acte + négatif prix 3 mds.
Tél.0550.73.52.92 EW00214A

VEND villa hauteurs
Birtouta vue panoramique
R+3 + s.sol bâti
270/400m2 antisismique
avec 1 F2 + 2 F3 au RDC
habitables façades et
garage pour 8 voitures
finis 100% + 5 autres
grands F3 aux étages finis
90% endroit calme bon
voisinage toutes
commodités + bache à
eau acte + livret foncier
prix 9,5 Mds négociable.
Tél.0663.21.62.32 EW00152A

VENTE DE NIVEAUX
DE VILLAS

VEND appart niv. villa F5
1er étage toutes
commodités Les Vergers
BMR. Tél.0772.82.48.91

EW00201A

VENTE DE TERRAINS

VD terrain Baba Hassen
4500m2 CU R+5
commercial.
Tél.0559.62.29.90 EW00213A

POIRSON vend très beau
terrain 400m2 2 façades
avec permis de construire
R+3 -2. Tél.0798.13.06.51

EW00224A

VEND terrain agricole 9
hectares ville de Terga à Aïn
Témouchent avec 2 puits et
2 bassins d'eau, électricité et
livret foncier.
Tél.0541.27.28.78 EW00221A

AG vd à Hussein Dey
2500m2 idéal promotion ou
siège. Tél.0776.58.39.78 EW217A

AG vd terrain sup. 2050m2
avec charpente 1400m2
zone industrielle Semmar.
Tél.0797.06.26.12 -
0559.10.45.68 EW202A

AG LE PARADOU

CHERCHE

terrain ZI pour
usine 10 hectares
et plus Alger et
environs Blida
Tipasa Boumerdès

Tél. : 0556.75.50.57 -
0661.50.76.53

EW216A

PARADOU VEND

40 000m2 Boufarik
plus 10 000m2 Djenane Sfari
Birkhadem R+10
plus 40 000m2 Chéraga.

Contact : 0661.50.76.53 -
0556.75.50.57

EW216A

AG vd terrain 1000m2
Birkhadem.
Tél.0555.22.25.33 EW00218A

VEND terrain Rouiba ville
1015m2 urbanisable 2
façades libres acte et livret
foncier. Tél.0550.12.01.52

EW174A

VD 1 ha ZI Koléa.
Tél.0554.14.02.05 EW16226A

AG LE PARADOU

LOUE F3

Télemly 1er étage

Tél.0556.75.50.57 -
0661.50.76.53

EW216A

VENTE DE LOCAUX

VD local 170m2 Bir
Mourad Raïs.
Tél.0559.62.29.90 EW213A

VD local 170m2 Bir
Mourad Raïs.
Tél.0559.62.29.90 EW213A

AG LE PARADOU

VEND USINE

Oued Smar
20 000m2
avec hangar 15 000m2

Tél.0556.75.50.57 -
0661.50.76.53

EW216A

VEND local 117m2, port de
la Madrague vue sur mer.
Tél.0697.63.18.54 -
0551.77.94.85 EW173A

VD usine 5000m2 dont
3500m2 couverts ZI Beni
Tamou. Tél.0554.14.02.05

EW16226A

VD local 170m2 Bir
Mourad Raïs.
Tél.0559.62.29.90 EW213A

VENTE D'IMMEUBLES

VD terrain urbanisé en
R+13 sup. 13 600m2
Sorecal Bab Ezzouar prix
16u/m2 négociable.
Tél.0550.30.87.62 EW00171A

LOCATION
D'APPARTEMENTS

LOUE des appartements
sur Hydra haut standing.
Tél.0559.62.29.90 EW00213A

LE CARRE loue F4 pour
bureaux Didouche
Mourad + F3 rue d'Aguer.
Tél.0551.27.87.01

ALGER Blaise Pascal loue
un magnifique F5 neuf
150m2 au 2e étage avec
une très belle vue sur mer.
Prix 20u nég.
Tél.0798.13.06.51 EW00224A

AG loue F2 meublé 6 u
Alger Centre.
Tél.0555.22.25.33 EW00218A

AG loue F2 meublé Hydra
6 u. Tél.0555.22.25.33
EW00218A

AG loue F3 Ben Omar F3
Coopemad.
Tél.0550.29.32.44 EW00219A

OFFRE COLOCATION filles à
Hydra en face BNP Hydra.
Tél.0795.40.21.74 EW00167A

LOCATION DE DE VILLAS

LOUE villa Sidi Yahia
700m2 pour diplomate.
Tél.0559.62.29.90 EW213A

CORIM loue villa R+5 avec
grand parking pour 25
véhicules à Dar Diaf
Chéraga. Tél.0794.33.17.38
- 0540.86.03.57 EW189A

CORIM loue villa 632m2 à
Hydra. Tél.0555.30.39.15
EW189A

CORIM loue villa R+3
Chéraga. Tél.0794.33.17.38
EW189A

CORIM loue villa R+1 El
Achour. Tél.0794.33.17.38
EW189A

CORIM loue villa 452m2 à
Saoula. Tél.0555.30.39.15
EW189A

CORIM loue villa R+2
160m2 à Télemly toutes
commodités 17 u.
Tél.0540.95.04.80 EW189A

LOUE villa Sidi Yahia
700m2 pour diplomate.
Tél.0559.62.29.90 EW213A

LOCATION DE NIVEAUX
DE VILLAS

PART loue nv F4 1er étage
toutes commodités quartier
résidentiel Safsafa Ain

PUBLICITÉ

**INSTALLATION
RÉPARATION**

Réfrigérateur
congélateur
frigo-comptoir
machine à
laver chauffage
climatisation
chambre froide
et cuisinière

Tél.0660.82.01.76
023.87.88.91

EW 16-0007A

Nâadja 5 unités.
Tél.0550.19.48.02

LOUE niv. quartier
résidentiel El Kseur w.
B é j a ï a
Tél.0666.30.02.97 EW193A

**LOCATION
DE TERRAIN**

LOUE/VEND 2 parcs 1 et 3
hectares au bord de
route Alger.
Tél.0541.72.27.57 EW00212A

AG LE PARADOU

CHERCHE

location hangar
de 10 000m2 et plus
avec terrain Alger
Blida Tipasa
Boumerdès.

Tél. : 0556 75.50.57 -
0661.50.76.53

EW216A

LOCATION DE LOCAUX

LOUE atelier de
menuiserie générale à
Koléa. Tél.0771.32.64.38 -
0550.33.96.35

LOUE des hangars surface
de 1000 m2 et 20 000 m2
c o u v e r t s .
Tél.0559.62.29.90 EW213A

O. ROMANE ag loue local
surélevé 10m2 + wc
commercial 4,5u.
Tél.0799.97.92.95 EW208A

O. ROMANE ag loue local
surélevé 100m2 /2
rideaux+ commercial 10u.
Tél.0799.97.92.95 EW208A

O. ROMANE ag loue local
sous-sol 160m2
commercial 10u.
Tél.0799.97.92.95 EW208A

AG loue 100m2 Birkhadem
avec soupente 40m2 + 2
rideaux. Tél.0661.50.64.03
EW204A

IMMEUBLES

CORIM loue immeuble R+3
à Hydra avec parking 40
véhicules .
Tél.0794.33.17.38 -
0540.86.03.57 EW189A

CORIM loue immeuble
avec normes
internationales Hydra.
Tél.0794.33.17.38 -
0540.86.03.57 EW181A

**PROPOSITION
COMMERCIALE**

CHERCHE associé 30u
projet réussi.
Tél.0542.08.01.87 EW162-240250

PROJETS à Timimoun
cherchent investisseurs 40
000m2, 48 chambres,
restaurant, salle, 70
000m2 projet cinéma,
culture et tourisme.
Tél.0697.63.18.54 -
0551.77.94.85 EW173A

PROSPECTION

CHER à louer villa côté
hôtel Ibis 15 pièces.
Tél.0559.62.29.90 EW213A

URG cherche pour client
sérieux en attente location
d'un F5 sur RDC ou petite
villa axe El Biar-Télemly
Sacré-Cœur Hydra, Ben
Aknoun. Tél.0551.50.10.55
EW195A

CHER achat villa Le
Paradou 1000m2 et plus.
Tél.0559.62.29.90 EW213A

CORIM cherche plusieurs
villas en location pour des
écoles privées.
Tél.0555.30.39.15 -
0550.57.53.95 EW162400079A

CORIM cherche plusieurs
appartements location à
Alger-Centre.
Tél.0550.53.10.06 -

LOUE VILLA

**Hydra
2500m2
pour
diplomate**

Tél.0559.62.29.90

EW213A

0540.95.04.80 EW162400079A

CORIM cherche location
appartements et villas à
Alger-Centre et environs
(libre de suite).
Tél.0555.30.39.15 -
0542.18.57.50 -
0540.95.04.80 -
0550.57.53.95 -
0550.53.10.06 EW162400079A

CORIM cherche des F2 F3
F4 à la location à
Didouche Audin El Biar
Télemly le Golf Hydra Bir
Mourad Raïs Dély Ibrahim
Bab El Oued.
Tél.0542.18.57.50 EW162400079A

ACHÈTE villa R+1 Alger et
environs. Tél.0561.01.08.16
EW220A

AG cher F3 F5 Coopemad
Kouba. Tél.0771.65.42.03
EW00219A

AG cher. villa R+2 Ouled
Fayet. Tél.0556.46.87.94 EW205A

CHERCHE loc. niv. F4 F5
Hydra pour ste. bureaux +
parking. Tél.0550.02.01.22
EW203A

URGENT cherche loc.
hangar 5000m2 couvert
axe Dar El Beïda Rouiba
accès autoroute.
Tél.0550.02.01.22 EW203A

CHER. achat villa Le
Paradou 1000m2 et plus.
Tél.0559.62.29.90 EW213A

CHER. à louer villa côté
hôtel Ibis 15 pièces.
Tél.0559.62.29.90 EW213A

URG cherche achat villas,
terrains appart. locaux.
Tél.0554.14.02.05 EW16226A

CORIM cherche location
appartements et villas
Alger-Centre et environs
(libre de suite).
Tél.0555.30.39.15 -
0542.18.57.50 -
0540.95.04.80 -
0550.57.53.95 -
0550.53.10.06 EW162400079A

CORIM cherche plusieurs
appartements en location
à Alger-Centre.
Tél.0550.53.10.06 -
0540.95.04.80 EW162400079A

CORIM cherche plusieurs
villas en location pour des
écoles privées.
Tél.0555.30.39.15 -
0550.57.53.95 EW162400079A

CORIM cherche des F2 F3
F4 à la location à
Didouche Audin El Biar
Télemly le Golf Hydra Bir
Mourad Raïs Dély Ibrahim
Bab El Oued.
Tél.0542.18.57.50 EW162400079A

ACCESS IMMO cherche
immeuble .
Tél.0559.05.05.05 EW165A

ACCESS IMMO cherche
terrain. Tél.0559.05.05.05
EW165A

ACCESS IMMO cherche
villa. Tél.0559.05.05.05
EW165A

ACCESS IMMO cherche
hangar. Tél.0559.05.05.05
EW165A

CHERCHE à l'achat
appartements ,
villas, terrains à Alger et
environs clients en attente.
Tél.0554.14.02.05 EW16226A

CHERCHE achat ou
location de villas à Hydra
El Biar Ben Aknoun Dély
Ibrahim Chéraga O. Fayet
Les Vergers Kouba
Birkhadem .
Tél.044.19.09.38 -
0665.55.62.13 -
0554.11.05.82 EW186A

CHERCHE achat ou
location F1 F2 F3 F4 F5 F6
ou duplex meublés ou sans
à Télemly Bd V, S. Cœur

Hydra El Biar Kouba Audin
O. Fayet Chéraga Dély
Ibrahim. Tél.044.19.09.38 -
0554.11.05.82 -
0665.55.62.13 EW186A

CHER à louer grande villa
Dar El Beïda 15 chambres..
Tél.0559.62.29.90 EW1600179A

AG EL ACHOUR cherche
villas apparts.
Tél.0550.32.63.74 watsapp
EW00172A

AG DRARIA cherche villa
apparts. Tél.0770.40.70.47
WhatsApp EW00129A

COURS ET LEÇONS

PF LYC exp donne cours.
de maths, t. niv.
Tél.0779.83.66.22 EW1342A

AUTOS

ACHAT véhicules neufs/
occasion .
Tél.0661.69.03.84. EW1230A

DIVERS

ACHAT meuble d'occasion
électroménager bon état.
Tél.0661.51.18./06 -
020.17.30.64 EW000210A

VEND groupe électrogène
occasion en marche 180
kw Caterpillard.
Tél.0777.07.98.91 EW00184A

OFFRES DE SERVICES

CHARPENTE en bois et et
pose tuiles .
Tél.0561.35.23.76 EW162240250A

MENUISIER prend tous
travaux placard, fenêtre,
porte. Tél.0552.23.76.96
EW00223A

ARTISAN bâtiment
fondation béton
crépissage faïence dalles
de sol électricité
plomberie peinture clé en
main. Tél.0554.16.43.05
EW0016226A

CARRELEUR pose dalle de
sol faïence .
Tél.0774.12.31.47 EWGR

PREND tous travaux
maçonnerie peinture
plomberie .
Tél.0770.24.88.42 EW200A

RÉPARATION

Machine à laver
ttes marques

à domicile

0542.29.26.00-

0662.63.19.23-

0770.40.53.16

EWGR

PREND tous travaux
d'étanchéité résine
charpente .
Tél.0550.10.34.28 EW200A

PREND tous travaux
d'électricité maçonnerie
peinture plomberie .
Tél.0553.25.33.40 EW00199A

TRAVAUX peinture +
étanchéité .
Tél.0561.19.25.47 EW192A

**DEMANDES
D'EMPLOI**

COMPTABLE 38 ans exp.
cherche emploi à mi-temps.
Tél.0790.97.73.24 EWGR

HOMME cherche emploi
comme chauffeur catégorie
BCD agent de sécurité
nettoyage gardiennage.
Tél.0667.45.11.85 EWGR

ANCIENNE cadre financière
et comptable 38 ans
d'expérience fiscale
parafiscale, bilan fin d'année
cherche emploi .
Tél.0542.87.49.16 -
0799.91.89.01 EWGR

H. comptable diplômé
longue expérience cherche
emploi à Rouiba ou
environs. Tél.0772.92.22.85
EWGR

JH 30 ans licence en
sciences de l'information
et la communication +
master en GBM avec
expérience professionnel
dans le domaine
pharmaceutique.
Tél.0779.92.42.99 EWGR

Pensée



Allache Faïza
née Yahia Chérif
(22.02.1931 - 27.02.2021)



Allache Ali
(05.02.1954 - 09.11.2022)



Allache El Hadi
(03.03.1925 - 25.02.2009)

En ce mois de février 2024, déjà quinze ans et trois ans que nos chers parents nous ont quittés. Ils ont été rejoints par notre frère Ali le 9 novembre 2022. En ce douloureux souvenir, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants prient tous ceux qui les ont connus et aimés d'avoir une pieuse pensée à leur mémoire.

إنا لله و إنا إليه راجعون

EW162240031B

SOS

Maman, malade chronique,
s'adresse aux âmes charitables
pour venir en aide à son fils
Dergham Mohamed Lamine,
âgé de 33 ans, présente un
handicape moteur avec des
difficultés
de mobilité très sévère et a
besoin d'un fauteuil roulant
électrique pour améliorer sa
mobilité. Elle vous remercie
d'avance pour votre solidarité et
votre générosité.
Tél.0791.20.56.35

SOS

Malade sans ressource
a besoin en urgence
T. Rombix 15 mg.
Tél. 0771.10.98.46

SOS

Femme de 64 ans malade
du cœur cherche en
urgence aide pour un
scanner et des soins.
Tél.0540.86.08.89

La diaspora algérienne, enjeux et richesse stratégique négligée

Partie 2

Par le Pr Seddik Larkèche

Universitaire et écrivain franco-algérien

5. LA DÉCENNIE NOIRE ET LE LIEN ROMPU ENTRE LA DIASPORA ET L'ALGÉRIE.

Le recul des années 80 est consolidé avec la décennie noire en Algérie qui fait fuir de nombreux cadres du pays mais aussi la diaspora qui refuse de cautionner la barbarie islamiste opérée et décide de se recentrer sur la France avec un lien rompu et surtout un impossible retour au pays.

Au début des années 2000, le marché pétrolier se redresse et les caisses algériennes se remplissent pour atteindre près de 200 milliards de dollars de réserves de change en 2012. L'Algérie passe du statut de débiteur à celui de créancier de la Banque mondiale. Que fera le président Bouteflika de cette baraka, cette manne providentielle, pour le pays en général et pour sa diaspora en particulier.

6. LE PRÉSIDENT BOUTEFLIKA ET L'ABSENCE DE PROJET POUR LA DIASPORA.

Le président Bouteflika a les moyens financiers d'un grand projet pour l'Algérie. Malheureusement, il se limitera à redistribuer la rente et à impulser une politique de grands travaux sans grands effets d'entraînement, si ce n'est l'explosion du poison corruption. Concernant sa diaspora, à l'exception de quelques colloques de façade pour donner l'illusion d'une action en profondeur, ce sera le quasi-néant. Le parachutage d'Alger des députés de l'émigration sans aucun lien profond avec la diaspora continuera à creuser et accentuer le fossé. Abdelaziz Bouteflika aura une relation tendue avec sa diaspora. D'une part parce qu'il n'a jamais eu de discours ou de projet fort dans sa direction.

D'autre part, sa volonté d'opter pour un troisième mandat en 2008 par une révision constitutionnelle en supprimant le verrou de l'article 74 de la Loi fondamentale qui limitait à deux le nombre de mandats présidentiels signera une communication brisée avec sa communauté basée à l'étranger. Bouteflika faisait entrer par effraction l'Algérie dans le concert des nations non démocratiques, faisant bondir une grande part du tissu associatif et politique en Algérie, mais aussi de sa diaspora en France et à travers le monde.

Après cette brève rétrospective qui confirme le décalage continu et profond entre l'Algérie et sa diaspora, il semble utile de tenter de mieux comprendre les causes, y compris les responsabilités, mais avant cela comment se compose réellement cette diaspora en 2024.

7. COMMENT SE STRUCTURE CETTE DIASPORA ?

La diaspora est constituée de plusieurs composantes, une dizaine environ mais nous nous limiterons aux trois principales et à l'espace français. La première génération est venue dans les années 50-60-70, avec le mythe du retour, impossible à réaliser, car leurs enfants, nés souvent sur le sol français, avaient la volonté de rester en France. Beaucoup de ces enfants se sont soit assimilés en pensant pouvoir devenir des citoyens en France à part entière. Ils sont souvent stigmatisés en banlieue parce qu'ils prônent une assimilation à tout prix sur le sol français. Avec un dilemme, celui d'être souvent renvoyé à leur triste condition d'immigrés musulmans, avec ce poison du racisme latent qui se répercute dans leur vie quotidienne. Cette population représente un tiers environ de la diaspora soit environ 1 million de personnes. Ensuite, il y a ceux qui ont débarqué en France récemment, soit par des mariages mixtes, soit par des visas d'études, soit au cours de la décennie noire. Cette population ne représente pas la réalité principale de la diaspora mais seulement une minorité qui se positionne souvent d'une manière ambivalente, soit une critique acerbe envers leur pays d'origine comme pour

justifier leur exil, soit avec un zèle manifeste sur une image tronquée du pays.

Parmi les derniers venus, certains sont de brillants citoyens animés de bonnes intentions et pouvant contribuer au développement de l'Algérie. Nous estimons leur nombre à environ un million de personnes.

Enfin, la troisième composante, la diaspora la plus nombreuse, estimée à près de 2 millions de personnes. Cette composante a choisi d'assumer sa double identité et en particulier son identité algérienne en étant fière de leurs parents ou grands-parents qui avaient lutté contre le joug colonial français et qui sont dans une forme de continuité idéologique, hier contre le colonialisme, aujourd'hui contre le poison racisme. C'est une grande partie de la seconde génération, troisième et quatrième génération. Cette population très patriote est en attente vis à vis de l'Algérie pour qu'elle la reconnaisse et qu'elle puisse servir au mieux les intérêts du pays.

Entre les assimilationnistes, les partisans d'une intégration active avec un lien fort avec le pays d'origine et les derniers venus, la principale composante est la seconde catégorie et c'est en son sein que l'Algérie doit puiser les compétences car elle est la plus nombreuse mais surtout la plus fidèle à l'idéal révolutionnaire de nos chouhada. Cependant, beaucoup de ressentiments et de critiques à l'égard de l'Algérie persistent. Pourquoi l'Algérie n'a-t-elle pas su construire un beau et grand projet avec le potentiel dont elle dispose en particulier avec sa diaspora ? La question des responsabilités se pose.

8. À QUI LA FAUTE ?

Du côté des autorités algériennes la frustration et la faiblesse chronique de la diaspora s'expliquent parce qu'elle n'a pas su s'organiser avec une élite souvent défaillante. Pour la diaspora, c'est la faute à l'Algérie qui n'a pas su considérer comme une ressource stratégique ses nationaux résidents à l'étranger, les négligeant et les instrumentalisant à chaque élection présidentielle. L'exemple de ces députés de l'immigration, parachutés d'Alger, alors qu'ils ne sont pas des enfants de la diaspora au sens propre du terme, ne connaissant ni leur histoire ni leurs aspirations, ne fait que renforcer l'inertie et l'amertume à l'égard de l'Algérie.

Chacun se renvoyant la responsabilité, nous allons tenter de mieux comprendre les véritables enjeux.

9. UN ÉNORME POTENTIEL DÉLAISSÉ, DE FAIBLES RÉSULTATS ET UN BILAN MÉDIOCRE.

Le constat est effectivement alarmant et, au moins sur ce point, les autorités algériennes et la diaspora sont d'accord.

Cependant, soyons précis, comment se matérialise cet échec de la communauté nationale à l'étranger.

A/ Une diaspora de près de 6 millions de personnes qui n'existe pas.

Le premier critère : son inexistence dans les pays d'accueil et ce bien qu'elle constitue une population nombreuse, pour exemple, près de 6 millions de personnes en France, selon le président Tebboune. Très peu fédérée, cette diaspora ne peut défendre ses droits de manière efficiente en particulier dans le monde de l'éducation, le monde culturel et culturel.

B/ Une diaspora qui n'existe pas dans l'espace politique.

Depuis près de 30 ans, la seconde génération a les moyens de voter mais ne le fait pas comme si elle était piégée dans son histoire et en particulier dans ses traumatismes identitaires. Ces binationaux ne votent pas dans leurs grandes majorités alors qu'ils pourraient aisément le faire et peser d'une manière puissante sur la scène politique française. Surtout quand on connaît les faibles écarts entre candidats lors des élections nationales où quelques milliers de voix permettent souvent de faire basculer la victoire.

C/ Une diaspora victime du poison français, la



Nos intellectuels et les relais d'opinions, en France n'ont pas fait le travail nécessaire pour transmettre des repères refusant ce modèle assimilationniste qui veut gommer notre identité profonde. Cette élite franco-algérienne est stigmatisée en banlieue, considérée comme les « bounty de la république ».

triple peine : colonisé, islamiste et antisémite.

Aujourd'hui, la majorité des musulmans de France, dont les Algériens constituent la majorité, subit une triple peine sans pouvoir véritablement réagir comme s'ils avaient été fracturés par la foudre. La première peine est d'être toujours considérés comme étrangers et un peu inférieurs dans le regard de l'autre car enfants de la colonisation, toujours un peu indigènes de la république. Ensuite, le fait d'être musulman aujourd'hui dans la cité française se confronte à l'image séculaire de cette religion qui est maltraitée depuis au moins mille ans, comme dernière religion du livre révélé.

Enfin, ces musulmans, surtout les Algériens, sont souvent les supposés porteurs du nouvel antisémitisme français faisant de cette population la cible privilégiée du poison français. Alors que l'on aurait pu croire que le système les aurait protégés un peu plus du fait d'un racisme démultiplié à leur encontre.

Pour les citoyens originaires des autres pays du Maghreb, sur cette question du nouvel antisémitisme, la sentence serait moins lourde. Le Maroc ayant normalisé ses relations avec Israël et la Tunisie négocie, d'une manière secrète depuis longtemps, une éventuelle normalisation avec Israël. Par ailleurs, dans ces deux pays, une communauté juive est toujours présente. L'Algérie, dernier pays du front de la fermeté contre Israël mais aussi la diaspora la plus nombreuse, serait dans le viseur de beaucoup de lobbyistes en

France. Cette diaspora serait-elle incomprise par le pays d'accueil, la France, mais aussi le pays d'origine, l'Algérie.

D/ Une diaspora incomprise, ma yaabounach, mat habounach.

La diaspora algérienne est souvent meurtrie car elle a la conviction d'un sentiment profond d'indifférence de l'Algérie à son égard et ce constat persiste malgré les quelques discours récurrents depuis 60 ans. Concrètement rien ou presque rien n'a été opéré à sa destination depuis de trop nombreuses années générant une rancœur démultipliée. Avec le sentiment de ne pas être aimé par le pays d'accueil mais aussi par le pays d'origine, Ma Ya abounach, «ils ne nous aiment pas» Mat habounach, «vous ne nous aimez pas», une forme de double peine créant une malaise identitaire profond avec de nombreuses frustrations.

La première, la tristesse et le gâchis opérés par l'Algérie qui n'a pas su mettre en œuvre un grand projet à l'égard de sa diaspora sinon quelques mesures sans réel effet d'entraînement.

E/ Une Diaspora instrumentalisée, ces bounty qui neutralisent la vitalité de la diaspora.

Nous sommes si faibles, car nos intellectuels et les relais d'opinions, en France n'ont pas fait le travail nécessaire pour transmettre des repères refusant ce modèle assimilationniste qui veut gommer notre identité profonde. Cette élite franco-algérienne est stigmatisée en banlieue, considérée comme les «bounty de la république».

Ils sont suspectés d'être corrompus, en prônant le modèle assimilationniste pour défendre leurs intérêts personnels, et se hisser contre leurs frères et sœurs qui subissent le poison racisme, souvent suspectés d'antisémites car antisionistes. Ces «bounty» ont choisi de se fondre dans le système en gommant leurs spécificités, et de ne pas être solidaires de la masse, en particulier cette masse qui subit en profondeur le poison racisme.

Pire, en France, cette communauté forte de près de 5 ou 6 millions de personnes est terriblement sous représentée et faible, car elle est quasi inexistant dans les centres de décision, y compris politiques. Cette élite est incapable de se fédérer pour lutter contre l'islamophobie qu'elle subit et qui s'est aggravée au fil des ans. Cette diaspora est souvent suspectée d'être porteuse de l'antisémitisme français pour mieux la neutraliser dans son engagement en faveur de la cause palestinienne. Cette élite maghrébine, et en particulier algérienne, est dans ces moments tristement tragiques face au poison racisme quasi absente, à quelques très rares exceptions.

Le silence de Zinedine Zidane, Isabelle Adjani, Rachid Arhab et tous les autres vis-à-vis du poison français est assourdissant.

Dans cette communauté algérienne, le travail n'a pas été accompli par les personnes qui semblaient vouloir les représenter. Ces personnes issues du champ politique, associatif ou relais d'opinion en tous genres ont souvent été utilisées comme bras armé pour maintenir un statu quo et empêcher la prise de conscience des enjeux réels par la majorité de la diaspora. La mission de ces «bounty» est de canaliser les énergies et vanter le modèle assimilationniste tout en sachant au fond d'eux-mêmes que le poison gangrène de l'intérieur la société.

Dans la communauté algérienne de France, souvent, lorsqu'un de ses membres réussit, tout est fait pour le noircir, poussant certains à se démarquer de leurs origines algériennes. Comme si l'effet miroir agissait d'une manière violente remettant en cause le parcours de l'autre, ce qu'on appelle chez nous le «hassd» qui est une forme de haine envieuse de l'autre. En réalité, c'est une haine de soi, une haine de ne pas avoir pu être ou faire comme l'autre. La réponse psychologique est à creuser.

Cet élitisme est fainéant, égoïste, incapable de se mettre à la disposition des autres, fermant la porte derrière lui, comme si les petits frères étaient orphelins, oubliant son origine et le chemin parcouru par ses parents.

S. L.

(A suivre)

JEUX - DÉTENTE

mots fléchés

Grille n°662

Nord-américaine		Métal		Elargir		Certifié		Oculaires		Restaurera		Répandu
Calculettes		Petite fenêtre		Rite		Période				Adverbe		
Font du mal								Panorama				
Origine								Singe				
				Dévêtues		Liquide				Le matin		
										Symbole		
Tranche												
Lancer												
			Vieille ville			Pareille						Infini
			Monarques			Demi glossine						
Grefe						Pareils				Note		
Entêtées						Boucles				Avance		
								Profère		Allure		
										Liaison		
Caches		Dune		Brame				Infinitif				S'amuse
				Cloison mobile				Canton suisse				
						Changera de place						
						Soleil						
Inscription murale	Attendre									Manie		
			Renard du désert									Règle

mots croisés

Grille n°0386

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

I- Planche de sport. II- Châtiée - Propage. III - Chagrinée - Constaté. IV- Sur un registre- Evitées. V- Unité de mesure - Fin de cérémonie - Entrée de service. VI- Métal symbolique - Il a son bonnet. VII- Cri de bûcheron - Sans qu'il en coûte rien. VIII- Entre deux options - Partie du corps. IX- Est utile à l'écolier - Berné. X- Grandes peurs - Possessif.

VERTICALEMENT

1- A peu près exactes. 2- Langue de l'empire Inca - Comme un ver. 3- Marié - Fête. 4- Partie du corps - Boeuf de jadis. 5- Exfoliation de la peau - Queue de brebis. 6- Muse de la musique. 7- Habitué des sommets - L'agité du cornet - Les grands nous indisposent. 8- Reste blanc toute l'année - Son cœur est chaud. 9- Touchées - Obsède quand elle est fixe. 10 - Réfléchi - Ils faisaient revenir - Moins de deux.

SOLUTION N° 0385

VERTICALEMENT :

I- MEGALOPOLE. II-ÉLABORER. III - NIL - VALETS. IV- AMÉNAGES. V-GIRO - ER - PS. VI- ENE - SUITE. VII-MERS - SN - ON. VIII- ER - IRE - UNE. IX- STASES. X- TARES - TETS.

HORIZONTALEMENT :

1- MENAGEMENT. 2- ELIMINER. 3- GALÉRER. 4- AB - NO - SITE. 5- LOVA - RAS. 6- ORAGEUSE. 7- PELERIN - ET. 8- ORES - USE. 9- PEON. 10-ERSES - NEFS.

SOLUTION MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALEMENT :
RAMIFICATIONS - LAVAGE. HEVEA - FETE. ULCERES - TE. OREE. SA - BURINE. CE. SEC - VIDA. RIDES - NIEE. RATITES - EL. AI. ETE. EU - ORLES. OSE. AIS - ES. EN. RENNE - RESTITUE. LESE.

VERTICALEMENT :
PALETUVIER - MATERIELLES - VIVE. IDE. EST - FA. ONA. AS - FIGURE. RI. ET - CELE. RA. ONU - VA. CECITES - THE. EDITER - LIERA. ETE. EL - OVE. SSE. ANE - ANESSE. SEINS - SA. ACE. USEE.

SOLUTION Quinze sur 15

HORIZONTALEMENT :
1.CONTINENTALES. 2.OPERCULE. BO. EOR. 3.NI. ITE. FORTUNEE. 4.INT. ESPIONS. 5.OEUVRER. AC. SEVI. 6.URATE. GALOP. MIT. 7.RA. GOUET. MELE. 8.NIS. TANT. IRENE. 9.ETIRA. ORGELET. 10.RAMEUR. 11.IEM. MINIME. AIRES. 12.NANA. TEE. ANNOTE. 13.TRIMER. NAVIGUER. 14.CLAMENT. AM. ERE. 15.OS. SU. BLESSAS

VERTICALEMENT :
1.CONTOURNEMENT. 2.OPINERAIT. MARCS. 3.NE. TUA. SIL. NIL. 4.TRI. VTT. MAMAN. 5.ICTERE. TARI. EM. 6.NUE. GA. ANTRES. 7.EL. ERGONOMIE. NU. 8.NEFS. AUTREMENT. 9.OPALE. GUE. 10.ABRICOTIER. AVAL. 11.LOTO. RL. ANIME. 12.UNS. MEETING. 13.SENSEMENT. ROUES. 14.OE. VILE. TETERA. 15.CREPITE. LISERES

SOLUTION Codés

HORIZONTALEMENT :
CATASTROPHIQUE. SIX - ABETIE. ROUE. ROT - TU. RC. VASE. SILOS - ASPE. GIGA. TAPEZ. NU - LAPE. RE. IM - YARD. NE. OUST. MEUTE - SUJES. RARE. AMER. ET - ET. SALERA. API. ERS - URE. SELENE. USITE - RE. TEK. SEL. EWE. FES.

VERTICALEMENT :
CATALYSEUR - ABUS. AUTRE - TE. PARE - ATRE. DES - SIC. SAGE - TE. GAN - VIPERES - ORAGE. ERES - POSA. ORALE - HUE. RUE. EL - IE. TES. AN - SA. TAPEE - UT. PU. MI - SE. ME. UE - RIZIERES - SOL. MU. RIF - ITON. TESTE - SUJET. ES.

2	7	9	3	6	1	8	4	5
4	3	5	8	7	2	9	6	1
6	1	8	4	5	9	3	2	7
1	8	4	9	2	3	5	7	6
3	6	2	7	1	5	4	8	9
5	9	7	6	4	8	2	1	3
7	2	6	5	3	4	1	9	8
9	4	3	1	8	7	6	5	2
8	5	1	2	9	6	7	3	4

quinze sur 15

Grille n°662

horizontalement : 1.Action de réduire en poudre 2.Succès. Fait marche arrière 3.Fuse dans l'arène. Petit écran. Angle. Chiffre romain 4.Mère de Titans. Morale. Exaltés par une passion 5.Pièce de charrue. Carapaces d'oursin 6.Dignité d'émir. Pressions 7.Réfléchi. Avant patres. Bande acharnée. Sans tache 8.Grandes pièces. Unité de vitesse. Fin 9.Item. Mises à l'écart. Tour symbolique 10.Agent de liaison. Ecorces de chêne. Personne instruite 11.Greffes. Tête d'italien. Pris ses jambes à son cou. Chef d'œuvre 12.Souteneur. Cardinal. Petites cordes 13.Parfois pronom. Pris en entier 14.Centre de recherche. Aven. Renvoi dominical 15.Demi-glossine. Magicienne. Remarqueras.

verticalement : 1.Petit à petit 2. Affluent de l'Oubangui. Orifice organique. Jeunes filles 3. Feuilletée. Note. Résume une longue suite. Réfléchi 4.Versus. Valeur au point de vue éthique. Fleuve côtier 5.Coups mortels. Aride 6.Bord d'un cours d'eau. Dénué de jugement. Outil de bûcheron 7.Item. Vieille note. Produit à base de lait 8.En cachette. De pouvoir 9.Squelettiques. Ville de France 10.Opération de postier. Explosif. Dans le secret de sa pensée (en son... intérieur) 11. Fleuve russe. Nettoyant 12.Langue. Robustesse 13.Ferions tort. Fin de verbe 14.Dépôt de fond. Particules élémentaires électriquement neutres 15.Note. Monnaies romaines. Virtuose.

mots codés

En vous aidant de la définition du mot encadré, complétez la grille, puis reportez les lettres correspondant aux bons numéros dans les cases ci-dessous et vous découvrirez le nom d'un personnage célèbre.

Grille n°662

1	D	E	C	5	6	7	I	8	9	10	R	11	12	7	4	5	N	13	14
2	15	7	16	2	2			11	10			12	11	5	5	2	9	13	2
17	11	10	2	13			11	18	9	10			10			12		19	2
7	3	11		13	11			2	13			8	11	4		13	2	12	7
13	12			6	11	20	7	10				13		21	22	7	13	12	
12		3	10	2	2	10			12	9	11	7			23			12	11
11	5	2	2		5	4	9	13			3	22	2	10	7	2			11
8	4		10	9	2	5	12			24	2			25	2		13	2	3
2	12	10	2	13		2			12	11			1	9		25		13	10
13	2	5	13	2	13			25	2	10	2			2	26	9	7	12	2

Définition : ACTIONS DE RENDRE UNE FIGURE MÉCONNAISSABLE

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
11																				
12																				
13																				
14																				
15																				

sudoku

Grille n°662

Règle du jeu

Une grille est composée de plusieurs carrés. Chaque carré contient tous les chiffres de 1 à 9. Chaque ligne comme chaque colonne contient aussi tous les chiffres de 1 à 9. Certains chiffres vous sont donnés, à vous de trouver les autres. Pour cela, procédez par déduction et élimination.

6	9	2	5		7			1
		5	4					
		3				5		
	5		6					8
7			8	7	4			
		4				1		2
						6	1	
9			2		5	7	6	4

GASTRONOMIE

Deux restaurants indiens à couteaux tirés autour du butter chicken

● Le butter chicken ou poulet au beurre figure au menu de la justice indienne depuis que deux chaînes de restaurants rivales revendiquent l'invention de ce plat phare de la gastronomie locale.

L'une des plus anciennes chaînes de restaurants de Delhi, Moti Mahal, intente une action en justice contre son concurrent Daryaganj devant la Haute Cour de la capitale. Dans une plainte longue de 2000 pages, Moti Mahal accuse son rival de s'attribuer injustement la création de la recette savoureuse de poulet à l'onctueuse sauce rouge alliant crème et noisettes de beurre, ainsi que celle du dal makhani, préparation de lentilles noires cuites à feu doux servies dans une sauce à la crème et à la tomate.

«Le fait que nous sommes les inventeurs du butter chicken et du dal makhani est bien documenté», déclare à l'AFP Monish Gujral, 57 ans, propriétaire de Moti Mahal, dans l'une de ses adresses bondées de Delhi. «Nous ne réclamons pas que l'on ne puisse pas servir de butter chicken dans un restaurant. Mais ne dites pas que vous avez inventé ce plat. Je n'autoriserai personne à nous voler notre héritage», a-t-il ajouté.

HISTOIRE DE FAMILLE

C'est à Peshawar dans l'actuel Pakistan que Kundan LalGujral, grand-père de Monish Gujral, apprend la cuisine et ouvre un restaurant en 1920. Il a l'idée d'ajouter une sauce crémeuse riche en tomates à «des morceaux de poulet tandoori menacés de se dessécher». Après avoir gagné Delhi en 1947 au moment de la partition de l'Inde et du Pakistan, le chef lance son premier restaurant



Monish Gujral, propriétaire de la chaîne de restaurants Moti Mahal, montre des photos de clients célèbres

Moti Mahal. Devenu une véritable institution gastronomique, de prestigieux invités viennent goûter aux créations du restaurant à l'image du Premier ministre indien Jawaharlal Nehru - un habitué des lieux -, du président américain Richard Nixon ou encore de la Première dame Jackie Kennedy. L'histoire tourne cependant au vinaigre après la nomination comme asso-

cié du cousin du fondateur, Kundan LalJaggi. Les héritiers de ce dernier, fondateurs de la chaîne Daryaganj, n'en démordront pas: leur ancêtre est le véritable père du butter chicken. Selon eux, la trouvaille remonte à 1947. Le restaurateur n'ayant plus que quelques morceaux de poulet tandoori sous la main pour servir des clients arrivés à la fermeture de la cuisine, un des

convives lui suggère d'ajouter une sauce «pour que tout le monde puisse déguster un repas copieux», narre la chaîne de restaurants. Mais d'après Monish Gujral, son concurrent nie tout simplement l'histoire familiale. «Nous sommes en activité depuis 100 ans», s'exclame-t-il devant des photos en noir et blanc de personnalités habillant les murs du restaurant. «Ils ont copié notre atmosphère et notre style», ajoute le restaurateur.

Le plaignant réclame 20 millions de roupies (220.000 euros) de dommages-intérêts et souhaite que soit interdit à Daryaganj de revendiquer la paternité du butter chicken et du dal makhani. Daryaganj a dit se pencher sur la plainte avant de s'exprimer sur la question. Une prochaine audience doit avoir lieu en mai.

Ce n'est pas la première fois que l'origine d'une spécialité vedette de la gastronomie indienne fait l'objet d'un conflit. En 2018, la Haute Cour de Delhi s'était penchée sur le cas du «TundayKababi», une recette populaire à base de viande grillée. Les États d'Odisha et du Bengale occidental revendiquent par ailleurs tous deux l'invention du rasgulla, un dessert proposant une boule de fromage dans son bain de sirop. Au-delà de la cuisine indienne, les mets d'autres régions du monde sont devenus des sujets de querelle, qu'il s'agisse du kimchi (chou fermenté et pimenté), du houmous ou du poulet à la Kiev.

PHOTO: DR

MEXIQUE

Angelita, le drame sans fin des proches des disparus

● Perdre la trace d'un fils, d'un frère ou d'un mari, se substituer aux autorités pour les retrouver morts ou vifs, risquer sa propre vie: l'histoire d'Angelita illustre le drame sans fin des proches des dizaines de milliers de disparus au Mexique.

Angelita, une jeune femme de 27 ans, mère célibataire de deux enfants, a été tuée par balles dans son petit salon de beauté par un individu qui a pris la fuite, le 8 février dernier, à Tecate en Basse-Californie dans le nord-ouest. Angelita Almeras Leon recherchait son frère José, disparu en juin 2018 dans cet état frontalier des Etats-Unis. La jeune femme était très active au sein du collectif «Union et force pour nos disparus». Comme tant d'autres regroupements du même genre dans le pays, «Union et force» fouille le sol dans l'espoir de retrouver un os ou toute trace d'ADN permettant d'identifier les êtres chers manquant à l'appel. Ces collectifs se substituent aux autorités judiciaires débordées et/ou défaillantes, dans des zones parfois contrôlées par le crime organisé. Du même coup, leurs membres, les femmes en particulier, deviennent à leur tour des cibles.

«Depuis 2021, au moins huit +chercheuses+ ont été assassinées dans différents états du pays», selon l'organisation de défense des droits de l'homme Elementa. «Leur travail heurte la logique de dissimulation des cadavres mise en œuvre par les cartels», décrypte pour l'AFP le consultant en sécurité David Saucedo qui parle de «narco-cimetières». «Les +sicarios+ (ndr: tueurs à gage) cherchent à cacher les cadavres. S'il n'y a pas de cadavre, il n'y a pas d'homicide». Angelita a-t-elle été tuée pour son travail de recherche au sein du collectif ou pour une autre raison? Volon-



Des membres du collectif «Hasta Encontrarte» recherchent des proches disparus dans l'état du Guanajuato

tairement, son ex-conjoint s'est présenté au parquet pour «éclairer les faits», d'après les médias mexicains. Personne n'a été arrêté pour l'instant, a précisé à l'AFP un porte-parole du parquet de la Basse-Californie.

«NE PAS DÉVOYER L'ENQUÊTE»

C'est le président Andres Manuel Lopez Obrador qui a instillé le doute dans les esprits. «On a déjà identifié le responsable présumé (de l'assassinat)», a-t-il assuré dès le lendemain du crime. «C'est une affaire que nous devons voir avec calme, sans rien anticiper. Mais tout indique qu'il n'y a pas de relation avec le fait qu'elle continuait de chercher une sœur (sic) disparue en 2018». Sa déclaration a été contestée par les proches de la victime et les collectifs de recherche. «Ce n'est pas un féminicide!», a réagi le collectif «Union et force», en demandant de ne pas «dévoyer» l'enquête.

«Comment est-il possible que nos autorités cherchent à re fermer le dossier et à ne pas enquêter?», a ajouté Paula Sandoval, une proche d'Angelita, elle-même à la recherche d'un frère disparu en 2020. Les autorités veulent «se laver les mains en disant que ce n'est pas à cause de son travail» de recherche qu'Angelita a été tuée, a-t-elle accusé sur MilenioTV: «Et oui, c'est à cause de son travail, parce qu'elle mettait à jour beaucoup de choses à Tecate et dans toute la Basse-Californie».

«Par son travail, Angelita était devenue une figure de proue dans la défense des droits des personnes disparues et de leurs proches, ce qui la plaçait dans une situation de vulnérabilité», a assuré l'ONG Elementa dans un communiqué signé par plus de 200 organisations et personnalités. «Angelita était victime de menaces, ce qui l'avait conduit à présenter trois plaintes et à chercher la protection des autorités», ajoute Elementa. «Parmi les pistes d'enquête, il est fondamental de considérer son travail de recherche», a insisté le bureau des droits de l'homme des Nations unies au Mexique, dans un message de condamnation de l'assassinat, publié après le commentaire du président. Un cas a déjà marqué les esprits depuis le début de l'année. Le 17 janvier, Lorenza Cano Flores, une femme de 55 ans à la recherche de son frère disparu depuis 2018, a été enlevée dans l'état de Guanajuato par un commando armé qui a assassiné son époux et son fils. Le Mexique a passé en mai 2022 la barre des 100.000 personnes «officiellement reconnues comme disparues», avait indiqué l'ONU, parlant d'une «tragédie déchirante». En outre, le pays aux 129 millions d'habitants fait état de quelque 52.000 corps non identifiés dans les morgues, parmi lesquels des disparus. Mi-décembre, le gouvernement de López Obrador a revu ce chiffre à la baisse, annonçant que 16.681 personnes portées disparues avaient été localisées. AFP

PHOTO: DR

CAMBODGE

DEUX ANS DE PRISON POUR UN FAUX ENLÈVEMENT FILMÉ EN DIRECT

Au Cambodge, deux Taïwanais ont été condamnés à deux ans de prison pour avoir mis en scène et publié sur les réseaux sociaux un faux enlèvement dans la cité balnéaire de Sihanoukville, a annoncé un tribunal cambodgien. Chen Neng-chuan, 31 ans, et Lu Tsu-hsien, 34 ans, ont été arrêtés après avoir diffusé en direct sur Facebook, en début de semaine dernière, une vidéo les montrant se faire arrêter et battre par des agents de sécurité dans un immeuble de Sihanoukville supposé abriter un centre de cybercriminalité, a indiqué le tribunal provincial de Preah Sihanouk dans un communiqué. Selon l'agence de presse taïwanaise Central News Agency (CNA), l'un des hommes avait diffusé en direct une vidéo dans laquelle il affirmait s'être introduit dans un «centre illégal d'escroqueries en ligne». Dans cette vidéo, il apparaît poursuivi et battu par des agresseurs invisibles. Dans une deuxième vidéo publiée le lendemain, il montre ses blessures en décrivant comment il a été volé, ligoté, battu et agressé avec un pistolet paralysant avant de pouvoir s'échapper, selon CNA.

«Les deux hommes étaient entrés au Cambodge pour produire des vidéos calomnieuses liées au trafic d'êtres humains, à la détention avec torture, au viol et à la vente d'organes humains», a déclaré le tribunal. Ils ont été déclarés coupables d'«incitation à causer le chaos dans la sécurité publique» lors d'un procès. Le tribunal les a condamnés à deux ans de prison chacun et leur a ordonné de payer une amende combinée d'environ 2000 dollars, ajoute le communiqué. Des réseaux criminels ont créé de nombreuses structures au Cambodge, mais aussi en Birmanie et ailleurs pour organiser des escroqueries en ligne. Des milliers de personnes, pour la plupart chinoises, sont attirées dans des centres de cybercriminalité qui soutirent de grosses sommes d'argent à leurs victimes. Selon un rapport de l'ONU, des centaines de milliers de personnes en Asie du Sud-Est sont contraintes par des gangs criminels de se livrer à des escroqueries en ligne, souvent sous la menace de la torture et parfois victimes de violences sexuelles.

ON VOUS LE DIT

La distribution d'eau pointée du doigt à El Ayoun (Ain El Turk)

Les résidents d'El Ayoun à Ain El Turk ne savent plus à quel saint se vouer, à cause du programme cahotique de la distribution d'eau. Le précieux liquide ne coule pas régulièrement dans les robinets. Il arrive que la coupure d'eau se prolonge souvent au-delà d'une semaine. Cette situation, comme on l'imagine, crée des problèmes difficilement solubles. Des records en la matière s'alignent et dépassent tout entendement. La structure en charge du programme et du calendrier de la distribution d'eau à El Ayoun est interpellée à la veille du mois sacré de Ramadhan. Les préposés aux numéros de téléphone mis à la disposition des clients de l'entreprise de distribution d'eau pointent très souvent aux abonnés absents. Les désagréments que provoque la situation décrite sont multiples et génèrent beaucoup de problèmes dans le quotidien des citoyens. Ces derniers espèrent que leur message sera entendu et que les coupures d'eau ne dépassent pas un jour comme partout sur l'étendue du territoire national.

Réalisation prochaine de sept établissements scolaires à Oum El Bouaghi

La direction locale de l'éducation d'Oum El Bouaghi annonce le lancement, au cours du premier trimestre 2024, des travaux de réalisation de sept nouveaux établissements scolaires dans plusieurs communes de la wilaya. Selon Hicham Berahail, chef du service de programmation et de suivi, ces projets comprennent trois groupes scolaires de 480 places chacun à Ain M'lila, ainsi qu'un groupe scolaire à Henchir Toumghani. De plus, trois collèges d'enseignement moyen (CEM) de 840 places chacun seront construits à Ain Beida, Sigus et Ain Fakroun, avec une demi-pension d'une capacité de 300 plats chacun. Le financement global prévu pour ces projets dans le cadre du programme sectoriel 2024 s'élève à plus de 1,57 milliard de dinars algériens. M. Berahail précise également qu'une somme de près de 40 millions de dinars algériens a été allouée à l'étude et au suivi de la réalisation de deux CEM dans les communes d'El Ameria et d'Oum El Bouaghi.

Démolition de 10 extensions illicites de constructions à Es Senia

Le week-end dernier, les services de la commune de Sidi Chahmi (Oran) ont procédé à la démolition de 10 extensions de constructions anarchiques et illicites à travers cette collectivité locale relevant de la daïra d'Es-Senia, selon les informations fournies par les services de la wilaya. Avant de commencer cette opération de démolition, des mises en demeure ont été envoyées à tous les concernés pour les inciter à respecter les lois en vigueur et à enlever toutes les extensions illégales. Ces démolitions sont entreprises en conformité avec les directives de la wilaya visant à éliminer les extensions anarchiques et à limiter les infractions à la voie publique ainsi que les atteintes à l'esthétique de l'espace public.

Importante quantité de farine de contrebande saisie à Tamanrasset

La Direction générale des douanes (DGD) a rapporté, que des agents des douanes à Tamanrasset ont saisi une importante quantité de farine destinée à la contrebande. La brigade régionale spécialisée dans la lutte contre la contrebande a déjoué une tentative d'acheminement de 840 sacs de farine, pesant au total 21 tonnes, à bord d'un camion. Cette opération témoigne des efforts continus des brigades opérationnelles des douanes pour lutter contre la contrebande de produits subventionnés et de grande consommation.

Campagne de prise en charge des SDF à Mascara

Une initiative de grande envergure pour aider les personnes sans domicile fixe (SDF) a été lancée à Mascara, selon Benali Derrir, président du comité local du Croissant Rouge algérien (CRA), à l'origine de cette opération. Cette campagne, débutée la semaine dernière, intervient durant la période hivernale et implique la Direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS), la Sûreté de wilaya, la Protection civile et les services de la commune de Mascara. La première phase de cette action a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi, comme l'a précisé M. Derrir à l'APS. À l'issue de cette sortie nocturne, cinq SDF ont été conduits vers l'établissement de prise en charge des personnes âgées de Mascara-ville pour recevoir un suivi médical et psychologique. Une vingtaine d'autres personnes ont reçu des couvertures, des matelas et des repas chauds.

TLEMCCEN

Soutien au développement social et économique

Jeudi, au siège de l'APW, l'heure était aux bilans et projections de l'année en cours

L'année 2023 a vu l'entrée en vigueur des dispositions de la loi organique, relative aux lois de finances, afin d'achever la mise en œuvre de la réforme budgétaire et comptable. Le but étant d'établir les principes de transparence des dépenses publiques et de promouvoir une gestion basée sur les résultats et les objectifs. Des lacunes ont été constatées, des progrès aussi. Les détails : au cours de l'année 2023, un montant de 13 845 387, 911,93 de dinars a été consommé dans les différents

programmes de développement, notamment dans les secteurs des ressources en eau, de la santé, de l'électricité, de la jeunesse et des sports et du réseau routier. Concernant le nouveau programme de développement, au titre de l'année 2024, dans le cadre du programme du Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales, la wilaya de Tlemcen a bénéficié de 2 300 000 000 dinars algériens pour la réalisation de 149 opérations et dans le cadre de l'appui au développement social et économique des com-

munes de 2 313 000 000 DA pour réaliser 210 opérations. Après plusieurs séances de rencontre et d'arbitrage entre les directeurs de l'exécutif et les élus, il a été décidé de préparer une liste de projets liés à la prise en charge des déficiences enregistrées au niveau des communes, notamment dans les zones éloignées et isolées. « Ces projets visent à répondre de manière rapide et efficaces aux préoccupations fondamentales des citoyens, ce qui permettra d'améliorer leurs conditions de vie », avait indiqué le wali. **C. Berriah**

BOUMERDÈS

La wali fait «le ménage» dans son cabinet

Ce qui était attendu à fini par arriver. La wali de Boumerdès, Fouzia Naâma, a opéré d'importants changements au niveau de son cabinet. Cette responsable, qui a insufflé une nouvelle dynamique de développement dans la wilaya, veut vraisemblablement s'entourer d'une nouvelle équipe à la hauteur des nombreux défis qui l'attendent. Après le remplacement du chef de cabinet et la mutation de Sofiane Ourabia à Adrar, Mme Naâma s'est passée récemment des services du chef de protocole et d'une responsable de la cellule de communication. La valse

des changements ne s'arrête pas là. Pour donner la chance aux jeunes compétences, la wali avait écarté aussi le responsable en charge du dossier logement ainsi que celui qui s'occupait des audiences. Elle découvre, non sans surprise, que certains fonctionnaires sont payés depuis plusieurs années par Madinet et d'autres par l'OPGI ou encore l'agence foncière. Les remplaçants, eux, n'ont pas été choisis à l'aveuglette. La cheffe de l'exécutif ne cherchait pas que les compétences. Il y a aussi l'intégrité, une qualité devenue si rare de nos jours. **R. K.**

CHLEF - JUMELAGE MÉDICAL

Des interventions chirurgicales pour 70 enfants

Dans le cadre du jumelage médical entre l'EPH Ouled Mohamed à Chlef et l'EHS pédiatrique de Canastel à Oran, une série d'interventions chirurgicales pour enfants sont programmées pendant trois jours, du 29 février au 03 mars 2024, au niveau du nouvel hôpital d'Ain Merane, au nord-ouest de Chlef, avons-nous appris hier auprès du service de communication de la direction de la santé de la wilaya. A ce titre, une réunion de coordination s'est tenue dimanche sous la présidence du directeur de la santé de la wilaya, en présence du chef de service des structures et activité sanitaire de la

DSP et les directeurs des hôpitaux d'Ain Merane et d'Ouled Mohamed à Chlef-ville. Selon la même source, l'ordre du jour de cette rencontre a été essentiellement consacré aux préparatifs engagés dans ce sens pour la réussite du jumelage médical entre l'EPH Ouled Mohamed à Chlef et l'hôpital de pédiatrie de Canastel à Oran. Il s'agit d'une bonne initiative qui va non seulement renforcer l'activité du nouvel hôpital d'Ain Merane, au nord de Chlef, mais aussi assurer des opérations chirurgicales au profit de 70 enfants de la région nécessitant des interventions spécialisées. **A. Yechkour**

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA PRODUCTION NATIONALE

ADHÉSION DE 28 000 FEMMES PRODUCTIVES

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouter Krikou, a souligné lors d'une intervention à Mostaganem que le programme de soutien à la production nationale, lancé par le président Abdelmadjid Tebboune en février 2021, compte actuellement 28 000 femmes actives. Elle a supervisé le lancement d'une caravane de solidarité dans 32 communes, destinée à fournir des aides sociales et médicales aux familles nécessiteuses, et a mis en avant l'expertise des cellules de proximité de solidarité pour cibler les bénéficiaires. Concernant le programme de soutien à l'adhésion des femmes à la production nationale, elle a mentionné que 28 000 femmes ont bénéficié de divers mécanismes de soutien, tandis que 27 000 ont été orientées vers des centres de formation professionnelle et d'apprentissage. Elle a souligné l'importance de l'indépendance financière des femmes productives et de leur contribution à la prise en charge de leur famille.

Lors de sa visite au marché de solidarité de la femme productive à «Mostaland», elle a mis en avant la stratégie gouvernementale visant à soutenir et accompagner les femmes vers l'entrepreneuriat, depuis la reconnaissance du travail domestique jusqu'à la création de micro-entreprises. Au centre de formation professionnelle et d'apprentissage de Hassi Mameche, elle a encouragé les femmes à acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour gérer efficacement leur entreprise. La ministre a également supervisé le lancement d'une session de formation à la langue des signes pour les stagiaires des centres de formation professionnelle et d'enseignement, soulignant l'importance de faciliter l'accès à l'information pour tous. Elle a également souligné l'engagement de son ministère envers l'inclusion des personnes handicapées, notamment à travers des programmes de formation en braille et en langage des signes. **R. Ep.**

El Watan

- Le Quotidien Indépendant -
Édité par la SPA "El Watan Presse" au capital social
de 255 623 520 DA.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Mohamed Tahar Messaoudi

Direction - Rédaction - Administration Maison de la Presse
- Tahar Djaout - 1, rue Bachir Attar 16 016 Alger - Place du
1^{er} Mai Tél : 021.68.21.83 - 021.68.21.84 - 021.68.21.85 -
Fax : 021.68.21.87 - 021.68.21.88 -

Site web : www.elwatan-dz.com -
E-mail : admin@elwatan-dz.com PAO/Photogravure :

POUR VOTRE PUBLICITE

EL WATAN PUBLICITE - Abonnement : El Watan
1, rue Bachir Attar - Place du 1^{er} Mai - Alger.
Tél : 021.67.23.54 - 021.67.17.62 - Fax : 021.67.19.88.
R.C : N° 02B18857 Alger. Compte CPA N° 00.400 103
400 099001178 - Compte devises : CPA N° 00400 116
457 00 000 26 21 - CODE SWIFT : CPALDZLXXX

ACOM : Agence de communication :
01 rue Bachir Attar, Alger. Tél : 021.65.52.56
OU S'ADRESSER À L'ENTREPRISE NATIONALE DE
COMMUNICATION, D'ÉDITION ET DE PUBLICITÉ (ANEP)
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger. Tél : 020.05.20.91 -
020.05.10.42 - Fax : 020.05.11.48 - 020.05.13.45 - 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz - agence.annaba@anep.com.dz -
agence.ouargla@anep.com.dz - agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION : SIO - Société d'impression de l'Ouest
- SIE - Société d'impression de l'Est
DIFFUSION : CENTRE : Aldp Tél/Fax : 021.30.89.09 -
EST : Société de distribution El Khabar.
Tél : 031.66.43.67 - Fax : 031.66.49.35 -
OUEST : Société de distribution El Khabar
Les manuscrits, photographies ou tout autre document et
illustration adressés ou remis à la rédaction ne seront pas
rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation. Reproduction
interdite de tous articles sauf accord de la rédaction.



KAMEL MOULA, HIER, À L'OUVERTURE DU BUREAU RÉGIONAL DU CREA À TIZI OUZOU

«Nous allons accompagner les véritables opérateurs économiques»

● Le président du CREA a souligné que la numérisation mènera à la transparence dans la gestion du foncier industriel.

Évoquant les problèmes auxquels font face les entreprises de la wilaya, le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, a déclaré, à l'occasion de l'ouverture du bureau régional du CREA à Tizi Ouzou, que «les opérateurs économiques ont beaucoup de soucis». «Pourtant, il y a un grand potentiel d'investisseurs mais il n'est pas pris en charge dans cette wilaya. Ce potentiel a besoin d'accompagnement. C'est pour cela que nous avons ouvert un bureau régional qui servira de trait d'union avec les opérateurs économiques afin de connaître leurs préoccupations. Celles-ci seront exposées aux responsables concernés au niveau local et national. L'objectif est de trouver des solutions aux blocages qui freinent l'investissement. Nous nous engageons pour un intérêt collectif dont l'objectif essentiel est de créer de la richesse et surtout de l'emploi», a-t-il ajouté. L'épineux problème du foncier industriel qui sera, a-t-il dit, résolu avec la mise en service de la plateforme numérique dédiée au processus d'octroi. «Pour ce qui est du foncier industriel, la numérisation mènera à la transparence dans la gestion de ce



Kamel Moula (président du CREA) hier à Tizi Ouzou

domaine car, par le passé, il y a eu beaucoup de passe-droits dans l'attribution des terrains d'investissement. Aujourd'hui, dans la nouvelle Algérie, la priorité de ce foncier est réservée à l'industrie. Des terrains seront débloqués pour les vrais investisseurs. L'acquisition du foncier industriel se fera désormais conformément à la réglementation en vigueur. Il y a ceux qui ont pris des terrains pour l'investissement mais ils ne les ont même pas exploités, parfois ils les ont même détournés de leur vocation», a-t-il martelé. Et d'ajouter : «Nous venons avec des propositions, mais aussi avec des solutions. Nous allons accompagner les véritables opérateurs économiques pour ne pas reproduire les erreurs du passé. Les pouvoirs publics ont la volonté de redémarrer la roue

de développement sur de bonnes bases dans la wilaya de Tizi Ouzou, qui n'a pas réalisé les objectifs escomptés.» Pour sa part, le délégué régional du CREA, Mhenna Amari, a émis le souhait de voir le Comité représenter dans la commission de wilaya chargée de la levée des contraintes sur les projets d'investissement. «La wilaya de Tizi Ouzou a beaucoup de possibilités d'investissement pour peu, a-t-il souhaité, que les investisseurs soient bien accompagnés. Le foncier doit être attribué avec des critères fiables.» Par ailleurs, notons que la cérémonie d'ouverture du bureau régional du CREA s'est déroulée en présence des investisseurs de la wilaya de Tizi Ouzou. Meziane Medjokouh, ancien président de la Chambre et d'industrie du Djurdjura, a

rappelé, pour sa part, que les entreprises ont beaucoup de problèmes. Il cite, entre autres, des contraintes liées aux lenteurs administratives. Rachid Salah qui travaille dans le recyclage des déchets et membre du CREA, a déclaré que la levée des contraintes permettra à l'investissement de booster une véritable relance économique dans la wilaya de Tizi Ouzou. Cherif Lasouaoui, propriétaire d'une entreprise de fabrication de matière première pour le PVC, nous a fait part de ses déboires avec un terrain qui lui a été attribué afin de faire l'extension de son activité. «Il y a un terrain non viabilisé et litigieux qui m'a été attribué pour faire l'extension de mon activité. J'ai fait des investissements dans ce terrain mais, je suis bloqué», a-t-il expliqué. Enfin, le wali, Djilali Doumi, a estimé que le CREA est un partenaire d'intérêt pour la wilaya de Tizi Ouzou afin de créer une dynamique pour le développement local. «Je souhaite la réussite à cette dynamique. Je suis très optimiste pour les résultats de la commission de la levée des contraintes qui travaille pour rendre espoir aux investisseurs qui butent sur des problèmes», a-t-il affirmé.

Hafid Azouzi

COMMENTAIRE

Des idées pour une relance

Par Djaffar Tamani

La rupture avec les anciennes méthodes de gestion, qui ont le plus souvent conduit au marasme et au statu quo plutôt qu'à un essor social et économique, suppose la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement à même de garantir l'efficacité et la performance. Aussi, l'objectif régulièrement réitéré et qui place le citoyen au cœur des politiques publiques mérite une traduction dans les faits et une expression tangible dans le vécu des populations. Ayant déjà fait l'expérience peu probante des budgets non plafonnés lors de la période de l'embellie financière remontant à deux décennies, il importe à présent de privilégier la prospection d'idées nouvelles pouvant relancer d'une façon décisive la dynamique de développement. Une brève séance de «brainstorming» peut avantageusement remplacer les longs circuits administratifs et bureaucratiques engagés dans la quête de nouveaux financements ou de rallonges budgétaires qui exaspèrent l'opinion publique plus qu'elles ne la rassèrent. Des outils de gestion axés sur les résultats et éprouvés dans le monde de l'entreprise peuvent être adoptés dans les collectivités locales dès lors qu'elles sont appelées à endosser un rôle d'acteur économique en vertu des dispositions législatives et réglementaires en cours de préparation. L'initiative prise dimanche dernier par la wilaya de Tizi Ouzou, en distinguant six présidents d'APC ayant obtenu les meilleurs résultats dans la finalisation des projets et la consommation des crédits de paiement, participe de cet effort à instaurer une gestion nouvelle et dynamique des affaires locales.

La cérémonie de reconnaissance et d'encouragement n'a pas seulement un impact sur les édiles communaux qui s'imprègnent d'un nouvel esprit d'émulation et souscrivent à une forme de contrat de performance tacite, mais aussi sur l'ensemble des citoyens en attente permanente d'un renouveau dans la gestion publique et la mise en œuvre des programmes de développement affectés par les autorités centrales. Cela sonne également comme un rappel de la vocation et des missions des détenteurs d'un mandat électoral et dont les charges ne sont parfois pas assumées avec la détermination voulue. C'est, enfin, une démarche qui s'inscrit aux antipodes des stéréotypes communément attribués à l'administration qui se manifesterait uniquement pour se substituer aux assemblées élues en proie aux dysfonctionnements ou par des mesures conservatoires quand il y a suspicion d'entorse à la loi.

L'incitation à se surpasser pour concrétiser ses propres engagements, s'agissant des élus, dans l'objectif premier de répondre précisément aux attentes des électeurs, est parmi les pistes nouvelles qui mèneront avec plus d'assurance et de résultats vers une transformation significative de la gouvernance locale. Il y a près d'une vingtaine d'années, dans le même registre et le même souci d'améliorer le cadre de vie des citoyens, l'initiative était née de l'assemblée élue de la même wilaya. Ce fut le concours du village le plus propre, connaissant un succès grandissant et en passe d'être adopté dans d'autres wilayas. L'APW a réussi à consacrer un modèle d'organisation et d'action des comités de village qui les rapproche du fonctionnement des collectivités locales, prenant en charge efficacement tous les aspects de la vie dans la communauté. L'ampleur de cette dynamique enclenchée jusque dans les localités les plus enclavées, autrefois difficiles d'accès et aujourd'hui accueillantes et attractives, laisse entrevoir des perspectives d'investissement dans l'activité touristique, avec son potentiel de création de richesse et d'emplois. En réalisant la conjonction des efforts entre la société civile, les assemblées élues et les autorités administratives, le développement ne sera plus un slogan, mais une réalité.

PLUIES ET RAFALES DE VENT

MÉTÉO ALGÉRIE LANCE UN BMS

Un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de la météorologie annonce «des pluies parfois sous forme d'averses orageuses, accompagnées localement de chute de grêle et de rafales de vent sous orage, affecteront jusqu'à jeudi plusieurs wilayas du pays». Plusieurs régions ont été placées en vigilance «orange», telles que Tlemcen, Aïn Témouchent, Oran et le nord de Sidi Bel Abbès, avec des quantités de pluies estimées entre 20 et 40 mm durant la validité de ce bulletin. Ces averses affecteront également les wilayas de Tipasa, Alger, Boumerdès, Aïn Defla, Blida, Médéa et Bouira, avec des quantités estimées entre 30 et 50 mm, pouvant atteindre ou dépasser localement

60 mm. De même pour Tizi Ouzou, Béjaïa, Jijel, le nord de Sétif, Mila et Constantine, qui sont concernées par ce BMS avec des quantités de pluies estimées entre 40 et 60 mm, pouvant atteindre ou dépasser localement 90 mm sur les régions côtières. Depuis quelques jours et après une longue période de sécheresse, on note le retour de la pluie et de la neige sur les montagnes. La pluie et la neige peuvent transformer les routes en un terrain glissant et dangereux, réduire la visibilité, augmentant ainsi le risque d'accident. Dans ce contexte, la Protection civile recommande aux automobilistes de réduire la vitesse, maintenir une distance de sécurité avec les autres véhicules et éviter les manœuvres

brusques. La Gendarmerie nationale exhorte les automobilistes à s'informer sur les conditions météorologiques avant de prendre la route et éviter les déplacements inutiles. La Protection civile demeure en état d'alerte pour parer à toute éventualité concernant principalement les risques d'effondrement et l'épuisement des eaux. Un autre danger guette : les vents violents. Les dégâts peuvent varier selon la nature du phénomène générateur de vents et causer généralement l'endommagement des toitures, l'arrachement d'arbres et des coupures d'électricité et de téléphone. La circulation routière pourra également être perturbée.

Kamel Benelkadi

INCESSIBILITÉ DES LOGEMENTS DE FONCTION

LES ENSEIGNANTS UNIVERSITAIRES INQUIETS

Plusieurs rassemblements des enseignants de l'enseignement supérieur ont eu lieu, hier, devant les rectorats des universités à travers le pays. Ces derniers, concernés par les déclarations tenues par le ministre des Finances lors de la séance plénière au Conseil de la nation, jeudi dernier, au sujet de l'inaccessibilité des logements de fonction situés en dehors de l'enceinte universitaire, ont exprimé leur inquiétude quant au sort de leurs familles, s'ils viennent d'être dépossédés de ces habitations. Cette sortie du ministre a provoqué une grande inquiétude chez des enseignants rencontrés hier devant le rectorat de l'université de Béjaïa, à Aboudaou. Ils se disent surpris par «le changement d'avis de l'Etat quant à la cession de ces logements». «Nous avons occupé ces logements pendant 10 ans. Durant toute cette période, l'entretien, les réparations et le loyer ont été pris en charge par les locataires», s'indigne un enseignant rencontré devant le rectorat. Pourtant, ajoute un universitaire, «des milliers de logements réalisés après le 31 décembre 1991, date évoquée dans le texte de loi et avancée par le ministre, ont été cédés aux occupants». Il indique que ce n'est pas à la veille de sa retraite qu'il va postuler pour l'acquisition d'un logement. D'ailleurs, précise-t-il, «lorsque nous

avons occupé ces logements de fonction, on a dû renoncer à nous inscrire aux différentes formules d'acquisition d'appartement et toute autre aide de l'Etat ; c'était même la condition imposée pour bénéficier d'un logement de fonction». Dans un courrier adressé à leur tutelle, les contestataires sollicitent le ministre de l'Enseignement supérieur afin d'intervenir dans le sens d'accorder un avis favorable pour la cession des logements, participant ainsi à leur assurer la stabilité et l'amélioration des conditions socioprofessionnelles. Pour rappel, le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a affirmé que «les logements de fonction occupés par les enseignants universitaires, relevant des biens de l'Etat en vertu des dispositions du décret exécutif n° 18-153, situés en dehors des établissements employeurs, ne peuvent en aucun cas être cédés à leurs occupants et sont régis par des décisions d'attribution de privilèges», ajoutant que «cette catégorie peut bénéficier de toute autre formule de logement, étant donné qu'elle relève de la Fonction publique». Il a précisé cependant, dans le même contexte, que ces enseignants «peuvent bénéficier des différentes autres formules de logement, tout comme les autres fonctionnaires du secteur public».

Nordine Douici



Aujourd'hui			Demain	
17° 11°		ALGER		17° 10°
16° 11°		ORAN		17° 11°
16° 8°		CONSTANTINE		17° 10°
26° 11°		OUARGLA		24° 8°